

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001

COMPTE RENDU INTÉGRAL
DES SÉANCES DU MERCREDI 6 JUIN 2001
(85^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	3911
2 ^e séance	3953

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001

196^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 6 juin 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère** (p. 3913).
2. **Questions au Gouvernement** (p. 3913).
 - REVENDEICATIONS DES SURVEILLANTS DE PRISON (p. 3913)
M. Patrick Delnatte, Mme Marylise Lebranchu, garde des sceaux, ministre de la justice.
 - PROCHE-ORIENT (p. 3914)
MM. André Lajoinie, Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes.
 - CHASSE (p. 3914)
M. Jean-François Chossy, Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
 - LUTTE CONTRE LE TABAGISME (p. 3915)
MM. Noël Mamère, Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé.
 - INSÉCURITÉ (p. 3916)
MM. Laurent Dominati, Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.
 - RÉTENTION DE DEUX ENFANTS EN ZONE D'ATTENTE AÉROPORTUAIRE (p. 3917)
MM. Louis Mermaz, Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.
 - SIDA (p. 3918)
Mme Catherine Génisson, M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé.
 - INSÉCURITÉ (p. 3919)
Mme Françoise de Panafieu, M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.
 - CREF (p. 3920)
M. Jean-Pierre Balligand, Mme Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées.

NAVIRES ABANDONNÉS (p. 3921)

MM. François Liberti, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

DROIT EUROPÉEN DES BREVETS (p. 3921)

Mme Odette Trupin, M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Suspension et reprise de la séance (p. 3922)

PRÉSIDENCE DE Mme CHRISTINE LAZERGES

3. **Modification de l'ordre du jour prioritaire** (p. 3922).
4. **Débat d'orientation budgétaire pour 2002** (p. 3923).
 - M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.
 - M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances.
 - MM. Gérard Charasse, Philippe Auberger, Jean Vila, François d'Aubert, Augustin Bonrepaux, Pierre Méhaignerie, Michel Bouvard, Jean-Pierre Brard, Marc Laffineur, Jacques Barrot, Yves Cochet, Charles de Courson, Dominique Baert, Pierre Hériaud.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.
5. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 3951).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation parlementaire, conduite par son Altesse Royale la Princesse Norodom Vacheahta, présidente de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale du Royaume du Cambodge, présidente du groupe d'amitié Cambodge-France.
(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

REVENDEICATIONS DES SURVEILLANTS DE PRISON

M. le président. La parole est à M. Patrick Delnatte, pour le groupe du RPR.

M. Patrick Delnatte. Madame la garde des sceaux, les trois principaux syndicats de surveillants de prison ont appelé, pour demain, à une journée de paralysie de l'institution pénitentiaire. Cette journée d'action fait suite aux mouvements qui se sont déroulés dans de nombreux établissements. En effet, les gardiens de prison demandent aujourd'hui que soit davantage prise en compte la situation d'insécurité dans laquelle ils travaillent, à laquelle s'ajoute leur inquiétude sur l'application des 35 heures.

Ces professionnels exercent un métier difficile, dans des conditions souvent pénibles. Ils sont régulièrement confrontés à la violence et peuvent parfois être gravement exposés, comme ce fut le cas lors de la tentative d'évasion de Fresnes. Madame la ministre, allez-vous entendre l'appel des surveillants pénitentiaires ? Comment allez-vous répondre à leurs attentes ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Marylise Lebranchu, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, depuis les événements de Fresnes, les surveillants ont déjà mené plusieurs actions, dont le blocage des portes, afin d'appeler l'attention des politiques sur une situation qui est réellement difficile. Conscient de l'importance du problème de la vétusté de nos établissements pénitentiaires, le Premier ministre a annoncé, au mois de novembre, pour l'inauguration de l'ENAP, un programme supplémentaire de 10 milliards de francs pour leur réhabilitation.

Les personnels comprennent, bien sûr, qu'il faudra du temps pour réaliser les travaux nécessaires, mais ils souhaitent que des mesures soient prises d'urgence pour améliorer leur sécurité. Je viens de rencontrer une de leurs délégations et je recevrai l'ensemble des organisations syndicales la semaine prochaine pour arrêter, avec elles, un plan de mise en sécurité des établissements, surtout des plus anciens. Nous pensons tous, en particulier, aux miradors puisque, vous le savez, c'est dans l'un d'eux qu'a été blessé Nicolas Taffin auquel va toute notre sympathie ainsi qu'à sa famille. Les remarques déjà formulées à ce propos ont paru tellement justifiées qu'un groupe interministériel va être créé pour s'occuper de cette question.

La deuxième revendication des personnels porte sur le nombre de surveillants. Vous savez, comme moi, qu'un effort important a été engagé à cet égard, puisqu'en quatre ans ont été opérées 1 575 créations d'emploi dans l'administration pénitentiaire, dont 893 pour le personnel de surveillance. Il subsiste cependant l'obstacle de la limite du nombre de places à l'école.

En ce qui concerne les 35 heures, nous devrions aboutir à un accord, mais l'inquiétude des personnels est surtout liée au contenu de certains documents, dont le rapport de la commission d'enquête parlementaire. Ils ont l'impression que nous sommes collectivement plus préoccupés par le sort des détenus que par le leur. C'est d'ailleurs pourquoi, au sein du comité d'orientation stratégique, je veille tout particulièrement à ce que l'on associe toujours la question des droits des détenus à celle de leurs obligations.

Il faut surtout traiter des missions des personnels du service public de la pénitentiaire parce qu'ils ont vécu tout ce qui s'est passé depuis quelques années comme une mise en question de leur métier et une absence de reconnaissance. Nous devons donc être vigilants et ne jamais oublier que les détenus ont aussi des obligations.

Ainsi que je l'ai déjà souligné lundi matin, dans les établissements où les détenus respectent les surveillants, les relations entre eux sont plus faciles et l'on réussit à mettre en œuvre des programmes d'insertion ou de réinsertion.

Je reste donc persuadée que nous devons autant parler, avec eux, de règlement, de discipline et d'organisation du service pénitentiaire, que nous évoquons, fort justement, les droits des détenus.

Enfin les personnels ont également raison à propos des longues peines dont le Parlement devrait se préoccuper car elles provoquent de fortes tensions à l'intérieur de nos établissements. D'ailleurs l'Assemblée nationale et le Sénat l'ont souligné dans les rapports des commissions d'enquête. Certes les longues peines doivent être des réparations dues aux victimes, mais il faut aussi qu'elles laissent un espoir aux condamnés afin que les surveillants n'aient pas à faire face à des détenus n'ayant plus rien à perdre. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.*)

PROCHE-ORIENT

M. le président. La parole est à M. André Lajoinie, pour le groupe communiste.

M. André Lajoinie. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

La situation actuelle au Proche-Orient est des plus préoccupantes. Le bain de sang s'est amplifié. La logique de guerre, qui a succédé au blocage du processus initié à Oslo, risque d'embraser toute la région. A l'horreur du terrorisme aveugle répond une politique de représailles militaires tout aussi brutale. Des deux côtés, les populations civiles sont les premières victimes de cet engrenage meurtrier. Il faut sortir de la spirale sans issue du « œil pour œil, sang pour sang ».

L'épreuve de force aggrave encore les souffrances des populations des territoires palestiniens, déjà lourdement touchés par les conséquences du bouclage des territoires occupés, et fragilise le camp de ceux qui ont fait le choix de la paix. L'accalmie précaire observée sur le terrain depuis trois jours doit être accompagnée d'actes politiques tangibles permettant de déboucher sur des solutions durables et sur le cessez-le-feu.

La demande adressée à l'autorité palestinienne de faire cesser les exactions terroristes est légitime, mais, pour être juste et réaliste, il faut que le gouvernement d'Ariel Sharon prenne des mesures concrètes pour mettre fin à la politique de colonisation et de pression militaire sur les territoires palestiniens. Pour tarir la source du fanatisme qui arme les poseurs de bombes, il faut respecter la dignité et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien en ouvrant la perspective crédible d'une Palestine indépendante. C'est, en même temps, la seule garantie du droit à l'existence et à la sécurité d'Israël.

Le rapport Mitchell contient des propositions concrètes pour la reprise du dialogue. Il est une base de construction d'un règlement politique. En visite à Paris, le Président Arafat a lancé un appel à un sommet international. L'idée progresse selon laquelle il n'y aura pas d'issue au conflit si on laisse les parties face à face. Un règlement politique au Proche-Orient appelle donc un engagement de la communauté internationale et la définition collective de mécanismes garantissant la paix.

Comment la France et l'Europe vont-elles s'engager pour que la région ne soit pas irrémédiablement aspirée par la spirale de la guerre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le député, je vous réponds à la place de M. Védrine, qui vient de partir pour Washing-

ton, en vous disant que vous avez raison de souligner combien la situation au Proche-Orient est tragique. Les limites de l'horreur ont encore été franchies avec cet attentat monstrueux, innommable, perpétré vendredi dans une discothèque de Tel-Aviv et dans lequel ont été tués plus de vingt jeunes filles et jeunes gens israéliens, pour beaucoup d'origine russe, et blessés une centaine d'autres. Comme vous le savez, les autorités françaises, ont aussitôt condamné cet acte barbare qu'aucune cause ne saurait justifier.

Au nom du Gouvernement je tiens à exprimer ici notre indignation face à de tels actes, notre émotion, et le sentiment de profonde compassion à l'égard des victimes et de leurs familles. Cet attentat aurait pu être le point de départ d'un nouveau cycle de violence. Nous le craignons, mais, fort heureusement, cela n'a pas été le cas, en tout cas jusqu'à maintenant. Les parties ont su trouver la volonté et le courage d'éviter la tentation du pire.

Ainsi Israël s'est abstenu de représailles et l'autorité palestinienne, par la voix de Yasser Arafat, a pris les mesures exigées par les circonstances. Il faut naturellement les encourager à persévérer.

Néanmoins, vous l'avez souligné, l'accalmie que nous constatons reste précaire. Elle est à la merci du moindre dérapage. Par conséquent, chacune des parties doit absolument exercer toute son influence afin que la retenue que nous observons se transforme en un véritable cessez-le-feu.

Yasser Arafat doit veiller à la stricte application des instructions qu'il a données et Israël ne doit rien faire qui puisse entraver son action, et lever les nombreuses restrictions qui pèsent sur la vie des populations palestiniennes. Il n'est de l'intérêt de personne de déstabiliser le président Arafat.

Au-delà, une perspective politique est indispensable. Celle tracée par le rapport Mitchell reste plus que jamais d'actualité. C'est donc à la mise en œuvre intégrale de ses recommandations qu'il faut maintenant s'atteler au plus vite.

Dans cette phase plus que délicate, la France et l'Union européenne jouent pleinement leur rôle au travers d'interventions multiples. Ainsi M. Fischer s'est rendu sur place ce week-end et M. Solana mène une action tenace et utile pour enrayer le risque d'engrenage. Nous entendons poursuivre cette action, – celle des autorités françaises et de l'Union européenne – en conjonction avec d'autres partenaires, notamment les Etats-Unis.

Ainsi que vous l'avez souligné, monsieur le député, le sang n'a que trop coulé au Proche-Orient depuis huit mois. Il est temps que le dialogue reprenne le dessus et qu'une issue politique soit trouvée. Nous nous y employons avec toute notre énergie. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

CHASSE

M. le président. La parole est à M. Jean-François Chossy, pour le groupe UDF.

M. Jean-François Chossy. Madame la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, vous avez voulu faire voter, dans cet hémicycle, une loi pour « apaiser la chasse » selon vos propos de l'époque. Tel était d'ailleurs le slogan – cent fois répété – du rapporteur du texte.

M. Jean Auclair. M. Patriat !

M. Jean-François Chossy. Vous vouliez une chasse apaisée, mais nous voilà maintenant confrontés à des chasseurs agressés par la guérilla judiciaire organisée par certaines associations de protecteurs de la nature. (*Rires et exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Madame la ministre afin d'arracher les dernières voix qui vous manquaient pour faire adopter le projet de loi sur la chasse, vous aviez promis à vos collègues de la majorité que les dates d'ouverture de la chasse au gibier d'eau pourraient être anticipées au 10 août et que celles de fermeture pourraient être reportées, pour certaines espèces migratrices, au-delà de la fin du mois de janvier.

M. Jean Auclair. Menteuse !

M. Jean-François Chossy. Votre promesse s'est traduite par un arrêté du 8 janvier 2001 qui a autorisé la chasse en février de certaines espèces migratrices et par un arrêté du 13 juillet 2000 qui a fixé, dans soixante-sept départements, la date d'ouverture de la chasse du gibier d'eau entre le 10 août et la fin août. Or, par deux arrêts du Conseil d'Etat du 12 février et du 9 mai 2001, la date d'ouverture a été fixée au 1^{er} septembre et la date de fermeture à fin janvier. Ainsi, toutes vos promesses de dérogation quant aux dates d'ouverture comme de fermeture ont été réduites à néant par des décisions de justice et cela, vous le saviez.

M. Jean Auclair. Menteuse !

M. Jean-François Chossy. Par rapport à la situation antérieure à la loi chasse, les nouvelles périodes de chasse au gibier d'eau auront été réduites de neuf semaines, soit d'un tiers. Ainsi la prédiction ou, plus humblement, la prévision de notre collègue Charles-Amédée de Courson, qui était porte-parole du groupe UDF lors des explications de vote sur ce texte et qui vous promettait – j'ose, madame la ministre, le citer dans le texte – « un grand merdier juridique » (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et de groupe Radical, Citoyen et Vert*) se sera révélée exacte.

Ma question est donc simple, mais elle est à double niveau.

D'abord, le Gouvernement est-il prêt, pour tenir ses engagements, à soutenir, conformément à ce qu'avait préconisé l'opposition et le groupe « chasse », un amendement fixant par la voie législative les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, notamment celle au gibier d'eau ?

Ensuite, madame la ministre, êtes-vous disposée à demander à la Commission européenne une dérogation à la directive 79-409 comme d'autres Etats l'ont déjà fait ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. Monsieur Chossy, permettez-moi de vous dire que, même pour se rapprocher d'un certain nombre de catégories, il n'est pas nécessaire d'être vulgaire,...

Mme Odette Grzegorzulka. Très bien !

M. le président. ... notamment dans cet hémicycle. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Bernard Accoyer. Censure !

M. Jean Bardet. Nous n'avons pas d'ordres à recevoir !

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, j'allais précisément vous dire qu'il n'était pas très gentil de votre part de rappeler qu'il peut arriver à M. de Courson d'être aussi vulgaire qu'un charretier. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Maxime Gremetz. Comme tout ouvrier, un charretier a droit à notre respect !

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En ce qui concerne le fond de votre question, je vous rappelle que, par deux fois déjà, en 1994 et en 1998, les parlementaires ont souhaité inscrire dans la loi les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau. Or, à de nombreuses reprises, les tribunaux administratifs comme le Conseil d'Etat ont considéré que ces dates étaient incompatibles avec la directive européenne et qu'il revenait à la ministre de l'environnement de fixer des dates plus respectueuses de cette dernière, puisqu'elle s'applique directement en droit français. Qu'importe le flacon – loi ou arrêté – monsieur le député, pourvu qu'on ait l'ivresse, c'est-à-dire des dates de chasse compatibles avec le respect de la directive européenne !

Je me suis engagée, au moment de l'examen du projet de loi sur la chasse, à explorer les marges de manœuvre en précisant qu'elles étaient étroites, comme l'indiquait d'ailleurs la jurisprudence, et en soulignant que la sécurité juridique de toute tentative d'aller au-delà du respect des strictes dates préconisées était aléatoire. Comme je l'avais promis, nous avons donc exploré ces marges de manœuvre et nous avons constaté qu'elles étaient encore plus réduites que nous ne le pensions.

La renégociation de la directive, dernière piste, apparaît hautement improbable. Je n'en veux pour preuve que les déboires de M. Saint-Josse qui n'a pas pu réunir les signatures nécessaires pour obtenir le réexamen de ce texte par le Parlement européen.

Il n'est donc pas d'autres pistes, monsieur le député, que celle que je vous propose. En effet la Commission s'est toujours dite disposée à examiner des dérogations à la marge de la directive pour peu que les propositions soient formulées d'une même voix par les associations de protection de l'environnement et par les chasseurs, ce qui nous garantirait l'arrêt de l'exploitation politique et de la guérilla juridique. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

LUTTE CONTRE LE TABAGISME

M. le président. La parole est à M. Noël Mamère, pour le groupe RCV.

M. Noël Mamère. Monsieur le ministre délégué à la santé, ma question concerne le Comité national contre le tabagisme qui est menacé de liquidation judiciaire.

Le tribunal de grande instance de Paris se prononcera à ce sujet demain, jeudi 7 juin.

Il serait particulièrement désastreux que le comité national contre le tabagisme disparaisse alors qu'il est la seule association d'intérêt public qui, au nom du Gouver-

nement et de l'Etat, peut poursuivre les fabricants de tabac. En outre, il donne des outils juridiques qui nous manquent beaucoup dans notre politique de santé publique. A ce propos je veux rappeler à mes collègues les dégâts que produit le tabagisme : le tabac cause 60 000 morts par an, et le tabagisme passif, 3 000.

Comment pourrait-on laisser placer en liquidation judiciaire le seul outil que nous avons à notre disposition à cause d'une erreur matérielle de la Cour de cassation commise en juin 1998, à l'occasion d'une instance qui l'opposait à l'un des plus gros fabricants de tabac : la société Reynolds Tobacco ?

Comment pourriez-vous expliquer, monsieur le ministre, que, d'un côté, vous allez dans les écoles pour affirmer qu'il faut lutter contre le tabagisme, et que, de l'autre, vous laissez purement et simplement disparaître le seul outil qui est à notre disposition – avec une subvention de 800 000 francs en 2001 – pour poursuivre en justice les fabricants de tabac ?

Par ailleurs, êtes-vous prêt à faire en sorte que l'on puisse maintenant poursuivre les personnes morales et non pas simplement les personnes physiques ? Je vous rappelle, en effet, que, si cinquante-sept instances sont en cours, chaque fois, les présidents de ces groupes de tabac ne se présentent pas et qu'il n'y a pas de suites.

Enfin, êtes-vous disposé à prendre une décision qui peut paraître, sinon arbitraire, du moins très directive, mais qui est une affaire de santé publique, celle d'interdire la vente du tabac aux mineurs ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert*).

M. le président. la parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, s'agissant de la dernière partie de votre question, les choses ne sont pas simples. Je l'ai déjà dit, bien qu'ayant signé, ou accepté la charte de l'Organisation mondiale de la santé, qui comporte l'interdiction de la vente des cigarettes aux mineurs de moins de seize ans, j'hésite à le faire pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que les tabacologues, les spécialistes de notre pays, en particulier le professeur Tubiana, sont résolument hostiles à cette mesure. Ils pensent que si nous interdisons encore quelque chose aux jeunes – et moi non plus, je n'aime pas ça – ils transgresseront cet interdit et ils fumeront. Cela a été démontré dans d'autres pays, comme en Angleterre et plus encore aux Etats-Unis.

Ensuite, il semble que ce soit les fabricants de tabac eux-mêmes qui encouragent cette interdiction afin de pouvoir mentionner sur le paquet de cigarettes : « for adults only ». (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*.)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. On est en France !

M. Thierry Mariani. C'est grossier !

M. le ministre délégué à la santé. Cela signifie « pour adultes seulement », monsieur Mariani ! L'attrait pour cette langue est tel que j'ai voulu l'utiliser pour vous montrer la séduction de ladite transgression pour certains jeunes.

Finalement, nous avons décidé d'expérimenter cette interdiction dans une région.

Mais, venons-en au début de votre question. Vous avez raison : le Centre national de lutte contre le tabagisme traverse des difficultés financières. C'est, en effet, le seul organisme d'Etat qui permette de lutter efficacement contre le tabagisme. C'est lui qui, dans certains endroits, comme les aéroports, va déployer des emplois-jeunes pour faire respecter l'interdiction de fumer. Mais il réalise bien d'autres choses. Il a été placé sous redressement judiciaire, avec un plan d'apurement du passif sur trois ans, sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. J'en suis désolé, mais c'est ainsi.

Le groupe Reynolds avait sur lui une créance de 600 000 francs correspondant à des dommages et intérêts versés à l'association en exécution d'un arrêt de la cour d'appel. Celui-ci est remis en cause mais, contesté ou non, il n'en fallait pas moins rendre les sommes payées. C'est du reste en raison du défaut de paiement que le juge commissaire a été saisi, à la fin du mois de mars, pour que la liquidation soit prononcée. Je ne peux évidemment pas intervenir dans cette affaire. Ce qui est regrettable, c'est que le chèque produit à l'audience n'ait pas été mis sous séquestre comme le Centre national de lutte contre le tabagisme le demandait.

Monsieur le député, nous souhaitons disposer d'un tel organisme, qui nous est indispensable. Je vous rappelle d'ailleurs que lui ont été allouées des subventions de 600 000 francs en 1999, de 770 000 francs en 2000 et de 800 000 francs en 2001. C'est beaucoup. La ligne budgétaire ouverte pour la lutte contre le tabagisme est abondée de 2,5 millions de francs, et celle de la lutte contre l'alcoolisme, de 5 millions. Nous allons redonner 5 millions de francs en 2002. Nous souhaitons que la situation du centre s'arrange. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*).

INSÉCURITÉ

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati, pour le groupe.

M. Laurent Dominati. Monsieur le ministre de l'intérieur, nous ne cesserons de vous interroger sur les questions d'insécurité (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) parce que l'insécurité est quotidienne et parce que l'opposition réclame, depuis que vous êtes au gouvernement, un plan d'urgence pour la sécurité...

M. Jean-Pierre Brard. Pour la sécurité électorale !

M. Laurent Dominati. ... et pour la justice. Vous ne répondez pas ou vous nous parlez toujours de la police de proximité !

Or, nous devons constater que, cette année, le budget de la police a augmenté moins que le budget de l'Etat, ce qui signifie bien que, contrairement à ce que vous prétendez, la sécurité n'est pas pour vous une priorité.

Nous devons constater aussi – et vous l'avez fait également puisque ce sont vos chiffres – que la délinquance augmente.

Enfin, en ce qui concerne la police de proximité, que tout le monde réclame selon vos dires, vous devez bien vous rendre compte qu'on la réclame d'autant plus qu'elle est censée être déjà mise en place. Et même quand elle est là, on la réclame, parce qu'elle est inefficace ! C'est votre ministère lui-même qui reconnaît qu'elle l'est, dans un rapport établi par la direction de la sécurité nationale, par la direction générale de l'administration et par la

direction générale des services de police. Le tableau qu'il dessine de la mise en place de la police de proximité est affligeant : il lui donne zéro pour l'information, zéro pour la violence nocturne, zéro pour la protection des policiers eux-mêmes. Comment peut-on apporter la sécurité lorsqu'on n'est pas soi-même en sécurité, conclut le rapport ?

A cette question qui vous a été posée hier – mais nous ne nous lasserons jamais – vous avez répondu : il faut lire le rapport dans son intégralité.

Pourquoi, monsieur le ministre de l'intérieur, avez-vous caché ce rapport qui date du mois d'avril ? Comptez-vous le transmettre à la représentation nationale ?

Quelles conséquences allez-vous en tirer et quelles suites comptez-vous lui donner, notamment pour remotiver les personnels de police et pour améliorer les relations entre la justice et la police ?

Enfin, dernière question, on parle déjà – encore des chiffres cachés ! – d'un taux d'augmentation à deux chiffres de la délinquance pour le premier trimestre 2001. Est-ce le cas ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, *ministre de l'intérieur*. Monsieur Dominati, je ne m'étonne pas de vous entendre à nouveau poser une question sur l'insécurité. Et je vous redis, au nom du Gouvernement, que la lutte contre l'insécurité, contre les insécurités est...

M. Pierre Lellouche. Un échec !

M. le ministre de l'intérieur. ... une priorité. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Lucien Degauchy. Ce n'est pas ce que pensent les Français !

Je sais que vous allez vitupérer mais je rappellerai que, quand vous étiez aux responsabilités, vous n'avez pas cru devoir prévoir, dans les budgets de l'Etat, les crédits nécessaires au remplacement des policiers qui partaient à la retraite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Vous n'avez pas cru devoir mettre en place la police de proximité.

Vous n'avez pas cru bon de mener des politiques de prévention des risques. Vous n'avez pas fait en sorte qu'un partenariat s'organise avec les acteurs locaux, notamment à travers les contrats locaux de sécurité. Votre bilan, vous le savez bien, n'est pas bon en ce domaine.

M. François Fillon. Ça fait quatre ans que vous êtes au pouvoir !

M. le ministre de l'intérieur. Dois-je ajouter, moi qui n'aime pas trop manier les statistiques, que en 1994 la délinquance a enregistré un pic absolu ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jean-Louis Debré. Et après !

M. le ministre de l'intérieur. Alors, abordons les choses avec calme, rationalité et objectivité, si vous voulez bien.

Nous, nous remplaçons les effectifs de police et nous allons même au-delà, puisque nous avons mis en place une politique de recrutement de vrais policiers titulaires.

M. Jean-Louis Debré. Et les 35 heures ?

M. le ministre de l'intérieur. Nous veillons à ce que là où il y a police de proximité, les effectifs augmentent de 8 %. Et nous allons continuer en ce sens.

M. Olivier de Chazeaux. Vous êtes dangereux !

M. Lucien Degauchy. Vous ne faites rien !

M. le ministre de l'intérieur. Nous allons poursuivre notre politique partenariale pour faire en sorte que la lutte contre l'insécurité ne soit pas que l'affaire de la police ou de la justice. Même si elles sont en première ligne, il faut aussi que les collectivités locales y contribuent comme tous les autres acteurs de la société. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Pour terminer sur l'affaire du rapport, il est normal que nous évaluions les politiques que nous mettons en place grâce à des inspections internes à la police nationale. Je le répète, les extraits parus dans la presse n'évoquaient qu'une partie de ses aspects. Tout le monde dit que c'est une bonne politique, y compris dans la police nationale. Je le sais, parce que moi, les syndicalistes, je dialogue avec eux ; ainsi j'ai rencontré récemment le syndicat des commissaires. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Nous allons poursuivre cette politique.

Monsieur Dominati, je vois bien que les questions d'insécurité et de délinquance, vous et vos amis, vous vous en pouléchez les babines. Eh bien ! vous êtes irresponsables ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. Mes chers collègues, du calme !

M. Jean-Louis Debré. Il est vulgaire !

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. Quelle expression vulgaire !

M. le président. Pas du tout, « se poulécher les babines » n'est pas une expression vulgaire ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

RÉTENTION DE DEUX ENFANTS EN ZONE D'ATTENTE AÉROPORTUAIRE

M. le président. La parole est à M. Louis Mermaz, pour le groupe socialiste.

M. Louis Mermaz. Monsieur le ministre de l'intérieur, deux enfants âgés de trois et cinq ans, de nationalité camerounaise, viennent de passer quatre nuits en zone d'attente sur la plate-forme aéroportuaire de Roissy. Ils étaient arrivés du Cameroun le vendredi 1^{er} juin en compagnie de leur père, qui vit en France, en situation régulière et qui est marié à une Française.

Je crois savoir que vous êtes d'ores et déjà intervenu et je vous en remercie. Mais je vous demande de veiller à ce que de telles situations soient, à l'avenir, gérées différemment.

Ces enfants se sont vu appliquer, de façon mécanique et cruelle, la procédure classique car, à la différence de leur père, ils n'étaient pas munis de visas. Au bout de quatre jours passés en zone d'attente, en l'occurrence dans un hôtel souvent réquisitionné, ils ont été présentés, hier, au juge délégué du tribunal de grande instance de Bobigny qui a ordonné leur maintien en zone d'attente. Si mes renseignements sont exacts, la procédure de maintien en zone d'attente ne porterait pas trace du père. Les deux enfants – de trois et cinq ans – assistés d'un avocat, ont été invités à ester en justice, le juge leur demandant de signer la décision les concernant. (*Murmures.*)

L'avocat a fait appel devant la cour d'appel de Paris qui doit statuer aujourd'hui ou demain, l'appel n'étant pas, au demeurant, suspensif.

La préfecture de Seine-Saint-Denis a fait savoir que, dans l'immédiat, les enfants ne seraient pas reconduits au Cameroun et qu'ils étaient admis à titre provisoire sur le territoire. Ils doivent être présentés aujourd'hui au parquet des mineurs aux fins d'un placement à l'aide sociale à l'enfance.

M. Yann Galut. C'est une honte !

M. Louis Mermaz. Je vous laisse deviner le désarroi de ces enfants soustraits à leur famille et qui, sans l'intervention *in extremis* de la préfecture, allaient être expulsés.

Aujourd'hui, en France et en Europe, se pose un problème dû à l'affluence de mineurs en provenance des pays en proie à la guerre civile. Je pense que des mesures d'ensemble doivent être prises d'urgence pour qu'ils reçoivent un accueil digne de notre pays.

Je vous indique, enfin, monsieur le ministre, que j'ai visité en fin de soirée, le lundi 21 mai, la zone d'attente de l'aéroport de Roissy où j'ai pu voir des dizaines de personnes entassées dans une pièce, assises sur des bancs mais aussi par terre. Trois cents personnes en moyenne se présentent, chaque jour, elles sont souvent demandeurs d'asile.

Le président Raymond Forni a pris l'initiative de réunir dans cet hémicycle, samedi 16 juin, 577 réfugiés sous l'égide du Haut-commissariat aux réfugiés.

Mme Odette Grzegorzulka. Très bien !

M. Louis Mermaz. Il importe que notre pays ait une politique d'ensemble, digne des traditions dont nous nous prévalons si souvent. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert, et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, sachez que je partage votre émotion.

M. Jean-Louis Debré. Et alors ?

M. le ministre de l'intérieur. Le 2 juin 2001, la police aux frontières de Roissy a refusé l'admission sur le territoire national de deux jeunes enfants âgés de 3 et 5 ans. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme Sylvia Bassot. On a compris !

M. Christian Jacob. C'est la question ! Il nous faut la réponse !

M. le ministre de l'intérieur. La photographie de ces deux enfants avait été collée sur le passeport camerounais d'une personne adulte qui les accompagnait et qui affirmait être leur père. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

S'agissant de cette question, vous pourriez faire preuve d'un peu de dignité !

La police aux frontières a donc demandé que toute pièce d'état civil ou tout document attestant de la réalité de la filiation lui soit apporté sans tarder pour permettre à ces enfants d'être remis à leur père. Ces vérifications apparaissent nécessaires puisque les enfants étaient dépourvus de tout visa d'entrée sur le territoire et qu'aucune précision n'était donnée par l'adulte qui les accompagnait, sur leur mère ou la personne qui en avait juridiquement la garde.

Il ressortait des premiers éléments de l'enquête que le père était marié à une Française qui n'était pas la mère des enfants. Ceux-ci ont donc été placés en zone d'attente, conformément à la législation en vigueur, mais, compte tenu de leur très jeune âge, dans des conditions particulières : ils ont été logés à l'hôtel, en compagnie d'une nurse qui ne les a jamais quittés. Entre-temps, la personne qui les accompagnait avait été, dès son arrivée, hospitalisée en Seine-Saint-Denis à la suite d'une crise aiguë de paludisme.

C'est dans ces conditions, et en l'absence de toute preuve de filiation, que le juge a prononcé, hier, la prolongation de la rétention en considérant que la procédure suivie était totalement justifiée et régulière en la forme.

Compte tenu des vérifications effectuées par la police aux frontières lors de cette même journée de mardi, et des incertitudes qui subsistaient sur la filiation de ces enfants, les services de police, en concertation avec le parquet, les ont admis sur le territoire. Ils ont été placés dans un foyer de l'aide sociale à l'enfance.

Ces indications doivent vous assurer, ainsi qu'à Mme la défenseure des enfants, qui s'est transportée sur place, qu'en l'absence de toute preuve de parenté, l'intérêt même de ces jeunes enfants exigeait des mesures de précaution, qui ont été prises et qui sont, désormais, relayées par l'autorité judiciaire.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, les éléments que je pouvais vous communiquer. Ils témoignent du sérieux avec lequel nous appliquons les textes. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

SIDA

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Catherine Génisson.

Mme Catherine Génisson. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la santé.

Il y a vingt ans, étaient rapportés les premiers cas de sida aux Etats-Unis. Les chiffres font froid dans le dos : 22 millions de morts ; aujourd'hui, 36 millions de personnes infectées par le virus.

Par ailleurs, on constate une inégalité entre les pays industrialisées du Nord et les pays en voie de développement du Sud. Au Nord, les actions de prévention et surtout l'accès aux traitements ont permis de maîtriser l'affection, même si tout n'est pas résolu. Au Sud, et singulièrement en Afrique, l'épidémie a pris des proportions gravissimes, menaçant non seulement le développement sanitaire et économique, mais la démographie de ces pays et la cohésion sociale des communautés très gravement touchées.

Face à cette situation, le Premier ministre, la semaine dernière, lors de son voyage en Afrique du Sud, a affirmé que la France s'engageait à assumer ses responsabilités.

Vous-même, monsieur le ministre, qui revendiquez le concept d'« ingérence thérapeutique », vous avez proposé, dans ce cadre, une initiative de solidarité hospitalière internationale. Déjà approuvée par notre communauté hospitalière, elle rencontrera, j'en suis sûre, un écho très positif dans les pays touchés.

Monsieur le ministre, quelles mesures concrètes d'aide envisagez-vous ? Dans quelles perspectives s'inscrivent-elles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Concrètement, vous le savez, le secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan, a créé un fonds « multifocal » aux ressources multiples. Pour l'approvisionner, il s'est adressé d'abord aux Etats, puis aux institutions financières. Ce fonds a été abondé d'abord par les Etats-Unis et le Premier ministre, M. Lionel Jospin, lors de son voyage en Afrique du Sud, la semaine dernière, a promis que la France verserait 150 millions d'euros sur trois ans, soit un milliard de francs, auxquels s'ajouteront 10 % de la remise de la dette, c'est-à-dire 100 millions par an pendant dix ans.

Il a également proposé une solidarité thérapeutique, initiative française qui a déjà reçu le soutien de sept pays européens, dont l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Luxembourg et la Suède. Il s'agit de jumeler des hôpitaux du Sud et des hôpitaux du Nord et de proposer, comme nous l'avons fait dans notre pays, un vrai projet médical évalué et suivi, car, si M. Kofi Annan réussit à avoir de l'argent, il faudra l'outil pour traiter, et l'on doit traiter à partir des hôpitaux dans un premier temps. Ensuite, ce projet pourra s'ouvrir sur la ville.

J'en ai parlé aux hôpitaux français, cinquante d'entre eux ont répondu spontanément et il y aura un comité scientifique de suivi de sept pays européens.

Pourront ainsi être traités sous trithérapie 500 ou 1 000 malades par hôpital. C'est très difficile de savoir maintenant le nombre exact. Bien sûr, nous ne pourrions pas traiter 20 millions de personnes en même temps, ce serait illusoire de le croire, mais commençons ainsi très vite, en formant les gens, sans oublier la prévention. Je pense que nous pourrions alors réduire cette inégalité criante qui a fait l'année dernière 3 millions de morts. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

INSÉCURITÉ

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu, pour le groupe du RPR.

Mme Françoise de Panafieu. Ma question s'adresse au ministre de l'intérieur.

Mme Odette Grzegorzulka. Changez de disque !

Mme Françoise de Panafieu. Je vous conseillerais, monsieur le ministre, de garder votre calme. Personne ne se poulèche les babines à propos des problèmes d'insécurité, et nous préférierions mille fois avoir à poser d'autres questions. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. - Exclamations sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Tu parles !

Mme Françoise de Panafieu. Hier, interrogé par Jean-Claude Mignon sur les grandes difficultés que rencontre aujourd'hui la police, vous vous êtes contenté une fois de plus d'une réponse lénifiante, qui tentait de dédramatiser un constat pourtant clair : la solitude, le sous-encadrement, l'inexpérience et l'insécurité des personnels, la lourdeur des tâches administratives,...

Mme Odette Grzegorzulka. L'héritage !

Mme Françoise de Panafieu. ... l'insuffisance de la formation, l'inadaptation du redéploiement des forces à la délinquance de nuit, le peu de valorisation du statut. Vous abritant derrière une pseudo-démarche de transparence, vous vous évertuez à masquer un constat plutôt accablant.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Votre bilan !

Mme Françoise de Panafieu. Reprenons simplement les faits depuis vingt-quatre heures, c'est-à-dire depuis votre réponse d'hier après-midi.

En rentrant chez nous, hier soir, la plupart d'entre nous, comme la plupart des Français, avons pu voir sur nos écrans de télévision des policiers en tenue manifester leur désarroi et leur impuissance en remettant aux conducteurs, voire aux auteurs d'infractions au code de la route des fac-similés de contraventions mettant au courant leurs interlocuteurs des revendications de la profession.

M. Lucien Degauchy. C'est tout de même un signe !

Mme Françoise de Panafieu. Ce matin même, en ouvrant nos journaux, en écoutant nos radios, nous avons appris que, la nuit dernière, dans le 18^e arrondissement que, je crois, vous connaissez un peu (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), des groupes de jeunes, armés de cocktails Molotov, s'en étaient violemment pris aux forces de l'ordre. Des voitures ont été incendiées et l'unité de police visée a dû faire appel à des renforts. Il en a d'ailleurs été de même la semaine dernière dans l'arrondissement dont je suis le député, dont je suis le maire, et l'ensemble ou à peu près des élus présents pourraient vous citer de tels témoignages sur des problèmes qu'ils ont au quotidien ou de manière hebdomadaire dans leur circonscription. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le ministre, ces événements ne font que corroborer un constat d'impuissance de notre police nationale à qui vous ne donnez pas les moyens d'agir.

M. Lucien Degauchy. Il va répondre que tout va bien !

M. le président. Votre question, madame !

Mme Françoise de Panafieu. Il est temps de montrer une réelle volonté qui redonnerait confiance à notre police fragilisée par le manque de moyens et de lui permettre, d'une part, d'assumer ses responsabilités et, d'autre part, de se faire respecter. Que comptez-vous faire pour répondre aux Français que cette insécurité déstabilise quand elle ne les terrorise pas ?

Il est temps de considérer que nous traitons là de la réalité quotidienne des Français. Ces problèmes et ces questions n'ont rien de traditionnel, comme vous le disiez d'une manière si désinvolte la semaine dernière, ou de délectable, comme vous venez de le dire à Laurent Dominati. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Madame la députée, nous connaissons effectivement nos arrondissements respectifs, depuis longtemps, et je crois que nous en partageons souvent les difficultés...

M. Jean Ueberschlag. On ne dirait pas !

M. le ministre de l'intérieur. ... dont il ne faut évidemment pas se réjouir. Les difficultés se produisent sur fond d'habitat insalubre, et vous savez pourquoi cela a changé mais cela prendra évidemment un peu de temps (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), sur fond de ghettoïsation sociale, de délinquance, de toxicomanie, d'économie parallèle, d'exclusion sociale, d'échec scolaire, et c'est vrai que le nord-est parisien connaît depuis de trop nombreuses années de vraies difficultés. (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Philippe Auberger. Qu'avez-vous fait ?

M. Lucien Degauchy. C'est le résultat de votre politique !

M. le ministre de l'intérieur. Face à une telle situation, nous ne sommes pas restés inertes. Les plans contre la toxicomanie – et j'aurais voulu que vous nous accompagniez dans cette démarche quand vous étiez à la mairie de Paris –, les propositions d'éradication de l'habitat insalubre, les politiques visant à diminuer l'exclusion sociale ou la précarité ou la construction d'équipements de proximité permettront, je l'espère, de résoudre à l'avenir un certain nombre de difficultés.

M. Lucien Degauchy. Qu'avez-vous fait depuis quatre ans ?

M. le ministre de l'intérieur. Vous avez évoqué les problèmes récents. Ils montrent d'abord à quel point la tâche des policiers, auprès desquels je suis tous les jours, est difficile. Plutôt que les critiquer, je veux les encourager à poursuivre. J'instaure un dialogue permanent avec eux,...

M. Lucien Degauchy. Assez de promesses ! Des actes !

M. le ministre de l'intérieur. ... des progrès ont été réalisés pour le statut, le recrutement, les politiques mises en place, et je pense que les policiers font la différence entre ceux qui critiquent sans jamais proposer et ceux qui agissent au quotidien.

Alors, oui, il y a eu ces événements, et on ne peut pas mettre en cause la police nationale. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est vous qu'on met en cause !

M. le ministre de l'intérieur. D'ailleurs, vous avez eu, vous, la prudence de ne pas la mettre en cause !

Sachez que le préfet de police est mandaté pour continuer à mettre en œuvre la police de proximité à Paris, que 1 000 policiers seront déployés, parce que le maire de Paris a décidé, lui, d'engager une politique de recrutement pour permettre aux policiers de se consacrer davantage à leur tâche, ce qui n'avait pas été entrepris auparavant.

M. Lucien Degauchy. Vous êtes incapable !

M. le ministre de l'intérieur. Même si cela vous gêne, cela mérite d'être dit.

Nous allons poursuivre une politique de prévention et d'amélioration de l'habitat dans ces quartiers défavorisés.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. C'est nul !

M. Laurent Dominati. Et la police ?

M. le ministre de l'intérieur. Croyez bien que la police, en partenariat avec la justice pour permettre l'efficacité de la chaîne pénale, va poursuivre son travail. Elle sera plus nombreuse, plus présente,...

M. Lucien Degauchy. Quand ?

M. le ministre de l'intérieur. ... au service de la sécurité de nos concitoyens.

M. Yves Bur. Zéro !

M. le ministre de l'intérieur. J'aimerais que vous vous associez à ce travail, à cette volonté, plutôt que de critiquer en permanence, madame la députée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Franck Borotra. Personne n'y croit !

CREF

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Pierre Balligand. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité et concerne la décision prise par la mutuelle retraite de la fonction publique de baisser de façon importante, 16 %, le complément de retraite de la fonction publique, le CREF, servi à ses adhérents.

Cette mesure est présentée comme la conséquence, d'une part, de la transposition des directives européennes sur l'assurance dans le code de la mutualité, qui prévoit d'augmenter les provisions, et, d'autre part, de l'allongement de la durée de vie. Cette décision semble remettre en cause le principe de non-rétroactivité des clauses contractuelles.

En 1997, un rapport sur l'épargne-retraite des fonctionnaires avait déjà souligné que ce régime, qui fonctionne en partie par capitalisation et en partie par répartition, dans un cadre facultatif, était, de ce fait, sensible aux aléas démographiques. Ce même rapport faisait état des problèmes qui allaient également se poser au CGOS, le comité de gestion des œuvres sociales des établissements hospitaliers publics, qui, pour sa part, propose un complément de retraite au personnel hospitalier.

Je ne doute pas qu'ayant en charge ce dossier, madame la ministre, vous vous soyez émue de cette situation. Notre assemblée serait donc désireuse d'avoir communication de l'avis de la commission de contrôle des mutuelles et des institutions de prévoyance au sujet de la décision du CREF de diminuer les prestations et souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin d'assurer la pérennité de ces régimes, le CREF comme le CGOS. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées.

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. Monsieur le député, je vous répondrai, pour Elisabeth Guigou, que le Gouvernement n'est pas partie prenante de la gestion du complément de retraite de la fonction publique, même s'il est, bien évidemment, attentif à la question que vous posez.

Il s'agit, comme vous le savez, d'un produit d'épargne-retraite,...

M. Jacques Desallangre. Par capitalisation !

Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées. ... géré par l'Union nationale des mutuelles de fonctionnaires. Cette union est indépendante des pouvoirs publics et prend donc, à ce titre, des décisions indépendantes.

L'Etat intervient toutefois de deux façons : d'une part par le biais de la commission de contrôle, qui a effectivement demandé un plan de redressement, au nom tout simplement de l'application de la loi et des règlements, et, d'autre part, en préparant le futur code de la mutualité qui s'appliquera à cet organisme.

Les conditions d'application de ce code seront définies dans un décret qui est en préparation et qui sera publié probablement cet été. C'est un travail interministériel. Le décret apportera au système la lisibilité que, je crois, vous attendez et que les adhérents appellent de leurs vœux. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

NAVIRES ABANDONNÉS

M. le président. La parole est à M. François Liberti pour le groupe communiste.

M. François Liberti. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

La triste actualité nous apporte chaque jour son flot de navires et d'équipages abandonnés par leurs armateurs dans les ports français ou bloqués sur rade, comme nous l'avons vu ces derniers jours au Havre.

Le sort de ces marins et officiers éloignés de leurs familles et sans ressources, laissés pour compte du système de navigation sous pavillon de complaisance, nous révèle des situations d'existence inhumaines, insoutenables, dignes d'une autre époque et ô combien révélatrices des pratiques libérales et de la déréglementation chère au système capitaliste.

Cette situation est intolérable. Les droits de l'homme, le droit à la dignité sont bafoués, sans parler des graves conséquences en matière de sécurité ou d'atteintes à l'environnement.

Dans le port de Sète, depuis le 6 janvier, vingt-trois marins de différentes nationalités sont immobilisés sur le *Florenz* et ont engagé une action en justice pour tenter de percevoir leurs salaires, avec d'ailleurs un premier acquis obtenu aujourd'hui, la condamnation de l'armateur par le tribunal d'instance.

A bord, les conditions de vie se détériorent de jour en jour. Aux problèmes d'avitaillement en gazole pour produire l'électricité nécessaire viennent s'ajouter les problèmes liés à l'alimentation quotidienne, auxquels les associations de bénévoles des foyers des marins n'ont pas les moyens financiers de faire face, ni d'ailleurs les syndicats et les associations qui agissent sur le terrain pour témoigner de leur solidarité active.

Sur votre initiative, un groupe de travail a étudié les problèmes financiers des équipages et a préconisé le lancement de la procédure de ratification de la convention internationale OIT n° 166 sur le rapatriement des marins.

Le comité interministériel pour la mer du 29 février 2000 a décidé le vote, dans le cadre de la loi de finances rectificative, de la somme de 10 millions de francs pour que, dans l'urgence, l'Etat honore sous forme d'avance les créances de salaires et le financement de la solidarité, mais cette volonté gouvernementale se heurte encore à des lenteurs administratives.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez informer la représentation nationale des intentions du Gouvernement et de l'état d'avancement des diverses procédures de ratification par la France des instruments de l'Organisation internationale du travail intéressant les conditions d'existence des marins abandonnés et les créances maritimes, des modalités pratiques permettant d'utiliser les fonds alloués dans les meilleurs délais et, surtout, des moyens à mettre en œuvre pour que cesse cette exploitation éhontée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement, pour une réponse brève, si possible.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. S'agissant d'abord, monsieur le député, du *Florenz*, l'approvisionnement en carburant est assuré, l'avance sur salaires effectuée ainsi que la prise en charge du rapatriement des marins non communautaires.

Pour la nourriture, je veillerai à ce que le financement soit débloqué si un problème se pose à ce niveau.

Il y a également, M. Daniel Paul l'avait évoqué, le problème de l'*Able Director* abandonné au Havre. La préfecture maritime surveille et inspecte le navire. Je puis vous dire qu'une relève de l'équipage aura lieu aujourd'hui, et les salaires des marins seront payés.

Sur le fond, vous soulevez un problème très grave, indigne du XXI^e siècle. On peut parler d'esclavage moderne à ce niveau-là et de l'indignité du comportement de certains armateurs. Il faut donc s'attaquer à ce problème. Comme vous l'avez dit, j'ai engagé une démarche à trois niveaux.

Au niveau international, deux projets de résolution, concernant l'un les créances des marins en cas de décès ou de blessures, l'autre les créances des marins en cas d'abandon, ont été élaborés avec les syndicats, les armateurs, l'OMI et l'OIT. J'accueillerai en fin d'année une réunion internationale de l'OIT pour la promotion des normes en faveur des gens de mer.

Deuxièmement, le projet de loi de ratification des conventions portant sur le rapatriement de gens de mer vous sera présenté d'ici à la fin de l'année.

Enfin, il y a l'aide aux marins. Depuis 1999, les marins abandonnés en France reçoivent une aide directe, qui représente plus d'un million de francs. Nous voulons améliorer le système. Le dispositif sera amélioré grâce à une ligne budgétaire et à la mise en place d'un groupe de suivi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

DROIT EUROPÉEN DES BREVETS

M. le président. La parole est à Mme Odette Trupin, pour le groupe socialiste.

Tâchez d'être rapide, madame la députée, s'il vous plaît, pour que nous ayons le temps de prendre ensuite la dernière question.

Mme Odette Trupin. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Monsieur le ministre, la réforme du droit européen des brevets alimente aujourd'hui nombre de controverses et elle nourrit elle-même certaines spéculations.

L'Europe des brevets est née en 1973 à Munich. Elle s'est construite en marge de l'Europe des Etats. Ce fut un atout puisqu'elle compte aujourd'hui vingt membres, mais également une faiblesse dans la mesure où, soucieuse de propriété industrielle, elle repose sur un compromis hybride entre un accroissement de l'intégration et des prérogatives de souveraineté, notamment linguistiques. Ainsi, après que trois langues ont été proclamées langues officielles, le français, l'anglais et l'allemand, chaque Etat continue néanmoins d'imposer la traduction d'un brevet dans sa langue.

Pour avancer dans la simplification et rendre les brevets moins onéreux, le 25 juin 1999, la France, à l'initiative de M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, a lancé une rénovation de ce système dans l'intérêt général. Ce projet propose qu'un brevet européen demandé et établi dans l'une des trois langues officielles soit valable sans autre restriction pour les autres pays.

Les protestations n'ont pas tardé : on introduirait notamment un cheval de Troie américain, là où les déposes anglophones sont déjà majoritaires. Ces objections paraissent fondées. Elles sont néanmoins surmontables, et il est possible de les résoudre.

Ma question porte donc sur un autre aspect.

Parmi les vingt Etats concernés par l'Europe des brevets, la France est certainement l'un des plus vigilants à propos du maintien de la souveraineté de sa langue. Peut-on, dans de telles conditions, renoncer sans aucune précaution, à toute exigence dans ce domaine ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non !

Mme Odette Trupin. Nous sommes nombreux ici à nous le demander. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous éclairer sur les solutions que vous envisagez actuellement ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, pour un éclairage rapide.

M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Madame la députée, ma réponse sera s'autant plus brève que vous avez fort bien exposé les données du problème.

Je veux vous rassurer, il n'est absolument pas question d'abandonner la place du français dans le brevet européen mais de réformer un système de traduction qui est à la fois lent et onéreux, de l'avis même des déposants et des utilisateurs, et qui est assez inadapté puisque les traductions arrivent au moment de la délivrance du brevet, soit cinq ou six ans après le dépôt de la demande.

Nous poursuivons un double but : assurer la compétitivité de nos industries au travers d'une politique active de dépôt de brevets, et renforcer la place de la langue française dans le domaine des brevets et de la technologie. La vigilance du gouvernement, en particulier celle de M. Pierret, qui travaille à mes côtés sur ce sujet, est absolue.

M. Pierret a souhaité mener une large concertation en confiant une mission à M. Vianès, conseiller-maître à la Cour des comptes, qui nous remettra son rapport le 19 juin prochain.

Avant la fin du mois, à la lumière de ses conclusions, nous préciserons si nécessaire notre position, mais il n'y a aucune inquiétude à avoir, madame la députée.

M. Jacques Brunhes. Mais si ! Nous sommes très inquiets, monsieur le ministre !

M. le président. L'heure de retransmission télévisée étant écoulée, je propose au groupe RPR de remettre sa dernière question à une séance ultérieure.

M. Jean Ueberschlag. Comme toujours !

M. le président. Non, pas comme toujours, cher collègue. Pas du tout !

Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures dix, sous la présidence de Mme Christine Lazerges.)

PRÉSIDENCE DE Mme CHRISTINE LAZERGES, vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

3

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

Mme la présidente. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre des relations avec le Parlement la lettre suivante :

« Paris, le 6 juin 2001

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 48 de la Constitution, le Gouvernement fixe comme suit l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale :

« Mardi 12 juin, l'après-midi, après les questions au Gouvernement, et le soir :

« – explications de vote et vote sur le projet de loi autorisant la ratification du traité de Nice modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les communautés européennes et certains actes connexes ;

« – suite de la discussion du projet de loi de modernisation sociale ;

« – nouvelle lecture du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel.

« Mercredi 13 juin, l'après-midi, après les questions au Gouvernement, et le soir :

« – explications de vote et vote sur le projet de loi de modernisation sociale ;

« – projet de loi relatif à la démocratie de proximité.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération. »

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

Je rappelle que la conférence des présidents a décidé que les explications de vote et le vote, par scrutin public, sur l'ensemble du projet de loi de modernisation sociale auront lieu le mercredi 13 juin, immédiatement après les questions au Gouvernement.

4

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2002

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement et le débat d'orientation budgétaire pour 2002.

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, monsieur le rapporteur général – auquel je souhaite, en votre nom à tous, bon anniversaire (*Souhaitez*) –,...

Mme Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget. Bon anniversaire, monsieur le rapporteur général !

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Merci !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... le débat d'orientation budgétaire qui nous réunit doit être un débat de transparence et de cohérence. C'est d'autant plus nécessaire que notre contexte économique connaît certaines évolutions : des inquiétudes s'expriment, des interrogations se font jour. Beaucoup nous sont adressées, dans des sens d'ailleurs opposés, à Mme Florence Parly et à moi-même. En ce qui nous concerne, l'un comme l'autre, nous souhaitons tout simplement agir et parler vrai.

Première question : quelle est la situation de notre économie au regard de la conjoncture internationale ? Mon analyse peut se résumer ainsi : dégradation extérieure, résistance intérieure.

Le ralentissement de la conjoncture mondiale est incontestable. Son origine est américaine. L'économie américaine, dont beaucoup soulignaient auparavant le caractère déséquilibré par son « exubérance » même, connaît une chute brutale de sa croissance : 5 % en 2000 et 1 %, semble-t-il, en 2001. Cet atterrissage était attendu, il a surpris par son ampleur et sa rapidité. La globalisation des marchés et la financiarisation des économies accélèrent, en effet, la transmission des chocs. Le Japon en reste à une croissance « plate ». Ces deux pays, à eux seuls, représentent 45 % du produit intérieur brut mondial. Mais la hausse des prix du pétrole porte aussi une responsabilité dans l'amputation de la croissance prévue. Malgré l'affaiblissement international, le cartel de l'OPEP a réussi à maintenir des prix élevés – trop élevés pour un bon équilibre global –, les marges des raffineries sont fortes et la baisse du cours externe de l'euro

complète le panorama. Il nous faut à cet égard insister de nouveau sur la nécessité d'un équilibre durable entre producteurs de brut et consommateurs autour d'un prix de 20 à 25 dollars le baril, et il nous faut mettre en œuvre à l'échelle européenne et mondiale des politiques d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Toujours est-il que l'Europe est elle aussi atteinte. L'Allemagne, notre principal partenaire, l'est nettement. Par contrecoup, la France l'est aussi, puisque la demande extérieure est moins forte.

Certes, comme je l'indiquais il y a un instant, nous sommes moins touchés que d'autres : notre économie présente en effet une solide capacité de résistance. Deux indicateurs clés en témoignent : la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. En ce qui concerne ce dernier, il pourrait connaître, malgré tout, une croissance d'environ 6 % en 2001. C'est moins qu'en 2000, mais autant qu'en 1998 et en 1999. Le fort ajustement constaté au premier trimestre 2001 ne devrait pas se répéter aussi brutalement au cours des trimestres suivants. La tendance des investissements reste, pour le moment, orientée de façon positive.

La consommation des ménages, second moteur de notre croissance, est également dynamique. En mai 2001, les ventes de voitures ont dépassé les 200 000 véhicules, soit 10 000 de plus qu'en mai 2000. Considérée globalement, la demande des ménages a progressé de 1,3 % au premier trimestre, en relation avec l'évolution des salaires et la baisse des impôts. En sens inverse, chacun aura noté que le moral des ménages a chuté depuis le pic d'optimisme atteint en janvier 2001. Il reste cependant de trente points supérieur à ce qu'il était en 1995. Je note aussi que dans la presse et les médias, les annonceurs ont réduit leurs achats – cette indication est en général significative –, mais il n'y a pas et il ne doit pas y avoir de crise de confiance.

Car il faut nous garder mesdames, messieurs les députés, d'une erreur d'optique. Même si l'année 2001 est moins favorable que l'année 2000, qui a été marquée par des performances très élevées tant en termes d'activité que d'emploi la tendance générale reste néanmoins positive, dans la continuité du redressement à l'œuvre depuis 1997. Nos perspectives de croissance pour 2001 devraient se situer dans la fourchette basse de nos prévisions, à un taux plus proche de 2,7 % que de 3 %. Mais, d'une part, il est encore trop tôt pour fixer un chiffre certain et, d'autre part, la France, en tout état de cause, fait mieux que ses voisins : pour la quatrième année consécutive, notre performance devrait être supérieure à celle de l'Allemagne ; et pour la première fois, au premier trimestre 2001, notre activité est plus soutenue qu'aux Pays-Bas.

La capacité de résistance de notre économie se traduit à travers deux autres éléments significatifs. L'inflation restera maîtrisée en 2001, mieux que chez la plupart de nos partenaires. Toutefois, le Gouvernement reste attentif à tout signe d'accélération, afin d'éviter de grignoter les gains de pouvoir d'achat. Dans cet esprit, nous devons veiller à ce que les règles de la concurrence fonctionnent de façon satisfaisante dans la grande distribution et, je viens de l'indiquer, dans le secteur pétrolier. Concernant l'emploi, le chômage continue de diminuer, mais à un rythme moins fort que l'an passé. Cette tendance – on le remarque trop rarement – intervient au moment même où la population active augmente de plus de 200 000 entrées nouvelles sur le marché du travail en un

an. C'est dire si le Gouvernement met en œuvre une politique favorable à l'emploi, que nous sommes, les uns et les autres, déterminés à poursuivre.

Deuxième question : où en sommes-nous de l'exécution du budget 2001 ?

S'agissant des dépenses de l'Etat, nous avons annoncé une progression de 0,3 % en volume. Nous sommes déterminés, Mme Parly et moi-même, ainsi que le Gouvernement dans son ensemble, à tenir cet objectif. L'augmentation constatée au premier trimestre correspond essentiellement à l'avancement de certaines dépenses en capital du budget de la défense. Elle traduit, non pas un dérapage, mais un meilleur lissage sectoriel.

M. Philippe Auberger. C'est un euphémisme !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. J'y reviendrai, et on verra quelle sera votre position, monsieur Auberger.

S'agissant des recettes, nous sommes globalement en ligne avec nos engagements. Si elles augmentent moins que dans le passé, c'est aussi la traduction de l'allègement des impôts. Quand les recettes de TIPP sont moindres qu'auparavant, c'est bien parce qu'il y a désormais un mécanisme fiscal de stabilisation.

Pour ce qui est de la TVA, n'oublions pas que, l'an dernier, nous avons réduit son taux de 20,6 % à 19,6 %, et cela se retrouve dans les chiffres.

La baisse des impôts devrait être encore plus manifeste quand les Français recevront leur avis d'impôt sur le revenu 2000 : ils verront alors mieux la différence entre ce qu'ils devront payer et ce qu'ils auraient dû payer avant le plan triennal du Gouvernement.

Quant à la prime pour l'emploi, elle sera versée comme prévu début septembre.

J'avais dit, dès le mois de mars, que nous pourrions enregistrer des recettes inférieures à nos prévisions initiales. Cet aléa sera connu avec davantage de précisions en juillet. A ce moment-là, comme je l'ai fait l'an dernier, je dirai ce qu'il en est précisément.

Troisième question : dans ce contexte, quelles orientations budgétaires pour 2002 ? Elles seront, dans leur détail, rendues publiques en septembre lors de la discussion du budget pour 2002. Le débat d'orientation budgétaire n'est pas le débat sur la loi de finances. Mais je veux dès à présent affirmer avec force notre choix central : nous entendons maintenir le cap fixé depuis 1997, dont les trois éléments nécessaires pour développer l'emploi et la solidarité qui devront être jugés sur la durée de la législature : la maîtrise de la dépense publique ; la baisse des prélèvements ; la réduction des déficits.

S'agissant de la maîtrise de la dépense publique, le chiffre de progression des dépenses de l'Etat sera de 0,5 % en volume pour 2002. A l'échelle de la législature, cela représente une progression au total de 1,8 % en volume, c'est-à-dire, monsieur Auberger, l'équivalent de ce qui se faisait avant 1997 pour une seule année. J'observe que, cette fois-ci, je ne suis pas interrompu.

Comment dès lors parler de laxisme ? Pas plus qu'il ne convient d'évoquer des coupes excessives : nous continuerons de financer nos priorités budgétaires : l'éducation, la sécurité, la justice, ainsi que l'environnement. Les budgets correspondant à ces secteurs prioritaires ont progressé de 14 % en valeur depuis 1997, progressions qui ont été rendues possibles non seulement par des dépenses nouvelles, mais aussi par des redéploiements internes, à hauteur de 25 à 30 milliards par an. Ce sont autant de signes d'une gestion à la fois maîtrisée et stratégique de la

dépense publique, comme en témoigne également la démarche de contractualisation que nous avons engagée avec les ministères.

A ceux qui voudraient dépenser plus au lieu de dépenser mieux, à ceux qui prétendent dépenser au total moins tout en dépensant davantage sur plusieurs postes – ils constituent en réalité une sous-catégorie des premiers –, je souhaite rappeler qu'en préservant des fondamentaux sains, nous réunissons les conditions d'une croissance durable et créatrice d'emplois. Toute autre attitude ne pourrait donner que des résultats éphémères, avant d'entraîner une véritable dégradation. Si les dépenses dérapaient, les taux d'intérêt augmenteraient très rapidement et, du même coup, l'activité serait freinée et l'emploi pénalisé. Ce n'est en aucun cas ce que nous voulons.

C'est pourquoi nous devons aussi rester vigilants sur nos dépenses sociales. La bonne tenue actuelle des comptes de la sécurité sociale doit beaucoup à l'amélioration de la situation de l'emploi. Nous devons veiller à maîtriser nos dépenses d'assurance maladie. Nous devons aussi faire face aux besoins en emplois dans les services publics mais sans alourdir les dépenses d'une façon qui serait insupportable, d'autant plus que nous savons tous qu'à terme il reste à mieux équilibrer le financement des retraites.

Ces remarques de simple bon sens sur la maîtrise des dépenses publiques s'appliquent également aux dépenses militaires. Une forte hausse des dépenses militaires, comme on l'envisage parfois, ne m'apparaît ni nécessaire pour notre indispensable sécurité ni compatible avec nos équilibres économiques, avec la priorité que nous accordons à l'emploi et avec les engagements financiers de la France.

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est sûr !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. S'agissant de la baisse des prélèvements, le plan triennal 2001-2003 doit se traduire par une baisse des impôts de 120 milliards de francs. En 2002, même si on doit prendre beaucoup de précautions avec le concept de prélèvements obligatoires, le taux global de ces prélèvements devrait être de l'ordre de 44,5 %, contre 45,6 % en 1999. Le Gouvernement s'est engagé sur un plan triennal d'allègement des impôts. L'Etat doit respecter sa parole. Le Gouvernement précédent, pour avoir contredit les promesses de l'actuel Président de la République sur ce point, avait été sanctionné par les Français.

Il est un autre aspect essentiel qu'il convient de garder à l'esprit : au moment où la conjoncture hésite, il faut soutenir le retour vers l'emploi, la consommation des ménages et la compétitivité des entreprises. Tel est l'objectif principal des baisses d'impôts qui interviendront en 2002.

Dans les textes déjà votés ou proposés, les baisses prévues se décomposent de la façon suivante : 8,5 milliards supplémentaires pour la prime pour l'emploi afin de contribuer au retour vers l'emploi ; 12 milliards pour la baisse des tranches de l'impôt sur le revenu pour soutenir la consommation ; 10 milliards pour la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés pour favoriser la compétitivité de nos entreprises, notamment des plus petites.

Pour ce qui est de nos entreprises, la poursuite de la réforme de la taxe professionnelle en 2002 participe aussi de la politique de plein emploi.

Augmenter les impôts, alors même que les ménages et les entreprises ont besoin d'oxygène, constituerait une erreur de pilotage économique et social que nous n'entendons pas commettre.

En ce qui concerne la réduction des déficits, il s'agit aussi d'un choix fait depuis quatre ans. Depuis 1997, une réduction de 100 milliards du déficit de l'État a en effet été opérée, alors que la précédente majorité, tout en augmentant fortement les impôts, n'était parvenue qu'à 20 milliards.

La réduction de la dette confirme le caractère sérieux de notre gestion : son poids dans le produit intérieur brut devrait diminuer de près de cinq points d'ici à 2002 par rapport à son niveau de 1997, alors qu'elle avait explosé lors de la précédente législature. Là encore, nous faisons le choix d'une croissance juste et durable. La logique de la croissance asphyxiée, des ménages assommés et des entreprises découragées a été celle de certains de nos prédécesseurs ; elle n'est pas et elle ne sera pas la nôtre !

Mme Nicole Bricq. C'est vrai ! On ne le dira jamais assez !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je voudrais maintenant répondre à des critiques entendues ici ou là.

Selon certains, le Gouvernement manquerait de transparence. Je crois, avec Mme Florence Parly, démontrer le contraire.

S'agissant de l'exécution du budget de 2001, je souligne que nous avons transmis aux assemblées le décret d'avances, ce qui ne s'était jamais fait. Je note également que vous recevez très régulièrement les situations budgétaires : il n'y a donc plus de contestation possible, plus de débat sur une vraie ou une fausse cagnotte. De surcroît, je rappelle que le soutien apporté par le Gouvernement à la réforme de l'ordonnance de 1959 engagée dans cette assemblée – et je tiens à lui en rendre hommage – témoigne de notre volonté d'associer pleinement le Parlement aux travaux budgétaires. Il s'agit d'une démarche de transparence, comme vous l'avez voulu, monsieur le président de la commission des finances et monsieur le rapporteur général, et qui se poursuivra.

Selon une deuxième critique parfois entendue, la solidarité serait insuffisante à l'égard des plus pauvres. Telle n'est pas la réalité, même s'il reste toujours des progrès à accomplir.

M. Jean-Pierre Brard. Beaucoup !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Notre approche est celle de la solidarité durable. Elle passe par le soutien à l'emploi et au pouvoir d'achat plus que par des dépenses éphémères et non financées. Dès cet automne, les ménages les plus modestes, souvent non imposables, pourront le constater de façon tangible : beaucoup d'entre eux recevront un chèque au titre de la prime pour l'emploi ; d'autres verront, à la lecture de leur avis d'imposition, que le montant de leur impôt sur le revenu a diminué.

De plus, au début de l'année prochaine, grâce à l'excellente réforme portée par mon collègue Jean-Claude Gaysot, interviendra la seconde tranche de réforme des allocations logement, qui représente au total plus de 6 milliards de francs.

Plus globalement, la politique du Gouvernement, même si, je le répète, monsieur Brard, des progrès sont toujours utiles, porte ses fruits en matière de rééquilibrage du partage de la valeur ajoutée : comme le montre la par-

tie du document consacré à l'évolution de l'économie nationale que nous avons déposé au Parlement avec Mme Parly, 80 % des fruits de la croissance sont allés au travail et seulement 20 % au capital.

M. Dominique Baert. Eh oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Peu remarqué, ce chiffre de 80 % traduit un choix clair en faveur des revenus du travail, donc un choix de justice sociale et de solidarité active.

Ce choix ne peut s'accompagner d'une hausse massive des déficits, à laquelle nous appellerions volontiers certains. Le déficit public, faut-il le souligner, doit toujours être remboursé. Il est souvent un vocable savant ou facile pour désigner une hausse d'impôt supportée par les générations futures. Tous les pays de l'Union européenne le savent, nous ne nous trouvons pas dans une situation où un surcroît de croissance pourrait être assuré par une augmentation massive de la dépense publique. Loin d'une soumission à je ne sais quelle orthodoxie, l'augmentation massive des déficits, dans un pays comme le nôtre qui, malgré ses progrès, comporte encore un déficit notable, outre son absence d'effet économique positif, serait le contraire même de la solidarité durable. Facilité plus inégalités, ce serait, prétendument au nom de la justice, une manifestation de démagogie.

M. Jean-Jacques Jégou et M. Jacques Barrot. Très juste !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Une troisième critique, allant, elle, dans un sens opposé, appelle le même qualificatif : les économies réalisées, nous disent certains, seraient très insuffisantes. Je le répète avec force : oui à la maîtrise des comptes publics, non aux coupes sauvages dans les budgets des services publics ! Nous avons besoin des services publics, qu'il s'agisse des hôpitaux, de la police ou de l'enseignement, au nom même des services rendus aux citoyens, de l'égalité indispensable et de la « compétitivité globale » de notre pays. Or je constate parfois sur ce point une tendance à la schizophrénie : ceux-là même qui réclament ici moins de dépenses publiques, multiplient dans leurs déplacements de précampagne les promesses dépensières.

M. Jean-Jacques Jégou. Qui ça ?

M. Bernard Outin. Mais les députés de l'opposition, bien sûr !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Peut-être est-ce l'air du temps, mais, personnellement, je le récuse, et j'espère que vous le récusez aussi.

Pour cette dernière année de la législature 1997-2002, le gouvernement de Lionel Jospin veut donc maintenir le cap de sa politique économique. Je vois dans cette attitude de constance et de cohérence la meilleure réponse que nous puissions apporter aux aléas de la conjoncture, sachant que l'avenir de la croissance, en 2002 et au-delà, dépendra aussi d'une étape importante : le passage à l'euro. Réussir ce passage tous ensemble nous permettra de consolider notre croissance économique. Le Gouvernement s'emploiera avec vous à faire en sorte que l'euro concret soit aussi un euro facile. Le prochain budget vous sera présenté en euros. Il devra concilier, en euros et pour encourager l'emploi, la modernité, la solidarité et le sérieux.

Madame la présidente, mesdames, messieurs les députés, ma conclusion sera celle-ci.

Premièrement, au moment de débattre de nos orientations budgétaires, je veux souligner combien la conjoncture est incertaine. Le ralentissement mondial est incontestable, mais la durée de cette évolution ne peut pas, à ce stade, être connue avec certitude. D'où une nécessité de sagesse.

M. Jean-Jacques Jégou et M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Deuxièmement, les discours, entendus ici ou là et réputés définitifs, sur l'autonomie totale de la zone européenne par rapport aux Etats-Unis, au Japon et au reste du monde sont pour une bonne part des songes creux.

M. Philippe Auberger. Enfin, vous le reconnaissez !

M. François d'Aubert. Il y a six mois, vous disiez le contraire, monsieur Fabius.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Globalisation plus financiarisation entraînent comme conséquence, même si on peut parfois le regretter, que les conjonctures sont « communicantes ». Même si l'Europe a sa spécificité, renforcée utilement par la coordination de nos politiques économiques, les chiffres sont les chiffres. Nous résistons mieux que d'autres, mais nous sommes concernés avec les autres et par les autres.

Troisièmement, dans ce contexte, il est particulièrement important de garder le cap sur l'emploi et sur la solidarité, d'être responsables quant aux dépenses, de ne pas entrer dans je ne sais quel concours général de surenchère sous prétexte que les élections approchent, mais, au contraire, de poursuivre la modernisation solidaire de notre pays. C'est ainsi que nous servirons le mieux l'efficacité économique et la justice sociale.

M. Philippe Auberger. Cette modernisation passe, par exemple, par la réforme de Bercy !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est dans cet esprit que, ayant écouté avec attention, comme nous le ferons encore dans un instant, vos réactions, propositions et observations, nous préparons avec Mme Parly et sous l'autorité de Lionel Jospin la prochaine loi de finances dont nous débattons à l'automne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Michel Bouvard. Et du Plan?... Pour ce qu'il en reste !

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre message personnel.

M. Jean-Pierre Brard. Il était mérité ! (*Sourires.*)

M. Didier Migaud, rapporteur général. Madame la présidente, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat au budget, mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire est désormais devenu une habitude du Parlement. Bien qu'ayant perdu les attraits de la nouveauté, il n'en demeure pas moins utile, car il permet aux membres de notre assemblée d'être informés de façon précoce des premiers éléments d'exécution du budget voté, des évolutions majeures affectant les finances publiques et des principaux choix envisagés par le Gouvernement.

Toutefois, le débat d'orientation budgétaire pour 2002 a en propre d'être le prélude à la discussion du dernier projet de loi de finances de la législature. Cette particularité est propice, pour chacun, majorité et opposition, sinon à dresser un premier bilan, tout au moins à vouloir chercher dans un examen rétrospectif les arguments pour opposer, du côté de la droite, « ce qu'il aurait fallu faire » à « ce qui a été fait », et pour rappeler, de notre côté, les résultats obtenus, comment ils l'ont été et par qui, alors qu'ils ne l'avaient pas été auparavant, malgré beaucoup de promesses.

A lire les premiers commentaires, ce débat s'annonce déjà comme un exercice bien convenu, la proximité des échéances favorisant la langue de bois.

M. Marc Laffineur. On vient d'en avoir un exemple avec l'intervention précédente !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Pour ma part, je m'efforcerai de tenir des propos réalistes, quitte à décevoir. La qualité d'une action ne s'apprécie pas, selon moi, à sa capacité à surprendre ou à susciter des effets d'annonce.

La deuxième caractéristique de ce débat d'orientation tient aux incertitudes liées, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, à l'environnement international, en particulier la situation américaine, et aux répercussions de cet environnement sur la croissance de nos principaux partenaires et sur la nôtre.

L'année 2000 demeurera l'une des meilleures des dix dernières années, avec une croissance moyenne du PIB de 3,4 % dans la zone euro, la création de 2,8 millions d'emplois et un taux de chômage ramené à 8,9 %. Si l'environnement international a tout particulièrement favorisé cette croissance, le profil de l'année 2000 n'a pas été régulier, le rythme de croissance dans le monde ayant connu une sérieuse inflexion au cours du second semestre 2000, ce ralentissement affectant la zone euro.

C'est ainsi que la croissance aux Etats-Unis est passée de 5 % au premier semestre à 1,5 % au second, que le prix du pétrole a crû de 60 % en moyenne sur l'année et que les taux d'inflation ont nettement accéléré par rapport à 1999, contribuant à peser sur le pouvoir d'achat.

En conséquence, la plupart des organismes et instituts de prévision ont revu à la baisse leurs anticipations pour 2001, en particulier la prévision de croissance pour les Etats-Unis et pour la zone euro. Pour cette dernière, la Commission européenne a ramené sa prévision de 3,2 % à 2,8 %. Si la tendance générale d'une accélération de la croissance au cours de l'année 2001 et en 2002 est bien celle retenue, fondée sur l'hypothèse d'une reprise rapide aux Etats-Unis, il est néanmoins probable que l'écart de croissance entre ces derniers et l'Union européenne s'inversera en 2001.

En effet, malgré les effets défavorables du ralentissement américain, la croissance de la zone euro devrait rester soutenue, sous l'effet de facteurs internes tels que la consommation des ménages, un pouvoir d'achat soutenu par les créations d'emplois toujours nombreuses, le taux de chômage devant revenir à 7,2 % en 2002.

Même si ce scénario apparaît plutôt réaliste, l'incertitude marque tout de même les hypothèses retenues, en particulier quant à la situation américaine.

Quelles en sont les répercussions pour la France ?

Relevons d'abord que, dans cet environnement plus incertain, vous l'avez dit, monsieur le ministre, la France maintient une croissance forte, de 3,1 % pour 2000.

M. Philippe Auberger. Il a dit 2,7 % !

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Parmi les facteurs ayant entraîné une croissance moindre qu'attendue figure le dynamisme des importations, qui paraît refléter les difficultés éprouvées par les entreprises françaises pour satisfaire la demande et l'insuffisance structurelle de l'offre domestique de nouvelles technologies. Le second facteur de ralentissement a été une inflation en légère progression par rapport à 1999, due pour l'essentiel à la hausse des prix de l'énergie, laquelle a pesé, à partir de l'été, sur la consommation des ménages.

Toutefois, la croissance est restée solide en raison de l'importance des exportations, de la vigueur de l'investissement et, surtout, de la reprise globale du pouvoir d'achat des ménages, liée à la reprise de l'emploi.

Pour les deux années à venir, la croissance française devrait être légèrement supérieure à celle du reste de la zone euro, même si les données les plus récentes indiquent un ralentissement plus fort que prévu. Comme le relève l'INSEE, « le scénario à l'œuvre dans l'ensemble de la zone euro est valable dans ses grandes lignes pour la France ».

Le Gouvernement a révisé à la baisse les prévisions de croissance pour les deux années à venir : la prévision moyenne de croissance pour 2001 a été ramenée à 2,9 %, contre 3,3 % à l'automne dernier. En 2002, la croissance serait un peu plus rapide : entre 2,8 % et 3,2 %.

Un consensus se manifeste sur le dynamisme des facteurs internes soutenant la croissance : la progression du pouvoir d'achat des ménages liée à l'augmentation de l'emploi et aux baisses de prélèvements ; une inflation modérée.

Toutefois, à l'image des prévisions pour l'ensemble de la zone euro, ces prévisions révisées restent confrontées à plusieurs incertitudes, le principal risque provenant de l'environnement international, surtout américain.

Les comptes nationaux provisoires pour le premier trimestre 2001, qui viennent d'être publiés par l'INSEE, font apparaître un ralentissement plus important que prévu. Le PIB a crû de 0,5 %, contre 0,8 % au dernier trimestre 2000. L'acquis de croissance pour 2001 s'élève à 1,6 %. L'élément le plus préoccupant qui explique ce ralentissement tient au freinage de l'investissement des entreprises. Si cet accroc à la dynamique anticipée de l'investissement était confirmé par la suite, ce serait effectivement une part substantielle de la demande interne qui pourrait être affectée. Mais nous n'en sommes pas là. Reconnaissons cependant que le dynamisme de la demande interne a ces dernières années fortement contribué à la capacité de résistance de la croissance française aux chocs extérieurs.

D'ores et déjà, certains croient voir dans divers résultats d'enquêtes ou dans des statistiques provisoires un faisceau d'indices attestant ce moindre dynamisme de la demande interne. Il est, me semble-t-il, trop tôt pour aboutir à de telles conclusions, mais il faut être vigilants et attentifs aux conséquences de ces résultats sur la stratégie des finances publiques.

Les axes de la politique budgétaire définis dès l'automne de 1997 par le Gouvernement et sa majorité demeurent d'actualité : assurer le financement des actions publiques prioritaires en maîtrisant la dépense publique par la fixation d'une norme d'évolution de la dépense ; poursuivre la réduction des déficits ; réduire le poids des prélèvements obligatoires.

La commission des finances adhère majoritairement au maintien de la traduction budgétaire des priorités de la politique gouvernementale, à savoir l'éducation, la

sécurité, la justice et l'environnement. La définition de priorités peu nombreuses et durables est en effet gage d'efficacité.

Ces priorités ne sont pas antinomiques d'une maîtrise des dépenses. Le programme pluriannuel des finances publiques pour la période 2002-2004 retient une progression des dépenses du budget de l'Etat de 1 % en volume. La progression de l'ensemble des dépenses publiques ne devra pas dépasser 4,5 % en volume au cours de la même période.

La lettre de cadrage budgétaire pour 2002 prévoit une augmentation des dépenses de l'Etat de 0,5 % en volume, soit une progression de 1,7 % en valeur, compte tenu d'une hypothèse d'inflation hors tabac de 1,2 %. La progression moyenne des dépenses en volume depuis 1997 a été de 0,3 %.

Des marges d'efficacité de la dépense existent. Dans sa lettre de cadrage budgétaire pour 2002, le Premier ministre invite les ministres à « surmonter l'inertie habituelle de la dépense », à procéder à l'examen des crédits d'intervention et à privilégier les redéploiements afin de dégager les marges de financement de mesures nouvelles.

Il faut rappeler que, depuis 1997, plus de 30 milliards de francs d'économies et de redéploiements ont été réalisés chaque année pour financer les mesures nouvelles et les priorités du Gouvernement. La recherche de gains d'efficacité permettant d'améliorer les services offerts à nos concitoyens doit être permanente. A côté des redéploiements, la réforme de l'Etat - je pense notamment à la réforme de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances, dont le Sénat va discuter demain - de même que le recours aux nouvelles technologies et à une meilleure organisation du travail doivent contribuer à cette efficacité accrue.

Un recul durable de la dette publique et de sa charge d'intérêt participera significativement aux marges budgétaires nouvelles.

La stratégie fondée sur le choix et le respect d'un objectif d'évolution des dépenses, et non d'un objectif de solde, mise en œuvre depuis 1997, doit être poursuivie. Elle permet de lisser les évolutions à moyen terme et de mieux prendre en considération l'impact des dépenses publiques sur la conjoncture économique.

L'efficacité de cette stratégie est manifeste. Les priorités sont nettement marquées. De même, le déficit des administrations publiques a été ramené de 3,5 % du PIB en 1997, hors soulté France Télécom, à 1,3 % en 2000. Les prévisions concernant l'ensemble des administrations publiques pour 2001 et 2002 dessinent des perspectives très comparables aux résultats de 2000 : l'Etat dégagerait un besoin de financement, les autres sous-secteurs des administrations publiques étant excédentaires.

En 2000, le déficit de l'Etat est resté pratiquement stable à 2,4 %, tandis que les administrations de sécurité sociale dégageaient un excédent de 54,6 milliards de francs en raison d'une vive croissance des recettes liée à la forte progression de la masse salariale sur laquelle est assise la majeure partie de la CSG et des cotisations sociales. De ce point de vue, s'il est clair que l'allègement des charges sociales sur les entreprises ne doit pas fragiliser les finances des organismes de sécurité sociale, il n'est pas illégitime d'envisager que les modalités de compensation de ces allègements puissent prendre en compte la contribution apportée par la politique de l'emploi à l'amélioration des comptes sociaux. Le contraire serait anormal.

L'affectation nouvelle d'impôts auparavant perçus par l'Etat a également contribué au dynamisme des ressources des administrations de sécurité sociale. En 2001 et 2002, la capacité de financement des administrations de sécurité sociale se contracterait légèrement sous l'effet du dynamisme des dépenses maladies. Leur rythme d'augmentation a déjà de nouveau progressé en 2000, dépassant l'objectif national des dépenses d'assurance maladie.

Pour sa part, la capacité de financement des administrations publiques locales a légèrement fléchi en 2000, revenant de 31,5 milliards de francs en 1999 à 24,9 milliards. Les dépenses des collectivités locales ont progressé plus vite que leurs recettes à la suite des tempêtes de décembre 1999 et en raison de la progression des rémunérations et d'un investissement toujours dynamique.

Depuis 1997, les concours aux collectivités locales ont augmenté, en volume et à structure constante, trois fois plus vite que le budget de l'Etat.

M. Augustin Bonrepaux. Pas pour toutes !

M. Michel Bouvard. Exactement !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ces dotations contribuent globalement à la bonne situation financière des collectivités locales.

De ce point de vue aussi, et je sais que cette opinion est partagée, l'efficacité de la dépense publique doit inciter à rechercher une meilleure péréquation, une répartition plus juste des dotations entre les collectivités et entre les territoires.

M. Gérard Saumade. Assurément !

M. Jean-Pierre Brard. Très juste !

M. Michel Bouvard. En prenant en compte les charges !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Avec le retour de la croissance et le dynamisme des rentrées fiscales, un débat s'était ouvert sur l'utilisation des recettes nouvelles. Je pense que nous n'aurons pas à le poursuivre d'ici à la prochaine loi de finances.

Trois orientations étaient possibles : accélérer la réduction du déficit pour désendetter plus rapidement l'Etat, augmenter les dépenses en direction de certains services publics et des personnes les plus en difficulté, réduire les impôts.

Le Gouvernement, avec le soutien de sa majorité, a combiné ces trois orientations en mettant l'accent sur la dernière dans la loi de finances pour 2001. Les mesures prises en 2000 et 2001 aboutissent à une réduction des impôts et des cotisations sociales représentant plus d'un point de PIB entre 1999 et 2001, dont 53 milliards de francs environ de réductions d'impôts en 2001.

De 1997 à 2001, les baisses d'impôts décidées par l'Etat s'élèveront à 160 milliards de francs. Ce total atteindra 200 milliards de francs en 2002. Ces baisses portent sur les grands impôts nationaux – TVA, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés – et sur la fiscalité locale – taxe professionnelle, taxe d'habitation, droits de mutation, vignette. Elles concernent également ceux qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu à travers la prime pour l'emploi.

En 1999, ces baisses ont été compensées par le dynamisme spontané des recettes, dû en particulier à une élasticité à la croissance très élevée, spécialement pour ce qui concerne l'impôt sur les sociétés.

En 2001 et 2002, le dynamisme spontané des recettes pourrait ralentir. Indépendamment même des effets de la modification de la fourchette du taux de croissance du

PIB retenue dans le cadrage macro-économique, le Gouvernement prévoyait un recul de l'élasticité des recettes par rapport au PIB en 2000 et 2001. C'est ainsi que, de 1,9 en 2000, le rapport entre le taux de croissance des recettes à législation constante et le taux de croissance du PIB en valeur a été ramené à 1,8 en 2001 et 1,2 en 2002, en raison du tassement de la croissance spontanée de l'impôt sur les sociétés prévisible en 2002.

Au 3 mai dernier, c'est-à-dire au vu de la dernière situation hebdomadaire, qui va au-delà du dernier état mensuel récemment publié, l'ensemble des recettes fiscales du budget général nettes des remboursements et dégrèvements accusait une baisse de 0,2 % par rapport aux recouvrements constatés à la même époque en 2000. Les recettes non fiscales, hors fonds de stabilisation des changes, étaient pour leur part en progression de 7,7 %. A la même date, le solde général d'exécution du budget de l'Etat était de moins 190,37 milliards de francs contre moins 161,64 milliards de francs au 4 mai 2000. Le déficit est donc supérieur de 28,7 milliards de francs au niveau atteint à la fin des quatre premiers mois de l'année dernière. Il est cependant impossible d'en déduire une tendance pour l'ensemble de l'année 2001 en raison des rythmes différents d'exécution d'une année sur l'autre, en particulier pour ce qui concerne certaines dépenses d'investissement. Nous ne pourrions cependant en avoir une idée précise que dans quelques mois.

Le processus de réduction des déficits publics n'a en rien perdu de sa pertinence. En 2000, la dette publique, au sens du traité de Maastricht, a continué d'être réduite : elle a été ramenée à 57,6 % du PIB, après 58,5 % en 1999 et 59,5 % en 1998. En 2001 et 2002, le processus devrait se poursuivre pour atteindre respectivement 56,9 % et 55,3 % du PIB. A l'horizon 2004, ce taux devrait être ramené à 52,3 %.

La progression de l'excédent primaire des administrations, et principalement de l'Etat, est un moyen de maîtriser le poids de la dette dans le PIB et donc d'augmenter les marges de financement pour d'autres actions. Depuis 1999, l'Etat dégage un excédent primaire. Pour 2001, le solde pourrait atteindre 54 milliards de francs, c'est-à-dire dépasser nettement le niveau nécessaire à la stabilisation de la part de la dette de l'Etat dans le PIB.

Outre le financement des priorités de l'Etat, la maîtrise des finances publiques est seule capable de garantir durablement la diminution des prélèvements obligatoires, dont le recul est amorcé puisqu'ils s'élevaient à 45,2 % du PIB en 2000, soit un niveau conforme aux prévisions associées au projet de loi de finances pour 2001. Depuis l'année dernière, les effets des allègements fiscaux l'emportent sur la dérive spontanée du taux des prélèvements obligatoires. En 2001 et en 2002, ces allègements devraient contribuer à hauteur de 0,7 point de PIB au reflux de ce taux.

La confiance des ménages apparaît comme l'un des piliers d'une croissance durable. Les baisses d'impôts et une politique budgétaire clairement orientée vers des priorités sociales bien identifiées et vers l'assainissement des finances publiques contribuent incontestablement, en réduisant les incertitudes pour l'avenir, à renforcer cette confiance.

La stagédie arrêtée par le Gouvernement et sa majorité porte ses fruits. La France s'est installée dans une croissance qui, même si elle s'est ralentie, est forte et moins sujette aux à-coups que celle de ses principaux partenaires. La situation de l'emploi s'est améliorée et continue de s'améliorer. Une solidarité accrue en faveur des plus modestes de nos compatriotes a pu être assurée.

Le bilan des quatre dernières années est positif.

M. Jean-Pierre Brard. Il conviendrait d'utiliser l'adverbe « globalement » !

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Bien sûr et comme vous l'avez reconnu vous-même, monsieur le ministre, des consolidations, des améliorations sont nécessaires et j'en suis très conscient. J'invite toutefois la majorité plurielle à positiver davantage le chemin parcouru.

A force de ne voir que ce qui reste à accomplir, le risque est grand d'oublier ce qui a déjà été obtenu et ce dont la majorité peut être fière sans pour autant être arrogante.

M. Jean-Pierre Brard. Attention à la béatitude ! Il faut encore progresser !

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Est-ce parce qu'il sera vraisemblablement sans surprise que le prochain projet de loi de finances sera mauvais ? La constance de nos priorités est une qualité. J'ajouterai que le projet de budget pour 2002 devrait être d'ailleurs le plus accompli de cette législature dès lors qu'il prévoira le financement de toutes les avancées sociales votées par la majorité plurielle, qui sont nombreuses...

M. Jean-Pierre Brard. Ça, c'est vrai !

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. ... – citons les 35 heures, les emplois-jeunes, la lutte contre les exclusions, la CMU, l'APA, l'allocation logement, entre autres –...

M. Philippe Auberger. Autant de mesures financées avec de la monnaie de singe !

M. Michel Bouvard. Dites-nous comment les 35 heures sont financées !

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. ... et celui des réductions d'impôt qui concerneront tous nos concitoyens et proportionnellement davantage les plus défavorisés d'entre eux.

Oui, il faut maintenir le cap ! Oui, il faut maintenir nos priorités budgétaires pour consolider mieux encore la croissance, l'emploi et la solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Gérard Charasse, premier orateur inscrit.

M. Gérard Charasse. Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, pour un radical de gauche qui ne sait bien châtier que ses véritables amis,...

M. Jean-Jacques Jégou. Voilà qui commence bien !

M. Gérard Charasse. ... l'exercice que je vais exécuter requiert un peu de concentration.

M. Jean-Jacques Jégou. On vous écoute !

M. Gérard Charasse. En effet, je vais devoir, puisqu'il s'agit d'orientation budgétaire et non d'une loi de finances, vous dire un discours en forme de compliment. En forme de compliment car, si l'on sort des statistiques, des graphiques, des ratios et que l'on porte un regard plus global sur l'économie de la France dans le monde, on se rend compte que la politique menée depuis 1997 a eu une conséquence importante, voire déterminante : elle a redonné du sens à notre économie.

Comme d'autres, j'ai mal vécu les années où, sous d'autres gouvernements, l'économie nationale n'était qu'une variable d'ajustement de l'économie mondiale,

immédiatement sensible à tous les chocs négatifs mais jamais, c'est la loi du genre, aux chocs positifs, aux chocs de croissance, par exemple.

Comme d'autres, je vis mieux la période actuelle dans laquelle notre économie est motrice et amortit les variations brutales de la conjoncture mondiale.

Ces quatre dernières années, dont chacun en France s'accorde à dire qu'elles se sont bien passées et qui poussent même un de mes adversaires politiques à écrire dans un document de campagne qu'il ne croise plus de chômeurs...

M. Philippe Auberger. Il en a de la chance !

M. Michel Bouvard. Il en reste tout de même 2 millions !

M. Gérard Charasse. ... sont tout de même celles d'une crise financière en Asie, d'une crise financière en Amérique du Sud, d'un choc pétrolier – cela ne s'appelle pas autrement – et d'un fléchissement significatif de la croissance américaine. Notre économie a traversé cette période, en y étant certes sensible, mais de manière modérée et sans jamais être déstabilisée. « C'est finalement peut-être une réponse française à la mondialisation », me disait mercredi dernier l'un de nos collègues député allemand.

Ce sens donné à l'économie, cette dignité retrouvée ne sont pas le fait du hasard et sont peut-être dus à l'histoire personnelle de notre Premier ministre, qui a été professeur d'économie.

Surtout, depuis 1997, la France s'est dotée d'une véritable politique économique, dans ses objectifs et dans ses moyens. En effet, il n'a pas suffi de déclarer la croissance durable et solidaire pour qu'elle le soit. Il a fallu lui donner un socle.

Ce socle, c'est d'abord une politique offensive en matière d'emploi comprenant des mesures dans le domaine de la TVA – j'y reviendrai –, de la taxe professionnelle, de la réforme des droits de mutation, de la prime pour l'emploi, pour ne citer que celles-là. Pas de chiffre, mais un constat : le niveau du chômage est aujourd'hui celui de 1983.

Ce socle, c'est aussi le soutien du pouvoir d'achat avec la réforme de l'impôt sur le revenu, celle de la taxe d'habitation et la suppression de la vignette, notamment. Je citerai deux chiffres : l'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages était de 0,25 % en 1994 et nulle en 1996 ; elle a été d'un peu plus de 3 % en 2001.

Ce socle, c'est enfin le soutien aux investissements, avec la réforme de l'impôt sur les sociétés, en particulier, soutien qui a porté ses fruits puisque nous aurons en 2001 un taux supérieur à 11,5 %, jamais atteint depuis 1978.

Ce qu'a su faire le Gouvernement, c'est initier, puis préserver le cercle qui lie la confiance des ménages et des entreprises, la vigueur de la demande intérieure, la croissance et l'emploi.

Voilà pour le fond.

Quant à la forme, cette politique a été menée sans brutalité, avec constance, et a été accompagnée d'ajustements réguliers. Surtout, elle a fait des Français des acteurs de la politique économique, notamment en installant un véritable débat dans le pays grâce à un effort de transparence sans précédent. Vous me pardonnerez ce plaidoyer *pro domo*, mais je veux là rendre hommage au travail de Didier Migaud, qui a fait notoirement progresser le concept.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Merci !

M. Gérard Charasse. La nouvelle présentation du budget de l'Etat, qui a fait l'objet d'une annexe dans le rapport du Gouvernement, en témoigne. Les notions d'efficacité socio-économique, d'efficacité de gestion et de qualité du service sont, certes, de nature à faire grincer quelques dents mais, dès lors qu'elles seront utilisées à bon escient, elles constitueront des atouts indispensables d'une démocratie moderne.

Voilà pour le bilan.

Je veux, pour l'avenir, attirer l'attention du Gouvernement sur un point de fond et sur un point de forme.

En premier lieu, j'ai perçu de nouveau, dans son rapport, la volonté du Gouvernement de rendre la croissance stable de l'économie française riche en emplois. Les radicaux de gauche ont à cet égard fait une proposition visant à appliquer un taux réduit de TVA à la restauration. J'ai déjà eu l'occasion de dire que ce secteur est l'un de ceux, avec la teinturerie-nettoyage à sec et après le bâtiment, dans lesquels l'action de l'Etat en matière de baisse de taux de TVA peut se traduire par un gain sensible sur le marché de l'emploi.

Je souhaite sincèrement, madame la secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, que ces propositions soient examinées avec la plus grande attention et qu'elles puissent faire l'objet d'une réponse dans le cadre du prochain projet de loi de finances.

M. Gérard Saumade. Très bien !

M. Gérard Charasse. En second lieu, et ce débat le montre comme le rapport de Didier Migaud, les parlementaires doivent pouvoir exercer non seulement leur mission de législateur en matière de finances publiques, mais aussi leur pouvoir de contrôle. Je saisis l'occasion de cette intervention pour le redire. Nous appelons de nos vœux une réforme de l'ordonnance de 1959 et de l'article 40 de la Constitution. Je n'ignore pas les progrès réalisés dans ce domaine. Pour reprendre l'expression de l'un de nos illustres collègues, on est passé de « Touche pas au grisbi » à « Mélodie en sous-sol ». (*Sourires.*) Il nous reste donc un rien de chemin à faire. Nous voudrions le parcourir avec vous, madame la secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, et avant la fin de la législature.

Je conclus mon intervention en apportant le soutien des radicaux de gauche au rapport sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques et au rapport déposé par le Gouvernement pour le débat d'orientation budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Madame la présidente, madame la secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire est devenu une sorte de rite à la fin de chaque session parlementaire, mais pour qu'il ait un certain intérêt, pour qu'il ne se limite pas à une forme d'incantation, encore faut-il qu'il ait un contenu un tant soit peu précis, qu'il corresponde à la réalité du moment, qu'il ne reste pas sur une suite de généralités.

Or que constate-t-on dans ce débat tel qu'il apparaît à travers le document qui a été mis en distribution et les interventions du ministre, tant la semaine dernière qu'aujourd'hui ? Certes, on répète toujours le même caté-

chisme, qui nous est servi depuis maintenant quatre ans : la baisse des impôts sera poursuivie, car elle permet un soutien de la croissance ; les dépenses seront maîtrisées et les plus fortes progressions en la matière seront réservées aux secteurs prioritaires ;...

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Très bien !

M. Philippe Auberger. ... le déficit public sera diminué afin de se conformer aux engagements pris dans le cadre du pacte de stabilité.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Jusque-là vous êtes parfait ! Continuez !

M. Philippe Auberger. Mais par-delà ce discours vague et incantatoire, où est la réalité ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. Là, ça dérape !

M. Philippe Auberger. D'abord, la croissance française s'est nettement ralentie. Or, nulle part dans le document, il n'est fait mention de ce ralentissement...

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est faux !

M. Philippe Auberger. ... et des conséquences qu'il ne manquera pas d'avoir sur l'ensemble de l'économie des prochaines années et sur l'équilibre des finances publiques.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il faut lire !

M. Philippe Auberger. Mon cher collègue, il est indiqué dans le document écrit que la croissance sera de 2,9 % cette année et de 3 % l'année prochaine, alors que manifestement ces prévisions sont tout à fait exagérées.

M. Gérard Saumade. Ce n'est pas sûr !

M. Philippe Auberger. Depuis des mois, on nous dit que la croissance américaine n'est plus ce qu'elle était – le rythme de croissance, qui était exceptionnellement élevé, a en effet diminué de plus de moitié –, mais que cela n'aura pas d'incidence notable sur l'Europe et sur la France. Or, le ralentissement est désormais très sensible dans tous les pays européens. L'Allemagne a révisé nettement à la baisse ses prévisions de croissance. L'Italie et l'Espagne subissent le même ralentissement. Les perspectives anglaises sont loin d'être aussi brillantes que par le passé.

M. Gérard Saumade. Nous, nous avons l'énergie nucléaire !

M. Philippe Auberger. Un seul chiffre résume d'ailleurs bien la situation : le président de la Banque centrale européenne, qui n'a pas l'habitude de pêcher par excès d'optimisme, a dit qu'il préférerait une petite croissance sans inflation plutôt qu'une grosse croissance avec un peu d'inflation. Il déclare qu'il espère 2,5 % de croissance en moyenne pour cette année pour la zone euro, alors que ses prévisions étaient de 3 % à 3,5 % au début de l'année. Comment croire, dans ces conditions, comme l'affirme le document du Gouvernement, que l'on peut travailler sur une perspective de croissance de 2,9 % pour 2001 et de 3 % pour l'année prochaine ? Cela paraît très peu plausible ! C'est d'ailleurs d'autant moins plausible que tous les indicateurs publiés depuis quelques semaines vont dans le même sens : le ralentissement est plus prononcé qu'attendu.

La croissance, au premier trimestre de cette année, que l'on espérait de 0,8 %, n'est que de 0,5 %. Les exportations connaissent un ralentissement assez brutal. Les investissements n'ont plus du tout le même rythme qu'auparavant et le phénomène de rattrapage que nous avons connu est désormais dépassé.

La consommation, qui était réputée l'élément le plus stable et le plus solide de la croissance, est également moins ferme. En outre, l'annonce bruyante de certains plans sociaux introduit un climat particulièrement morose chez les consommateurs, climat peu propice à des achats de biens durables.

Enfin, le nombre de demandeurs d'emploi ayant trouvé un emploi au cours du dernier mois est en forte diminution – 4 000 seulement au cours du dernier mois connu –, ce qui ne laisse pas augurer une reprise de la consommation. D'autant que le pouvoir d'achat des salariés ne progresse que très faiblement, en raison notamment des accords sur les 35 heures.

Dans ces conditions, on ne voit pas comment la croissance pourrait être au rendez-vous comme annoncé dans le débat budgétaire et dans le document qui nous est présenté aujourd'hui. Il aurait certainement été plus honnête de réviser dès maintenant les prévisions de croissance au lieu d'attendre une hypothétique révision au mois de juillet, lors de la réunion des comptes de la nation. Si l'on avait voulu pouvoir expliquer correctement l'évolution de notre économie, avec plus de transparence dans les débats budgétaires, rien n'aurait empêché de respecter dès maintenant ce sage précepte en nous proposant un document plus réaliste.

Si le chiffre de 2,9 % de croissance pour 2001 semble déjà hors de portée, celui de 3 % de croissance pour 2002 apparaît très peu crédible. Qui peut croire, en effet, que tout risque de récession américaine a disparu et que, par voie de conséquence, les effets que celle-ci a pu avoir sur le ralentissement européen s'effaceront dès la fin de l'année? Personne, à vrai dire, car ce serait croire que l'économie répond immédiatement aux impulsions qu'elle reçoit et que la résistance à ces impulsions et aux délais n'existe pas.

Certes, la semaine dernière on a entendu dire, ce qui n'a d'ailleurs pas été répété cet après-midi, que le potentiel de croissance avait augmenté au cours de la dernière décennie, passant de 2,5 à 3 %. C'est une affirmation très théorique et relativement peu étayée. Il est néanmoins paradoxal que les socialistes, la gauche plurielle de façon plus générale, qui étaient des adeptes d'une économie de la demande – tout devait être fait pour soutenir la demande; en témoigne le discours du Premier ministre du mois de juin 1997 –, tiennent maintenant un discours sur l'offre.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est les deux!

M. Philippe Auberger. Jadis, l'offre était totalement négligée et elle est maintenant considérée comme la panacée pour atteindre les objectifs de croissance qui sont fixés. C'est un bel exemple de conversion intellectuelle!

Mais, par-delà cette satisfaction, il faut noter que le potentiel de croissance, fixé désormais à 3 %, ne tient pas suffisamment compte du facteur humain. Beaucoup de secteurs, comme le bâtiment et l'informatique, souffrent d'une insuffisance de main-d'œuvre qualifiée et la réforme de la formation professionnelle n'a toujours pas été mise en œuvre. En outre, la généralisation des 35 heures entraîne une baisse du potentiel de croissance. Dans ces conditions, on ne peut tabler sur la croissance que l'on nous annonce pour l'année 2002.

En outre, prétendre, comme le fait ce rapport, qu'il n'y a pas lieu de revoir les prévisions budgétaires pour cette année apparaît également peu crédible.

D'abord, le ralentissement de la croissance va entraîner des moins-values fiscales sans doute nettement supérieures à celles qui ont été indiquées – 10 à 15 milliards de francs. En effet, on sait désormais que, du fait du ralentissement de la consommation, les recettes de TVA et de taxe intérieure sur les produits pétroliers seront moins importantes que prévu, ce qui aura des conséquences immédiates et sans doute importantes sur le niveau des recettes fiscales. Il aurait donc été préférable de préparer un collectif budgétaire pour réajuster les recettes à la réalité plutôt que d'organiser un débat d'orientation budgétaire impressionniste parce que reposant sur des données manifestement dépassées.

Ensuite, l'objectif de progression des dépenses publiques – 0,3 % en volume en 2001 – ne paraît pas pouvoir être tenu. Des dépenses inattendues dans le domaine agricole paraissent avoir été gagées par des annulations d'autres dépenses, mais rien ne nous dit qu'elles seront suffisantes pour permettre une juste indemnisation de ce secteur. Surtout, certaines dépenses à caractère social ont été insuffisamment financées. Je pense en particulier au financement du FOREC et des 35 heures, voire à celui de la CMU. A cet égard, monsieur le ministre, il faut parler de dépenses publiques consolidées, et non simplement de dépenses budgétaires au sens strict. Or, les dépenses publiques consolidées augmentent de beaucoup plus de 1 % en volume par an. La Cour des comptes l'a d'ailleurs constaté dans son rapport pour l'année 2000. Elle a également souligné – cela m'a bien fait plaisir parce que c'est une observation que j'avais faite – l'importance de présenter des comptes de recettes et de dépenses consolidées si l'on veut éviter que la réforme de l'ordonnance de 1959 perde toute signification.

Mme Nicole Bricq. Il a raison!

M. Philippe Auberger. Toujours est-il qu'il manque au FOREC une dizaine de milliards pour l'année 2000, une quinzaine de milliards au moins pour 2001 et que l'on n'en connaît toujours pas le financement. Tout porte à croire que, de toute façon, le budget sera sollicité à hauteur de 5 milliards, 7 milliards, 10 milliards de francs, au moins pour l'année 2001, ce qui risque d'engendrer des moins-values de recettes.

Enfin, le niveau du déficit annoncé pour 2001 est de 187 milliards de francs, c'est-à-dire à peine inférieur à celui de l'année 2000, mais on ne voit pas exactement, en l'état actuel de nos informations, comment cet objectif pourra être atteint compte tenu tant des recettes que des dépenses. Il devra vraisemblablement être révisé compte tenu des différentes perspectives qui viennent d'être indiquées.

Pour l'année 2002, on nous annonce, et c'est une bonne chose, que la baisse des impôts déjà votée sera poursuivie à hauteur de 37 milliards de francs. On tire d'ailleurs une gloire particulière du fait que l'Etat ait respecté sa parole puisque ces baisses d'impôts ont été non seulement annoncées, mais votées. Il n'y a pas lieu de considérer cela comme une chose merveilleuse. Cela devrait être naturel et aller sans dire.

M. Gérard Saumade. En effet!

M. Philippe Auberger. Cela dit, comment, alors qu'il a fallu près de 80 milliards de baisse d'impôts en 2000 pour arriver à diminuer le taux des prélèvements obligatoires de quatre dixièmes de point d'une année à l'autre, pourra-t-on parvenir au même résultat de 2000 à 2001 avec une diminution des impôts de 57 milliards de francs, et à nouveau sensiblement au même résultat en

2002 avec une baisse de 37 milliards ? Il faudrait une baisse très importante du PIB pour obtenir un tel résultat. Il y a donc là manifestement un manque de cohérence.

Quant à l'évolution des dépenses publiques, il est extrêmement dommageable qu'il n'y ait pas de consolidation. L'augmentation annoncée de 0,5 % en volume des dépenses de l'Etat n'a pas de signification dans la mesure où il faudra trouver 20 milliards de francs supplémentaires pour financer le FOREC, sans compter ni la CMU ni la nouvelle allocation personnalisée d'autonomie qui vont coûter très cher. Si j'ai bien compris, le Gouvernement espère en fait pouvoir se reposer sur les collectivités locales pour en assurer le financement. On nous dit que les priorités du Gouvernement seront poursuivies en 2002. Aussi ai-je été très étonné de constater que celle de la réforme de l'Etat, affichée depuis longtemps et dont chacun sait qu'elle va coûter de l'argent, a totalement disparu des prévisions du Gouvernement.

En fonction de ces indications, il paraît extraordinaire de prétendre que le déficit budgétaire pourra être réduit de 20 milliards de francs en 2002. Certes, on comptait sur le produit des licences UMTS pour diminuer l'endettement de l'Etat, qui est effectivement très important. Mais chacun sait que seulement deux licences vont être attribuées, du moins dans l'immédiat. Le produit sera donc moitié moins important que celui attendu et il ira, pour l'essentiel, au fonds de réserve pour les retraites. Selon l'article 6 du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, ce fonds de réserve pour les retraites pourra être constitué d'obligations, mais également d'actions non seulement françaises, européennes, américaines, mais aussi asiatiques, émanant de toutes places financières. C'est assez curieux, car c'est le retour à un fonds de pension mutualiste et généralisé qui est ainsi opéré sans qu'on le dise. D'une part, on supprime les fonds de pension et, d'autre part, on crée un fonds de réserve qui est en fait un fonds de pension.

M. Jean-Pierre Delalande. Eh oui ! C'est paradoxal !

M. Philippe Auberger. C'est assez curieux. Mais il est une autre lacune de taille : il n'est pas du tout dit comment vont évoluer les participations publiques au cours des années 2001 et 2002, alors que certaines charges doivent être financées par le produit de la vente de ces participations publiques. Je pense, par exemple, à l'EPFR, l'établissement public qui correspond à la dette du Crédit Lyonnais, à Réseau ferré de France,...

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Philippe Auberger. ... dont le coût annuel est de plus de 10 milliards de francs et qui est très lourdement endetté. Et il y en a bien d'autres ! Malheureusement, le produit des mises sur le marché précédentes commence à s'amenuiser. Certes, on pourrait mettre sur le marché une partie du capital de Gaz de France, mais le Premier ministre a repoussé cette idée il y a quelques semaines.

M. Jean-Pierre Brard. C'est une obsession, monsieur Auberger !

M. Philippe Auberger. Le chancelier allemand Schröder appartient au parti social-démocrate...

M. Jean-Pierre Brard. C'est un ami à vous !

M. Philippe Auberger. ... et il vient d'accepter que l'Etat allemand soit minoritaire dans Deutsche Telekom. Pourquoi l'Etat français n'accepterait-il pas de devenir minoritaire dans France Télécom ? Il faudra bien faire évoluer ces participations publiques. Nous ne pouvons pas rester dans la situation actuelle.

Ce débat d'orientation budgétaire est très peu convaincant et semble bien peu cohérent, qu'il s'agisse des recettes, des dépenses ou, pis encore, du déficit annoncé. En fait il y a fort à parier que le budget 2002 sera un budget électoral, voire électoraliste, et surtout un budget lénifiant, voire anesthésiant. Nous allons retrouver, en fait, la conjoncture que nous avons connue du temps de M. Bérégovoy, en 1992 et 1993, à savoir des recettes exagérément surestimées et des dépenses sous-estimées. Dans ces conditions, la future majorité qui sortira des urnes au mois de juin 2002 devra gérer un déficit de recettes fiscales...

M. Jean-Pierre Brard. Il ne faut pas vous mettre dans les difficultés ! Restez où vous êtes !

M. Philippe Auberger. ... ou un excédent de dépenses de l'ordre de 50 à 70 milliards de francs.

L'opinion publique a pu être trompée en 1992-1993, sans doute parce que c'était la première fois. Mais nous ferons en sorte que cela ne se renouvelle pas. Et si le projet de budget pour 2002 est préparé selon la méthode que je viens d'indiquer, naturellement nous le dénonçons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Vila.

M. Jean Vila. Madame la présidente, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, il y a quelques semaines, notre assemblée a adopté, en première lecture, une proposition de loi organique visant à améliorer les conditions d'exercice, par le Parlement, de ses compétences budgétaires. La distribution tardive du rapport servant de base au débat d'orientation budgétaire qui nous réunit témoigne des progrès qui restent à accomplir à cet égard.

L'actualité économique est incontestablement marquée sur les trois premiers mois de l'année 2001 par un ralentissement de l'activité, beaucoup plus important et rapide que prévu. La croissance déjà revue à la baisse, à 2,9 %, pourrait se situer en 2001 en dessous de 2,5 %.

Les Français doutent désormais de la poursuite de la croissance et nous serions entrés, pour certains analystes, dans une phase de retournement de la conjoncture. L'aggravation de la situation économique allemande, les faiblesses de l'activité en Italie infirment l'optimisme de ceux qui pensaient, il y a quelques semaines encore, que la demande intérieure serait un moteur suffisant pour que l'Europe prenne le relais de la croissance mondiale. L'impact des difficultés américaines et japonaises frappe de plein fouet l'économie allemande, premier partenaire de la France.

On ne saurait non plus sous-estimer le facteur interne de fragilisation de la croissance que constitue une politique de modération salariale durable et d'incitation à la création d'emplois non qualifiés, précaires et sous-rémunérés, politique qui agit négativement aussi bien sur les facteurs de la demande que sur ceux de l'offre.

La manière, aussi inattendue que précipitée, dont la Banque centrale européenne s'est finalement résolue, après des semaines de résistance, à baisser ses taux est symptomatique de la dégradation des perspectives économiques. Il y a fort à craindre que le mouvement de baisse du coût du crédit, même s'il devait s'amplifier, ne vienne alimenter les opérations sur les marchés financiers et les restructurations financières des grands groupes. Cette attitude controversée de la Banque centrale européenne pose

une nouvelle fois la question de son statut, de son contrôle par les gouvernements et les parlements des États de l'Union, comme des critères qui fondent sa politique.

Dans le contexte actuel, les choix économiques et budgétaires peuvent se révéler décisifs pour l'avenir du pays. Il est incontestable que la politique menée à partir de juin 1997 a su utiliser et accompagner les évolutions de la conjoncture européenne et mondiale ; c'est ce que, manifestement, la droite n'avait pas su faire durant la phase de reprise précédente.

C'est dire l'enjeu de la période qui s'ouvre avec la préparation du budget dans un contexte de fragilisation de la croissance.

Monsieur le ministre, répondant à une question d'actualité il y a trois semaines, vous affirmiez la nécessité de « prendre en compte le ralentissement de l'activité mais sans sur-réagir » et vous proposiez de « maintenir la politique suivie en matière de pouvoir d'achat et de revenu de création d'emploi, de baisse d'impôt et de maîtrise de la dépense publique », en insistant sur la nécessité de ne prendre aucune mesure risquant de déstabiliser les entreprises. Nous considérons, quant à nous, que le dernier budget de la législature mériterait d'être autre chose que la continuation à l'identique de l'action déjà engagée.

La dégradation de la conjoncture et les attentes sociales des Français, qui sont de plus en plus nombreux, notamment à gauche, à s'interroger sur le sens de l'action gouvernementale et sur son efficacité, appellent à une autre politique budgétaire et fiscale et à changer le contenu de la croissance. En un mot, il faut infléchir le cap.

Continuer à marquer des points contre le chômage, la précarité dans une conjoncture moins porteuse implique de se donner les moyens d'apporter des réponses innovantes.

Une croissance d'au moins 3 % dans les prochaines années de plein emploi et un partage plus favorable des fruits de la croissance en faveur des salariés : autant d'objectifs partagés par toutes les composantes de la gauche plurielle. Mais le contenu et la cohérence des orientations proposées posent problème. C'est là que le bât blesse.

La dégradation sur le front de l'emploi, perceptible avec le ralentissement accentué du recul du chômage, ne risque-t-elle pas de ruiner les objectifs affichés ?

Nous insistons donc sur la nécessité de soutenir la demande par un meilleur partage entre les salaires et les profits et, donc, par une augmentation des salaires – en tout premier lieu du SMIC – ainsi que par une politique budgétaire plus active, œuvrant à l'amélioration des conditions de l'offre. Mais cela exige un autre type de croissance.

Nous n'avons jamais caché notre hostilité au pacte de stabilité et à ses implications en matière de politique monétaire et budgétaire. En effet, affirmer un projet social pour la France et l'Europe sans desserrer les contraintes de ce pacte et sans transformer la politique monétaire de la Banque centrale européenne sous surveillance étroite des marchés financiers relève d'un pari intenable.

L'enserrement de la dépense dans une norme discrétionnaire et restrictive a notablement réduit l'impact des dispositions positives contenues dans les différentes lois de finances depuis 1997.

Certes, le déficit recule. Mais ce résultat demeure fragile, compte tenu du rythme et de la qualité de la croissance. Concrétiser les objectifs de progrès économique et

social que la majorité et le Gouvernement se sont donnés apparaît de plus en plus contradictoire avec la fixation préalable d'une norme de progression de la dépense retenue dans la programmation pluriannuelle.

Assurer le passage aux 35 heures dans la fonction publique ; concrétiser le remplacement des centaines de milliers de fonctionnaires pour des services publics et des administrations en capacité de mieux répondre aux attentes et aux besoins de la population ; prendre en compte la légitime aspiration des fonctionnaires à bénéficier concrètement des fruits de la croissance : tout cela peut-il se concevoir globalement à moyens constants ?

Si des efforts de réorganisation sont légitimes, la concertation indispensable avec les salariés intéressés a peu de chance de déboucher sur du concret si le principe du blocage des effectifs de la fonction publique est présenté comme un *a priori* déconnecté des besoins et des conditions concrètes de l'exercice du service rendu aux usagers.

Lorsque l'on en vient, redéploiement des moyens oblige, à supprimer des postes d'enseignant ou de personnel de l'éducation nationale – même dans des établissements relevant d'une zone d'éducation prioritaire, comme c'est le cas dans le Nord - Pas-de-Calais – pour tenter de répondre aux besoins dans des régions également très défavorisées comme en Languedoc-Roussillon, c'est qu'il convient d'apporter une réponse d'un tout autre niveau. Et que dire de la santé et des hôpitaux publics qui ont consenti des efforts d'économie considérables ces dernières années et qui sont aujourd'hui au bord de l'explosion ?

La norme de dépenses que se propose de retenir le Gouvernement pour construire le prochain budget, avec une progression de 0,5 % en volume, constitue un assouplissement au regard de l'objectif initial mais n'en demeure pas moins largement restrictive.

Les 8,5 milliards de crédits nouveaux, à rapprocher de l'ampleur des besoins, situent le niveau d'ambition de la prochaine loi de finances. Il conviendrait pourtant de mobiliser davantage de moyens pour soutenir la croissance et réduire les inégalités au service d'un développement durable.

Les inégalités ont continué de se creuser ces dernières années, alors que les efforts pour lutter contre les exclusions sont encore manifestement insuffisants. Ces efforts sont, par ailleurs, contrariés par le développement des formes précaires d'emploi qui répondent à la recherche d'une rentabilité financière maximale de la part des grands groupes industriels et financiers.

Les normes de rentabilité prévalent quel qu'en soit le prix pour le salarié et le pays : délocalisations, suppressions d'emplois, abandons de projets de recherche et d'investissements jugés désormais peu rentables.

La multiplication des plans sociaux dans les derniers mois n'est pas le tribut inévitable de la modernisation de l'appareil productif. Elle est la conséquence d'une logique profondément prédatrice pour les territoires et les hommes qui fragilise la croissance.

Ces comportements ne pourront d'ailleurs que s'exacerber avec le ralentissement de l'activité. C'est pourquoi nous insistons avec tant d'énergie pour que soit enfin donnée aux salariés la capacité de peser fortement sur les stratégies des entreprises.

Le budget 2002 aurait tout à gagner à impulser un nouveau contenu à la croissance. Cela passe par la montée en puissance de dépenses consacrées à la formation, l'éducation, l'insertion effective et durable dans l'emploi,

aux investissements massifs dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication et à l'amélioration de l'offre publique et sociale de santé pour faire reculer les inégalités.

Le rapport évoque la nécessité de ne pas reporter sur les générations futures tout le poids de l'ajustement nécessaire pour garantir les retraites en raison du choc démographique. Mais n'est-ce pas justement sacrifier l'avenir que renoncer, au nom de la réduction des déficits, aux investissements indispensables à la dynamisation de notre système productif pour un développement durable ? Prétendre bannir pour un quart de siècle toute progression de la dépense est irréaliste et dangereux. Tenter de réduire ainsi le poids de la dette ne peut que brider le potentiel économique et humain du pays. C'est s'inscrire dans une logique objectivement porteuse d'une mise en cause des consommations collectives socialisées et de la poursuite des privatisations, y compris dans les services non marchands.

Changer de cap en matière de politique budgétaire ne signifie pas pour nous faire exploser les déficits, mais passe d'abord par une amélioration substantielle de l'efficacité des dépenses et des prélèvements fiscaux. Que penser, par exemple, des politiques dites de « baisse du coût du travail » ? Ces politiques ont favorisé la multiplication d'emplois précaires à temps partiel subi et très faiblement rémunérés, auxquels le budget de l'Etat consacre une centaine de milliards de francs sous forme d'exonérations de charges sociales.

La France peut-elle viser la construction d'une économie moderne ? Assurer le plein développement des capacités humaines, des nouvelles technologies, des qualifications, dans la perspective du plein emploi pour tous, avec sécurité de l'emploi, de la formation et du revenu ? Il faut commencer par accroître l'efficacité de la dépense publique et sociale. Pourquoi ne pas envisager de redéployer une partie significative des dépenses d'allègement de charges sociales des entreprises au titre des 35 heures, en les conditionnant de manière impérative à la création effective d'emplois additionnels ?

M. Jean-Jacques Jégou. Cela a déjà été fait !

M. Jean Vila. Des dispositifs participant à la baisse des charges financières et non sociales mériteraient d'être mis en place pour soutenir les entreprises, et particulièrement les PME indépendantes des groupes, dans leur effort d'investissement productif, créateur d'emplois et de salaires.

La baisse des charges financières est fonction des nouveaux emplois créés et des mises en formation correspondantes, et non du nombre de salariés existants et faiblement rémunérés, comme c'est le cas avec la ristourne dégressive. En cela la baisse des charges financières est moins coûteuse pour le budget de l'Etat que la baisse des charges sociales. Ainsi pourrait-on dégager des ressources au demeurant indispensables, pour assurer un réel avenir à chacun des jeunes engagés dans le dispositif emplois-jeunes. Cela suppose un effort considérable pour mettre en place – comme le revendiquent d'ailleurs les intéressés – des formations qualifiantes et diplômantes conçues en fonction des besoins de chacune et de chacun, la validation des acquis, l'accompagnement des associations et des collectivités locales pour la pérennisation des nouveaux emplois permis par le dispositif.

Ce matin, Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité a annoncé des mesures que l'on peut considérer comme des avancées, mais qui ne semblent pas répondre tout à fait aux soucis légitimes des emplois-jeunes. A ma connaissance, la pérennisation de ces emplois n'est pas

garantie comme le prévoyait la loi. Il ne s'agit pas d'offrir des passerelles vers d'autres emplois, mais de consolider les emplois pour lesquels les jeunes ont été embauchés.

Comment ne pas évoquer également le grand chantier de l'autonomie des jeunes ?

La loi de finances pour 2002 va être confrontée au tarissement des ressources fiscales. Le rapport le soulignait justement, en 1999, les baisses d'impôt ont été rendues possibles par l'afflux de rentrées fiscales supplémentaires. Aujourd'hui, les ressources fiscales manqueront vraisemblablement à l'appel. On n'ose pas encore imaginer les effets dévastateurs d'une « cagnotte à rebours » qui pourrait placer le Gouvernement et la majorité devant des choix réellement contradictoires et politiquement éprouvants. C'est dire que le débat sur les orientations fiscales et la politique de baisses d'impôts demeure ouvert.

Le rapport évoque la légitimation de l'impôt pour justifier la réduction des prélèvements obligatoires. Mais la perspective d'une réduction des prélèvements justifiant la diminution de la part des dépenses publiques dans le PIB ne pourrait être qu'une impasse pour une politique de gauche.

Ce que contestent en effet avant tout nos concitoyens, parmi lesquels la très grande majorité des salariés, c'est l'injustice, l'opacité et l'inefficacité de ces prélèvements. C'est cela qu'il faut changer. Ces dernières années, des progrès ont eu lieu, mais force est de regretter l'ambivalence trop fréquente des mesures adoptées.

La baisse de toutes les tranches du barème, décidée l'an dernier, et avantagant les contribuables les plus favorisés qui bénéficient le plus de la réforme en diminuant la progressivité de notre fiscalité, demeure pour nous inacceptable. Il en est de même du refus de conditionner la suppression de la surtaxe Juppé à un comportement vertueux des entreprises en matière d'emploi.

Il faut continuer à alléger la pression fiscale supportée par les salariés, en rééquilibrant le poids respectif de la fiscalité directe et des taxes sur la consommation. On pourrait pratiquer de nouvelles baisses ciblées de TVA ou améliorer la disposition adoptée l'an dernier sur le foncier bâti. Mais il est impératif de compenser les manques à gagner pour le budget par la remise en cause des avantages dérogatoires accordés aux revenus financiers qui demeurent exorbitants.

Améliorer sensiblement l'efficacité des prélèvements fiscaux et sociaux au service de la croissance et de l'emploi permettrait de dégager des moyens nouveaux pour inciter les entreprises à arbitrer en faveur de l'investissement réel et de l'emploi et pour dissuader les placements financiers.

Nous souhaitons que les propositions précises que nous avançons s'agissant de la taxe professionnelle puissent être mises en œuvre avant la fin de la présente législature. Elles permettraient d'accroître l'efficacité de cet impôt, mais aussi de dégager des recettes nouvelles pérennes pour les collectivités locales, dans la perspective, notamment, d'une nouvelle étape de la décentralisation.

L'essoufflement économique qui se confirme en Europe et en France est évidemment lié au retournement de la conjoncture internationale. Mais il nous apparaît également particulièrement dépendant des contradictions internes de la croissance que nous connaissons depuis 1997.

Dynamiser l'activité pour l'emploi en changeant le contenu de la croissance passe par une politique budgétaire plus active, dégageant des marges nouvelles et améliorant l'efficacité de la dépense et celle des prélèvements fiscaux par une mobilisation différente du crédit.

La politique budgétaire préconisée par le rapport semble ne pas tenir compte des menaces sur la croissance qui se profilent et ni des attentes sociales de la population.

Le rapport est complaisant à l'égard de l'idéologie libérale. Les députés communistes ne cachent pas leur réserve. Ils vont aborder ce débat d'orientation budgétaire avec le souci de contribuer de manière constructive à l'élaboration de la loi de finances pour 2002, la dernière législature, pour relever les défis et répondre aux attentes de ceux qui mettent leur espoir dans le gouvernement de la gauche plurielle.

Mme la présidente. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, voilà l'économie américaine qui connaît un atterrissage dur, *hard landing*, qui n'aurait pas dû vous surprendre. Voilà la croissance de la zone euro affaiblie par de non moins prévisibles hausses du prix du pétrole et des baisses de l'euro. Voilà que l'investissement en France joue de moins en moins son rôle de locomotive de la croissance. Voilà que vous devez revoir à la baisse vos prévisions de croissance. Voilà maintenant que l'exécution du budget 2001 est en train d'échapper à votre maîtrise, du fait de recettes fiscales qui diminuent et de dépenses qui ne sont pas contrôlées.

Beaucoup de cela, monsieur le ministre, était prévisible. Vous semblez pourtant pris de court, un peu désarçonné. Tout ce que vous trouvez comme explication, c'est le ralentissement américain et la découverte tardive que l'autonomie de la zone euro, par rapport aux Etats-Unis, était « un songe creux », ce sont vos paroles.

Puis-je vous rappeler que, selon le Gouvernement, il y a encore quelques mois, la croissance américaine n'était pas pour grand-chose dans la bonne tenue de l'économie française lorsque tout allait bien ? Mais quand cela va un peu moins bien, c'est la croissance américaine qui est remise en cause, parce qu'elle est trop lente.

M. Jean-Pierre Brard. Non, ce n'est pas tout à fait vrai !

M. François d'Aubert. Ce n'est qu'un paradoxe et un petit argument polémique...

Monsieur le ministre, tout ce que vous proposez, par rapport à ce ralentissement - certains disent « ce retournement » - c'est de « ne pas sur-réagir ». Or, l'assainissement financier américain qui n'est probablement pas tout à fait terminé, compte tenu de la bulle spéculative qui existe encore dans l'immobilier, de la très médiocre conjoncture allemande, d'une certaine érosion du climat de confiance en France et des bombes à retardement budgétaires sont de mauvais augures.

Ils font douter du maintien d'une croissance forte et durable en 2001 et 2002, douter d'un bouclage indolore du budget de 2001, douter d'un budget sincère pour 2002, année électorale par excellence où, pour reprendre vos termes, le « concours général de la surenchère dépensière » est, du moins du côté de la majorité plurielle, bel et bien ouvert ; et vous êtes le premier à le savoir.

Le plus inquiétant, c'est l'érosion du climat de confiance, du côté des entrepreneurs comme de celui des ménages, érosion qui rend peu crédible l'hypothèse d'un simple « accident » de conjoncture, d'un trou d'air, pour reprendre votre expression. Vous aviez annoncé une croissance durable, car les fondamentaux de la croissance étaient bons, selon vous. Mais n'y avait-il pas une cer-

taine sous-estimation de l'impact du ralentissement américain sur la conjoncture française ? Et une surestimation de l'euro dans sa capacité à nous prémunir de l'inflation importée et des effets de la hausse du pétrole ?

Après 5 % de croissance l'année dernière, les Etats-Unis atterrissent brutalement avec 1 % de croissance seulement cette année. Outre l'impact dépressif sur les exportations, ce ralentissement affecte également l'Allemagne, dont le marché contribue pour un tiers à la croissance française ; or la croissance allemande n'atteindra pas 2 % cette année.

En septembre dernier, vous affirmiez qu'une secousse forte était en vue et que le climat de confiance allait être maintenu. Il apparaît aujourd'hui nettement que les Français doutent de la poursuite de la croissance. La première défiance provient des entrepreneurs et, donc, de l'offre. Deux signaux négatifs illustrent cette perte de confiance des entreprises dans les mois à venir. D'une part, l'indicateur synthétique du climat des affaires durant les quatre premiers mois de l'année a baissé de 9,6 % par rapport au dernier semestre 2000. D'autre part, le ralentissement de l'investissement productif n'augmente que de 0,4 % alors qu'il avait progressé de 3,4 % au dernier trimestre 2000. Certes, les entreprises privilégient le déstockage aux nouveaux investissements d'équipement. Mais l'application des 35 heures dans certains grands groupes mondialisés les pousse à différer très clairement leurs investissements en France et à s'orienter, par exemple, vers la Pologne ou la Tchéquie où les coûts de main-d'œuvre sont cinq à sept fois moins élevés, ce qui a inévitablement des répercussions sur l'investissement productif en France.

Mme Nicole Bricq. Cela n'a rien à voir !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Voilà le rêve de M. d'Aubert : les salaires polonais !

M. Jean-Pierre Brard. On peut diviser l'indemnité des parlementaires par sept !

M. François d'Aubert. C'est la réalité, monsieur Brard ! Discutez donc avec des chefs d'entreprise, avec les responsables des investissements des grands groupes, ils vous expliqueront qu'aujourd'hui les contraintes sont telles, en France, et, en particulier celles liées aux 35 heures, qu'ils préfèrent investir en Tchéquie ou en Pologne.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est faux !

M. Jean-Pierre Brard. Propagande !

M. François d'Aubert. D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi cela vous gêne.

Mme Nicole Bricq. Cela nous gêne parce que c'est faux !

M. Jean-Pierre Brard. Ce que vous dites est fallacieux, monsieur d'Aubert !

M. François d'Aubert. Vous êtes favorables à l'Europe, or la Tchéquie et la Pologne sont quasiment dans l'Union.

Fait plus grave, la crise de confiance atteint maintenant les ménages et la demande. Or une consommation intérieure dynamique est pour vous « le socle de la croissance ». L'INSEE a révélé que l'indicateur du moral des ménages avait atteint zéro en avril et moins sept en mai contre plus six en janvier. Plusieurs raisons à cela : l'inquiétude grandissante liée à la décélération du chômage,

aux licenciements massifs, comme dans la téléphonie mobile, mais également à l'euro, qui risque de décourager la consommation pendant les trois premiers mois de sa mise en place en 2002.

Au chapitre de cette confiance atténuée des agents économiques, j'ajouterai que l'introduction de l'euro dans la vie quotidienne, sans doute insuffisamment préparée et concentrée sur quelques semaines, tel une *Blitzkrieg*, ajoutée à l'application des 35 heures aux petites entreprises, le tout concentré sur les premiers mois de 2002, risque d'amener des perturbations, ne serait-ce qu'inflationnistes, et une certaine désorganisation de l'offre.

Monsieur le ministre, vous avez également annoncé qu'il y aurait un ralentissement mais pas de retournement. Pourtant, les prémices d'un retournement de conjoncture apparaissent çà et là. Citons quelques exemples :

La croissance lève le pied. Elle n'a progressé que de 0,5 % au premier trimestre 2001, contre 0,8 % au dernier trimestre 2000.

La baisse du chômage décelère. Le nombre de demandeurs d'emploi n'a diminué que de 2,1 % depuis janvier en lieu et place des moins 5,6 % de demandeurs d'emploi atteints au même moment un an plus tôt.

L'inflation repart. Elle ne respectera probablement pas la prévision de 1,2 % contenue en loi de finances initiale. Elle se portera plutôt à 1,8 % selon les prévisionnistes, alors qu'elle atteint déjà 3,5 % en Allemagne. Il est à craindre un durcissement des taux d'intérêt de la BCE et donc des conséquences difficiles dans la zone euro.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ces taux sont tellement déconcertants !

M. François d'Aubert. Cette conjoncture plus qu'incertaine risque fort de compromettre le bouclage budgétaire de 2001.

En effet, de votre propre aveu, le taux de croissance à partir duquel a été construit le budget 2001 ne sera pas atteint. La pente actuelle de la croissance pour cette année se situe plutôt entre 2 et 2,5 %, et non à 2,9 % comme vous l'aviez prévu en loi de finances initiale.

L'impact du ralentissement de la croissance sur le déficit est évident. A la fin avril, le déficit dépassait de 26 milliards de francs le niveau atteint à la même époque l'année dernière. Le chiffre a été publié ce matin même.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Nous l'avons déjà dit et nous avons donné des explications, mais vous n'étiez pas dans l'hémicycle jusqu'à présent !

M. François d'Aubert. Certes. Mais j'ai le droit de le répéter, monsieur le rapporteur général !

Quatre mois ont suffi pour creuser un déficit de 171 milliards de francs. La marge est bien faible, alors que nous sommes début juin, pour ne pas dépasser les 186 milliards de francs prévus en loi de finances initiale.

Cette aggravation s'explique en réalité par un effet de ciseau très classique entre des recettes qui diminuent et des dépenses qui augmentent. Vous évaluez pour cette année les moins-values fiscales entre 15 et 20 milliards de francs. Vous avez affirmé que la baisse des recettes fiscales provient de la baisse des impôts alors que c'est le ralentissement de la conjoncture qui tasse les recettes fiscales.

Mais pour être crédible, durable et cohérente, une baisse des impôts – et je crois que c'est la leçon à tirer de l'expérience de ces derniers mois – doit impérativement s'accompagner d'une vraie baisse de la dépense publique et de véritables redéploiements. Or telle n'est pas la voie

que vous avez choisie. Vous avez préféré financer vos baisses d'impôts par les surplus incertains de la croissance, plutôt que par une maîtrise structurelle de la dépense publique, par la réforme de l'Etat ou une clarification des relations financières entre l'Etat et la sécurité sociale.

M. Jean-Pierre Brard. Quelles dépenses voulez-vous supprimer ?

M. François d'Aubert. Concernant les dépenses, vous avez affirmé qu'il fallait garder le cap de la dépense publique. Pourtant, les dépenses progressent en quatre mois de 31 milliards de francs supplémentaires par rapport aux quatre premiers mois de l'année dernière, soit une augmentation de 5,3 %. Il y a fort à parier que les redéploiements de crédits traditionnels ne seront pas suffisants pour respecter le cadre fixé pour les dépenses.

Par exemple, vous avez comptabilisé 5 milliards de francs au titre de l'augmentation des charges de la dette et 8 milliards pour financer le plan Sapin de revalorisation des rémunérations dans la fonction publique. Mais aviez-vous compté les 7 milliards de charges destinées à compenser la suppression de la vignette aux conseils généraux ? Avez-vous compté les 11 000 nouveaux emplois dans la fonction publique ? Avez-vous compté les 24 milliards que coûtera le maintien des emplois-jeunes ? Avez-vous compté les 12 milliards de dépenses exceptionnelles au titre de la vache folle et de la fièvre aphteuse, qui ne sont jamais comptabilisées en loi de finances initiale ?

Sans compter les accommodements financiers qu'il va vous falloir réaliser pour boucler le financement des 35 heures. Il manque toujours 15 milliards de francs au FOREC. Sans compter la CMU et l'APA dont la montée en puissance des dispositifs ne prévoient toujours pas le financement correspondant.

Mme Nicole Bricq. Vous, vous n'aviez pas financé la PSD !

M. François d'Aubert. Face à cette situation, quelles sont désormais vos possibilités d'ajustement ? J'en vois trois.

Soit vous laissez filer les dépenses et donc le déficit, en contradiction avec les engagements européens et Bruxelles. Mais cela provoquerait, vous l'avez dit tout à l'heure, une spirale infernale dette-déficit, dont le corollaire serait la remontée des taux d'intérêt, coups de grâce pour le budget et pour la croissance.

Soit vous bloquez les dépenses, mais il n'est pas dans votre habitude de résister très fortement à la tentation dépensière en période électorale. Vous avez d'ailleurs avoué, monsieur le ministre, que vous tiendriez vos engagements si la croissance le permettait, ce qui en dit long sur vos intentions.

M. Jean-Pierre Brard. Demandez à M. Balladur !

M. François d'Aubert. Soit vous renoncez aux baisses d'impôts et à la prime pour l'emploi. Mais cette dernière hypothèse est inconcevable compte tenu du ras-le-bol fiscal des Français, qui ont vu leurs impôts s'alourdir de quelque 500 milliards de francs depuis 1997. De surcroît, comme vous vous êtes rallié, depuis peu, à la théorie de l'offre, il serait dommage de renoncer à des baisses d'impôts. Il faut, au contraire, les amplifier. Or, vous avez déjà annoncé que les Français devront se contenter des 38 milliards de baisses d'impôts déjà programmées pour 2002. Voilà une nouvelle porte qui se ferme !

Face à de telles perspectives, comment peut-on boucler le budget 2001 sans un gigantesque plan de gel de la dépense publique ? En fait, c'est un débat de réorientation budgétaire pour 2001 qu'il aurait fallu prévoir aujourd'hui.

J'en viens, pour terminer, à vos perspectives budgétaires pour 2002. Notons d'abord que celles-ci illustrent une certaine contradiction entre vos tentations électoralistes et la rigidité des contraintes auxquelles vous êtes confronté.

La première contrainte est d'ordre budgétaire et elle est liée à l'évanouissement de vos marges de manœuvre. Faute d'avoir voulu réaliser l'assainissement structurel des finances publiques en période de vaches grasses, vous serez confronté à un dérapage du déficit en période de vaches maigres. Vous vous targuez d'avoir réduit le déficit de 100 milliards de francs, mais le passé récent nous a enseigné la fragilité d'une telle réduction financée par des excédents fiscaux issus de la croissance. Faut-il vous rappeler qu'entre 1991 et 1993, l'inversion de la croissance avait creusé le déficit de 3,5 points de PIB et que les successeurs de Pierre Bérégovoy ont eu à le supporter et à l'assumer pendant quelques années ?

Votre deuxième contrainte est européenne. Il s'agit de respecter la stabilité budgétaire. Dans le programme pluriannuel envoyé à Bruxelles pour la période 2001-2003, vous prévoyez une réduction du déficit de 0,3 point de PIB par an, et une évolution maîtrisée des dépenses de 1 % en volume sur trois ans, soit 0,3 % par an. Reconnaissez que, là encore, la marge de manœuvre est relativement faible et qu'il vous reste peu de réserves pour augmenter la dépense l'année prochaine ou lors des deux années à venir.

Votre troisième contrainte est financière et porte sur le long terme. Vous n'avez pas réussi à provisionner les charges considérables liées à l'endettement ou à la sauvegarde des retraites, qui arriveront bientôt à échéance. Le retrait de deux compétiteurs sur quatre dans la course aux licences UMTS provoque un manque à gagner de 65 milliards de francs. L'évaporation de cette manne enlève beaucoup de crédibilité à la réduction de la dette et à l'alimentation du fonds de réserve que les recettes de l'UMTS étaient censées financer.

Cette logique de la cigale, qui consiste à gaspiller les fruits de la croissance sans prise en compte du futur, est le bilan négatif de quatre ans de votre politique budgétaire. Avec une croissance d'une moyenne de 3 % pendant trois ans, on aurait pu réduire le déficit à un rythme bien plus important que 0,3 % de PIB, tout en baissant les impôts. Après tout, c'est ce qu'ont fait les Allemands.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais non !

M. François d'Aubert. En dépit de toutes ces contraintes budgétaires, européennes, financières, la tentation sera forte de recourir au levier de la dépense publique à la veille des élections. L'ajustement se fera soit dans l'opacité, soit en laissant filer les dépenses et le déficit. Le budget 2002 risque d'être celui de la fuite en avant, promis à un avenir limité et objet de lois de finances rectificatives.

Vos perspectives budgétaires sont loin d'être engageantes, et l'accumulation des contraintes vous a enfermés dans une nasse budgétaire faute d'assainissement structurel depuis quatre ans. C'est pourquoi, le groupe Démocratie libérale et Indépendants désapprouve vos orientations budgétaires pour 2002. *(Applaudissements sur les*

bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

Mme la présidente. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Madame la présidente, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire se déroule dans l'ombre du ralentissement de la croissance américaine. La plupart des hypothèses économiques sont conditionnées par l'ampleur et la durée de ce ralentissement. Effectivement, la baisse de la consommation aux Etats-Unis pèsera sur les exportations françaises de manière directe ou par l'intermédiaire des achats de nos principaux partenaires, affectés eux-mêmes par le ralentissement.

Mais cette évolution est aussi la démonstration de la justesse de la politique économique suivie par le Gouvernement et notre majorité. En effet, la croissance française devrait se maintenir à un niveau supérieur à celui de nos partenaires européens, portée par la demande intérieure et par la consommation des ménages. Comme nous le constatons déjà, avec une croissance qui reste supérieure à celle de nos principaux partenaires, tels que l'Allemagne ou l'Italie, cette politique a permis d'augmenter le potentiel de croissance de l'économie française, grâce à la priorité donnée à la création d'emplois, à la diffusion des nouvelles technologies et à l'amélioration des structures de production.

Le taux de chômage a retrouvé en mars 2001 le niveau de 1983 grâce à la création de 1,5 million d'emplois depuis 1997. Il a été ramené à 8,7 % en avril 2001 contre 12,6 % en 1997, ce qui assure un revenu du travail à plus de un million de Français.

A cette amélioration de la situation de l'emploi s'ajoute celle du pouvoir d'achat, dont l'évolution spontanée favorable est accentuée par la politique de baisses des prélèvements obligatoires, notamment en faveur des bas salaires.

En effet, cette politique est particulièrement attentive à la situation des plus modestes, avec notamment la prime pour l'emploi qui représentera, dès le mois de septembre, 1 500 francs pour une personne payée au SMIC et 3 000 francs en 2002. A cette prime s'ajoutent les allègements de taxe d'habitation, les possibilités de cumul RMI-salaire, l'aménagement de la décote à l'entrée dans l'impôt sur le revenu qui permettent, comme le prouvent les chiffres du chômage, de faciliter le retour à l'emploi des personnes les moins qualifiées et d'apporter du pouvoir d'achat.

Si j'insiste sur ces mesures, c'est que ce sont elles qui permettent aujourd'hui à notre pays de connaître encore une croissance importante, dans la tranche haute de la croissance européenne.

Le taux de croissance prévu pour 2001 – entre 2,7 % et 3 % après 2,9 % en 1999 – pourrait être revu légèrement à la baisse, si l'on se fonde sur le chiffre provisoire de l'INSEE pour le premier trimestre 2001 : 0,5 % contre 0,7 % attendu. Encore une fois, ce résultat est obtenu grâce à une consommation vigoureuse et malgré l'important déstockage pratiqué dans les entreprises.

Sur la base de ces résultats, il nous faut bien entendu maintenir les orientations fixées depuis 1997.

Cela passe tout d'abord par la poursuite du programme d'allègement et de réforme des impôts qui est l'un des éléments essentiels permettant de stimuler les déterminants internes de la croissance que sont la consommation et les investissements.

C'est ainsi que près de 60 milliards de francs pour les deux années à venir – 2002-2003 –, dont près de 38 milliards en 2002, seront consacrés aux allègements de prélèvements obligatoires. Le fait que la plupart de ces mesures aient été annoncées en septembre 2001 dans le cadre du plan d'allègement ne doit pas faire oublier leur ampleur en 2002 et leur impact tant sur le pouvoir d'achat des Français que sur les capacités de développement des entreprises.

Les baisses d'impôt sur le revenu concernant les ménages, soit 45 milliards sur trois ans, représenteront 12 milliards en 2002. Le mécanisme de prime pour l'emploi poursuivra sa montée en charge jusqu'en 2003, avec un doublement de la prime dès 2002.

Concernant l'impôt sur les sociétés, la suppression en trois ans de la contribution additionnelle à l'IS de 10 %, dite « contribution Juppé », sera ramenée à 3 % en 2002. Au terme de la réforme, le taux effectif de l'IS sera abaissé à 33,3 %, et sera ainsi comparable à celui de nos principaux partenaires.

L'effort sera encore plus important pour les petites et moyennes entreprises avec un taux de 15 % dès 2002.

Globalement, après une baisse de 0,4 point en 2000, le taux des prélèvements obligatoires devrait diminuer de 0,7 % point en 2001 et 2002, la part des prélèvements obligatoires dans le PIB atteignant 44,5 % en 2002. Le taux des prélèvements obligatoires aura ainsi, grâce à cette politique, baissé de plus de deux points, en regard de ce qu'aurait été son évolution depuis 1997.

Dans ce contexte, il ne serait pas raisonnable de proposer des baisses supplémentaires d'impôt. Monsieur le ministre, j'appelle toutefois votre attention sur le fait que la réforme visant à supprimer la vignette est restée à mi-chemin. Peut-être pourrait-on la poursuivre en prévoyant une compensation à coût constant. Ce serait une mesure de simplification qui entraînerait de plus des économies de gestion.

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. En matière de dépenses, les orientations tracées par le Gouvernement conduisent à des dispositions nouvelles, sensiblement égales aux redéploiements réalisés. Elles correspondent à la politique suivie aussi avec succès depuis 1997. Près de 30 milliards de francs d'économie et de redéploiements effectués chaque année nous ont permis d'affecter près de 90 % de la progression du budget aux secteurs prioritaires tels que l'éducation, l'emploi, la lutte contre l'exclusion, la justice et la sécurité de proximité.

Nous constatons également que la norme de progression des dépenses de l'Etat a été fixée à 0,5 % en volume, ce qui est encore compatible avec les orientations qui ont été fixées avec Bruxelles. Cela permet d'avoir un programme pluriannuel de stabilité de croissance tel qu'il a été transmis à la Commission européenne.

Les marges des manœuvres qui sont ainsi données permettront de persévérer dans notre politique de lutte contre le chômage et de réduction des inégalités.

Les mesures annoncées hier par Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité concernant la poursuite de la politique novatrice des emplois-jeunes qui a déjà prouvé son efficacité en sont une première illustration.

M. Dominique Baert. Absolument !

M. Augustin Bonrepaux. Je souhaite également insister sur la nécessité de poursuivre et d'accentuer les politiques ciblées de retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

M. Dominique Baert. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. A ce titre, je rappelle que nous devons désormais nous préoccuper des personnes les plus éloignées de l'emploi.

M. Jean-Pierre Brard. Parfait !

M. Augustin Bonrepaux. Cela nécessite des moyens accrus pour assurer leur retour à l'emploi et explique que ceux alloués ne diminuent pas aussi automatiquement que pourrait le laisser penser une vision trop globale du phénomène du chômage. Ainsi, il semble que le nombre de contrats emploi-solidarité ne devra pas être réduit puisque ce type de dispositif représente précisément la meilleure chance d'accompagner les publics en difficulté dans leur retour à la vie active.

M. Dominique Baert. Eh oui !

M. Augustin Bonrepaux. Ce souci de réduction des inégalités doit aussi se manifester dans deux autres domaines.

D'abord la revalorisation des retraites agricoles, entreprise régulièrement depuis 1997, doit être poursuivie dans une dernière étape, afin que ceux qui ont travaillé toute leur vie bénéficient de revenus convenables au lieu de ne percevoir que des sommes souvent inférieures au revenu minimum d'insertion.

Il s'agit ensuite des collectivités locales où cela pourrait même se faire sans engager de dépenses supplémentaires.

M. Dominique Baert. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. Dans le rapport annexé, monsieur le ministre – et le rapporteur général a repris ce chiffre –, vous soulignez que les concours de l'Etat ont connu une progression de 7 % par an. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jean-Jacques Jégou. Pas tous !

M. Augustin Bonrepaux. Cela est vrai en moyenne !

M. Dominique Baert. Bien sûr !

M. Augustin Bonrepaux. Malheureusement, il y a ceux qui progressent et ceux qui régressent.

Dans ce domaine, monsieur le ministre, il ne faudrait pas accroître la fracture territoriale qui existe déjà...

M. Pierre Méhaignerie. Eh oui !

M. Augustin Bonrepaux. ... au détriment tant du monde rural que des groupements de coopération à fiscalité propre.

M. Dominique Baert. Et des villes !

M. Augustin Bonrepaux. Si l'on veut encourager la coopération intercommunale, il faut le faire dans tous les domaines. Or ce n'est malheureusement pas ce qui est réalisé. Je veux bien croire qu'il s'agit d'un accident, que cela n'est pas volontaire, mais, en tout cas, il convient d'apporter des corrections au plus tôt.

M. Michel Bouvard. Il a raison !

M. Augustin Bonrepaux. De plus, il faut être attentif aux charges nouvelles transférées à certaines collectivités, comme les départements, sans compensation. Tel est le cas avec l'aide personnalisée d'autonomie ou la réforme à venir des services départementaux d'incendie et de secours.

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Dominique Baert. Très bien !

M. Augustin Bonrepaux. En conclusion, nous pouvons nous féliciter que cette politique soit conduite dans le respect des engagements pris par la France auprès de l'Union européenne en matière de dépenses, de maîtrise du déficit et de dette publique. Le taux de 0,5 % reste cohérent avec l'objectif fixé dans le cadre de l'Union. Les dépenses de l'Etat auront augmenté de 1 % en volume sur trois ans. Ainsi, monsieur le ministre de l'économie et des finances, votre objectif d'un « équilibre global des finances publiques en 2004 », pourrait être atteint.

Pour 2002, le déficit public serait ainsi ramené à 0,6 % du PIB, après avoir atteint 1 % en 2001, soit 2,9 points de mieux qu'en 1997.

Le déficit du seul budget de l'Etat reste bien sûr conditionné par la croissance économique, mais il pourrait être réduit en 2002 par rapport à la loi de finances initiale pour 2001. Cela dépendra de l'environnement économique et de la nécessité de procéder à d'éventuels ajustements afin d'assurer le financement des priorités qui, il faut le rappeler, expliquent pourquoi nous connaissons aujourd'hui une croissance saine.

C'est ainsi une politique économique saine et appropriée que nous devons poursuivre pour assurer le financement de nos priorités et apporter aux Français, dès aujourd'hui, une amélioration sensible de leurs conditions de vie, sans hypothéquer l'avenir de notre économie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Dominique Baert. Et même en préparant cet avenir !

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Les entreprises et les ménages ont besoin d'oxygène, avez-vous dit tout à l'heure, monsieur le ministre. Nous pourrions ajouter : le ministre de l'économie et des finances aussi ! *(Sourires.)*

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Merci, moi, ça va !

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas gentil, monsieur Méhaignerie !

M. Pierre Méhaignerie. Il doit en effet faire face à la pression dépressière de nombre de membres de sa majorité.

Vous avez voulu, tout à l'heure, corriger par votre ton l'impression de flou que nous avons tous ressentie lors de votre audition par la commission des finances. Nous pouvions d'ailleurs le comprendre, compte tenu tant des incertitudes économiques que des arbitrages passés et futurs du Premier ministre, lesquels dépendent davantage des humeurs des différents partis de la majorité que de l'intérêt du pays. Cela est si vrai que Nicole Notat affirmait récemment que « les jeux internes de la majorité prennent le pas sur les sujets traités ».

M. Jean-Jacques Jégou. Eh oui !

M. Pierre Méhaignerie. Alors que mes collègues UDF reviendront au cours du débat sur certains points précis, je m'en tiendrai à deux réflexions : la première sur le fossé qui sépare votre discours et les actes du Gouvernement et sur la nécessité d'avoir un langage de vérité pour l'avenir, compte tenu des enjeux ; la seconde pour revenir sur la nécessité que vous évoquez souvent, à juste titre, de soutenir les piliers de la croissance. Nous voudrions en effet savoir ce qu'il en est vraiment, compte tenu de la politique engagée.

Si, dans vos différentes interventions, monsieur le ministre, nous retrouvons les orientations sociales libérales de nos partenaires européens, qu'il s'agisse de l'Allemagne, de l'Angleterre ou de la majorité des pays européens – nous ne pouvons donc qu'y souscrire – vos travaux pratiques vont très souvent en sens inverse.

Vos recommandations ne sont guère suivies d'effets. Ainsi, vous avez souhaité une plus grande souplesse s'agissant de l'application des 35 heures dans les PME, mais vous n'avez pas été entendu. Vous avez renouvelé une mise en garde contre des mesures qui pourraient déstabiliser les entreprises ; il semble que vous n'ayez pas été entendu non plus. Vous avez parlé des risques d'une majorité « dépensophile et étatolâtre » ; elle saura se faire entendre lors du budget. Au sujet des retraites, vous avez souligné à très juste titre que si les gens voulaient continuer à travailler au-delà d'un certain âge, il fallait le leur rendre possible.

Nous pourrions souscrire à toutes ces orientations, monsieur le ministre. Malheureusement, les travaux pratiques n'ont pas été dans le même sens. L'intérêt de ce débat est donc de rechercher la vérité et de traiter les électeurs en citoyens dans la perspective des enjeux de 2002.

Depuis quatre ans, vous bénéficiez d'une conjoncture favorable. Il a été répété, ici – notamment par M. Bonrepaux – qu'elle est essentiellement due à la majorité. Voyons cependant à quoi elle a été réellement due. Certains experts ont répondu.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Ciel ! *(Sourires.)*

M. Pierre Méhaignerie. Pour eux, il s'agit à 60 % de l'environnement international, à 20 % du bon pilotage de la politique conjoncturelle du Gouvernement...

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Ce n'est déjà pas mal !

M. Pierre Méhaignerie. ... mais aussi, pour 20 % de l'action des gouvernements précédents de M. Balladur et de M. Juppé. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est nouveau !

M. Bernard Outin. Ils n'étaient pourtant pas des experts !

M. Pierre Méhaignerie. Ils ont en effet assaini les finances publiques. A ce propos, je vous rappelle, monsieur Fabius, que le gouvernement de Pierre Bérégovoy est passé en 1992-1993, d'une prévision de 170 milliards à un déficit réel de 340 milliards. Il faut le rappeler de temps en temps pour répondre aux exigences de la vérité.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Qui sont vos experts ?

M. Pierre Méhaignerie. Je peux les citer et vous en donner la liste.

M. Didier Migaud, *rapporteur général*. Ce sont des experts partisans !

M. Pierre Méhaignerie. Alors que ces quatre années de croissance auraient dû vous inciter à engager les réformes structurelles nécessaires au pays – réforme des retraites, refonte ambitieuse de la fiscalité, amélioration de l'environnement des entreprises, modernisation de l'Etat –, le laxisme du Gouvernement, son conservatisme nous placent, pour l'avenir, dans une situation délicate.

Face à un affaiblissement des recettes fiscales et à un accroissement des dépenses, comment pouvez-vous à la fois poursuivre la réduction du déficit et tenir vos engagements de baisse de l'impôt ? Aucune réponse précise n'a été donnée à cet égard. En tout cas je n'en ai pas trouvé dans le rapport qui nous a été remis. Il est vrai que ce dernier ressemble surtout, cette année, à un livret dans lequel vous affichez votre autosatisfaction. Quand on le compare à celui de la Cour des comptes, on mesure l'importance du fossé. M. Hériaud reviendra sur ce sujet.

Cela est d'autant plus inquiétant qu'il subsiste de nombreuses interrogations qui seront autant de bombes à retardement, qu'il s'agisse du financement des 35 heures ou de l'application des 35 heures dans la fonction publique et aux petites entreprises. A ce propos, nous avons plusieurs fois posé des questions d'actualité sur l'application des 35 heures dans l'hôpital – Jacques Barrot y reviendra –, mais nous attendons toujours les réponses. Nous sommes également dans le flou quant au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la CMU, même si la charge de cette dernière sera partiellement assurée par les collectivités. Ces dernières, du moins les départements, connaîtront le même effet de ciseau que l'Etat, compte tenu de l'addition des 35 heures, de l'allocation personnalisée d'autonomie et de l'application de la réforme sur les SDIS.

Sans réponse précise ni chiffre clair sur l'ensemble de ces problèmes, il est difficile d'avoir une bonne lisibilité des orientations budgétaires pour 2002.

Ma deuxième réflexion porte donc sur ce que vous appelez la nécessité de soutenir les piliers de la croissance. Comme vous n'êtes pas tout à fait nouveau en politique, faut-il vous rappeler qu'au cours des vingt dernières années la croissance française a été inférieure d'un demi-point à la moyenne de celle des pays de l'OCDE ? M. Strauss-Kahn l'a lui-même rappelé.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Sauf durant les quatre dernières années !

M. Pierre Méhaignerie. Certes, mais il s'agit peut-être d'un phénomène conjoncturel. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Outin. Pour les années précédentes aussi !

M. Pierre Méhaignerie. Non !

Nous avons connu, avec M. Rocard, deux ou trois années de croissance, suivies par la période que vous connaissez. Il en avait été de même en 1981-1982, avant une première période difficile. J'ai l'impression aujourd'hui, et je ne suis pas le seul, que les 35 heures obligatoires pour tous, une fiscalité forte, l'interventionnisme de l'Etat dans les moindres domaines et l'excès de réglementation ne sont pas de nature à renforcer, à terme, la croissance française. D'ailleurs, vous le dites vous-même souvent, monsieur le ministre, et de nombreux investisseurs étrangers dénoncent ces facteurs comme autant d'obstacles à la compétitivité et à l'attrait du site France. Ainsi les risques de délocalisation – nous avons des contacts avec les entreprises dans nos régions –, ne sont pas faibles.

Le tableau de la richesse comparée par habitant des régions en Europe permet de constater, avec amertume, que la Bretagne et les Pays de la Loire – comme toutes les régions françaises – ont pris, au cours des vingt dernières années, du retard par rapport aux autres régions européennes. En atteste le développement de l'Irlande ou de la Catalogne, par rapport à ce qu'elles étaient il y a vingt ans. Hier, le journal *Les Echos* a publié une étude

montrant que la France serait passée du cinquième au treizième rang mondial quant au PIB par habitant entre 1980 et 2000.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à penser que nous allons connaître un affaiblissement des leviers de la croissance. Ainsi les réflexions d'anciens collaborateurs de Pierre Mauroy et de vous-même expriment plus qu'une incertitude quant à l'avenir économique. Je pourrais citer un article d'*Ouest France* dans lequel M. Serge Weinberg écrivait dernièrement : « La conjoncture économique, si elle se dégrade, sera difficile à gérer avec le contrecoup délicat et difficile des 35 heures et la difficulté de les aborder en période de croissance moins forte ». On est d'ailleurs en train de comprendre, un peu tard, que les Français souhaitaient d'abord non les 35 heures mais du pouvoir d'achat.

MM. Allègre, Fauroux et Peyrelevade ont formulé des réflexions similaires. Cela me conduit à affirmer que les leviers de la croissance se sont plutôt affaiblis que renforcés durant les dernières années.

En conclusion, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, nous surveillerons, au cours des prochains mois, la sincérité du budget de 2002, pour ne pas connaître une nouvelle fois l'expérience de 1992-1993, où des recettes surévaluées et des dépenses sous-évaluées avaient conduit à un déficit budgétaire aggravé de 170 milliards de francs qu'il a fallu ensuite redresser. Mais il s'agissait d'un autre gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le ministre, le débat d'orientation budgétaire intervient à un moment où chacun s'interroge – y compris vous-même, si nous avons bien compris l'intervention qui a été faite devant la commission des finances la semaine dernière – pour savoir si la croissance soutenue que la France connaît depuis 1997 se poursuivra au même rythme ou si le ralentissement économique qui semble s'amorcer aux Etats-Unis et la chute des marchés financiers enregistrée en 2001 auront des répercussions sur notre économie et sur les finances publiques.

C'est la preuve, s'il en était besoin, que la croissance économique ne repose que partiellement sur les politiques nationales mises en œuvre et que la perméabilité de nos économies à l'environnement extérieur est réelle, même s'il est vrai que la demande intérieure peut être un facteur pondérateur. Disant cela, je ne fais que rappeler que la croissance dont nous avons bénéficié depuis 1997 n'est pas la résultante de la seule politique économique du Gouvernement, comme on a pu parfois le lire, voire tenté de le faire croire aux Français.

Je vous donne néanmoins acte, madame la secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, que vous avez toujours, pour votre part, été plus nuancés dans l'analyse. J'admets ainsi que l'évolution constatée, au moins durant le premier trimestre de 2001, avec un PIB qui ne progresse que de 0,5 % contre 0,8 % au dernier trimestre de 2000, soit la plus faible hausse depuis la fin de 1998, peut aussi être due à des causes extérieures et n'est donc pas liée qu'à l'action du Gouvernement.

Au-delà de ces observations, somme toute banales, je souhaite dire que, dès lors que nous admettons que l'économie est commandée par des cycles que nous ne

pouvons diriger, mais seulement infléchir, notamment en raison d'une mondialisation et d'une interpénétration de plus en plus grande de nos économies, il importe surtout que l'Etat joue au maximum un rôle de régulateur de ces fluctuations, sache bénéficier des périodes de croissance pour assainir la situation des finances publiques, diminuer la dette, réduire la pression fiscale, encourager les investissements structurants, toutes choses plus difficiles lorsque les recettes sont moindres et qu'il faut se concentrer sur l'indispensable, notamment sur les dépenses de fonctionnement ordinaires qui doivent, dans ce cas, être souvent alourdies par une action à caractère social renforcée.

Me plaçant dans cette perspective, je ne peux que constater que cette croissance soutenue – 3 % l'an environ – dont nous avons bénéficié depuis 1997, ne s'est traduite que par une petite réduction du déficit budgétaire, que la dette publique a continué de s'accroître et que les prélèvements obligatoires demeurent à un niveau historiquement élevé alors que la décade a été engagée beaucoup plus nettement chez tous nos concurrents. Cette situation est d'autant plus redoutable que la transparence induite par le passage à l'euro peut aussi entraîner une certaine mobilité des principaux contribuables, particuliers comme entreprises.

Le déficit budgétaire dont je n'ai jamais fait un dogme absolu, ainsi que j'ai souvent pu le rappeler ici, est passé de 3,3 % du PIB en 1997, à 2,4 % en 2000, l'objectif affiché par la loi de finances de cette année étant de le ramener juste en dessous de 2 %. Si, en pourcentage du PIB, cette évolution semble correcte, il faut cependant constater que le montant de la réduction annuelle du déficit dans le budget lui-même s'est très fortement ralenti sur les trois derniers exercices en valeur absolue, passant de 41,5 milliards de francs d'effort en 1999 à 15 milliards en 2000 et à une prévision de 5 milliards seulement cette année. L'effort consenti en la matière depuis le début de la législature – 25 milliards de francs – se situe, en période de croissance, à ce qu'il a été sous la législature précédente dans des conditions beaucoup plus difficiles.

Parallèlement, la dette publique brute a continué de s'accroître, pour passer de 4 855 milliards de francs en 1997 à 5 078 milliards de francs en 1998, à 5 179 milliards de francs en 1999 et enfin à 5 308 milliards de francs en 2000, poursuivant une progression inexorable qui fait que, aujourd'hui en France, un nouveau-né reçoit dans son berceau 90 000 francs de dette. Cette progression de la dette est d'autant plus préoccupante que la baisse des taux d'intérêt est derrière nous.

Les prélèvements obligatoires, malgré la croissance, devraient – si l'on en croit l'objectif affiché pour l'exercice 2001 – revenir au niveau de 1997, à 0,2 % près, après s'être maintenus au-delà de 45 % pendant deux années.

La France va donc préparer le budget de 2002 dans des conditions non seulement plus difficiles, compte tenu de l'environnement international, mais aussi avec des marges de manœuvre réduites, en raison du poids maintenu de la dette et de celui des prélèvements obligatoires malgré une légère diminution du déficit.

Cette situation doit vous inciter à ne pas retarder l'action de réforme et à oser un certain nombre de réorientations. La réforme de l'Etat devient chaque jour plus urgente lorsque l'on constate que le poids de la fonction publique dans le budget de l'Etat est passé – ce sont vos propres chiffres – de 636,8 milliards de francs à 709,8 milliards de francs, soit une augmentation de

73 milliards de francs depuis le début de la législature, l'équivalent, à 5 milliards de francs près, du budget d'investissement civil d'une année complète.

La part de la fonction publique est passée de 40,7 % en 1997 à 42,5 % en 2001. Sans doute, comme à l'habitude, allez-vous nous reprocher d'être contre les fonctionnaires et, comme le disait tout à l'heure Didier Migaud dans sa propre intervention, « atteints de schizophrénie », demandant moins de fonctionnaires à cette tribune et plus dans nos circonscriptions.

M. Jean-Pierre Brard. Vous faites dans l'autocritique !

M. Michel Bouvard. Mais de grâce, pour une fois, mes chers collègues, ne pourrions-nous dépasser ce mauvais procès, ce discours convenu, pour dire ensemble l'urgence de réformer la fonction publique en profondeur ?

Nous avons souhaité, les uns et les autres, dans cette commission des finances au sein de laquelle siègent la plupart de ceux qui sont ici, avec le soutien des présidents successifs de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, Laurent Fabius et, aujourd'hui, Raymond Forni, faire progresser la culture de contrôle et améliorer l'efficacité de la dépense publique.

M. Jean-Pierre Brard. C'est légitime !

M. Jean-Jacques Jégou. Très bien !

M. Michel Bouvard. Or, que disent les rapports de notre mission d'évaluation et de contrôle, coprésidée par Auguste Bonrepaux et Jean-Pierre Delalande, si ce n'est que les marges de manœuvre sont réelles ? N'avons-nous pas écrit dans ces rapports que l'on pouvait moderniser la gestion de la police ? N'avons-nous pas dénoncé l'archaïsme de la gestion des emplois dans ce qui est considéré comme un budget prioritaire, celui de l'éducation nationale ? N'avons-nous pas écrit dans ces rapports que la redevance télé était un impôt archaïque, injuste, obsolète, mobilisant 1 600 fonctionnaires qui pourraient fort bien être affectés à d'autres missions ? N'avons-nous pas écrit que la gestion des personnels de la justice était, elle aussi, frappée de cette rigidité qui contribue à la sclérose de notre fonction publique ?

Alors que l'on constate une énième hausse du budget de l'éducation nationale et un recrutement massif de nouveaux enseignants, quelles suites le Gouvernement entend-il donner au rapport accablant de la Cour des comptes qui, elle aussi, dénonce une gestion des personnels d'un autre âge, l'incapacité du Gouvernement, du ministère et même des recteurs de connaître leurs propres effectifs d'enseignants et donc l'impossibilité d'un contrôle réel du Parlement ?

Alors qu'un fonctionnaire sur deux partira en retraite dans les dix ans à venir, la priorité du budget ne doit-elle pas être de faciliter le redéploiement, de s'interroger sur les remplacements, d'autant que se profilent à la fois le coût des 35 heures dans la fonction publique et le financement des retraites de cette même fonction publique qui incombera en totalité au budget de l'Etat ?

Puisque la réforme de l'ordonnance de 1959 a été évoquée à nouveau et qu'elle est en cours dans nos discussions parlementaires, je souhaite que l'on accepte aussi que le rapport de la Cour des comptes donne lieu à un débat au Parlement et à une communication du Gouvernement sur les suites qu'il entend lui donner.

M. Jean-Pierre Brard et M. Jean-Jacques Jégou. Tout à fait !

M. Michel Bouvard. La culture de contrôle ne doit pas en effet se limiter au constat des dysfonctionnements, elle doit se traduire par des réorientations.

Cette même charge des dépenses de fonctionnement ne doit-elle pas nous conduire à nous interroger sur le passage aux 35 heures dans les toutes petites entreprises, comme l'évoquait Pierre Méhaignerie, notamment dans le secteur du commerce et de l'artisanat, alors que le financement des 35 heures n'est pas assuré, qu'il représente aujourd'hui un poids supérieur aux investissements civils du pays et que nous allons confronter ces entreprises à la difficulté du passage à l'euro et aux 35 heures dans la même période ? Comment le Gouvernement entend-il assurer l'équilibre du FOREC après que la malheureuse affaire de la TGAP-énergie a trouvé son dénouement dans une censure du Conseil constitutionnel, lequel a considéré que l'on ne pouvait taxer des énergies propres au nom de la lutte contre l'effet de serre pour financer les 35 heures ?

M. Jean-Pierre Brard. Il faut supprimer le Conseil constitutionnel !

M. Michel Bouvard. J'en viens, enfin, à ce que certains considéreront peut-être comme un rengain de ma part et que je qualifierai plutôt de « plainte », la plainte des investissements de l'Etat.

M. Jean-Jacques Jégou et M. Marc Laffineur. Oui, parlons-en !

M. Michel Bouvard. La croissance des dépenses de la fonction publique, la croissance des dépenses de fonctionnement d'une manière générale, se traduit, en effet, par un niveau d'investissements civils inférieur aux besoins du pays alors même que ceux-ci devraient pouvoir prendre le relais de l'investissement privé au moment où il diminue.

La Cour des comptes – encore elle ! – a une fois de plus souligné la grande misère de la situation du patrimoine public ...

M. Marc Laffineur. Eh oui !

M. Michel Bouvard. ... routes insuffisamment entretenues, ouvrages d'art défectueux. Je pourrais y ajouter, alors que nous sortons d'une période d'inondations, l'entretien des cours d'eau domaniaux : six centimètres par kilomètre de berge et par an pour les voies navigables non fréquentées relevant du domaine de l'Etat. Comment dans ces conditions assurer la sécurité contre les crues ?

Mais au-delà des simples investissements de maintenance du patrimoine, il y a les besoins nouveaux : ceux du réseau ferroviaire, ceux des transports en commun dans les agglomérations, indispensables à la protection durable de l'environnement.

Alors que nous allons demain inaugurer le TGV-Méditerranée, chacun sait que RFF n'est pas en état, au regard de sa dette, de financer les grandes infrastructures futures : TGV Rhin-Rhône, Montpellier-Figueras, Lyon-Turin.

Le produit des licences UMTS, par ailleurs en réduction, ne serait-il pas mieux placé dans l'allègement de la dette de RFF que dans un fonds de réserve des retraites dont nous savons bien qu'il n'apporte pas de réponse de fond aux problèmes structurels posés par leur financement ?

Pourquoi l'Etat ne sollicite-t-il pas la Caisse des dépôts et consignations, qui se déclare disponible pour cela, afin de mettre en place le financement d'infrastructures durables en matière de transport, lesquelles ne peuvent s'amortir qu'à long terme ?

M. Jean-Pierre Brard. C'est le ministère qui ne veut pas. Ce n'est pas pareil !

M. Michel Bouvard. Vous nous avez indiqué que ce budget ne comporterait pas de surprise. Cela peut se comprendre, même si les demandes restent réelles pour corriger des anomalies dans notre barème fiscal comme la pluralité des taux de TVA dans la restauration – cela mérite que l'on s'y arrête. Mais il est plus que jamais nécessaire d'engager les réformes de structure pour rendre la dépense publique plus efficace, tout comme il est nécessaire de préparer l'avenir en satisfaisant les besoins d'équipement par des modes de financement nouveaux.

Au-delà du constat effectué par Philippe Auberger sur les orientations budgétaires proposées, telles sont les propositions que le groupe RPR souhaitait présenter dans un souci de contribution constructive à ce débat.

M. Jean-Pierre Brard. Qu'est ce que ça cache ?

M. Michel Bouvard. Il y va de l'intérêt de notre pays.

Nous sommes dans une année préélectorale. Nous savons que, dans ces années-là, tout gouvernement, quel qu'il soit, hésite à engager des réformes de fond et de structure.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il faut donc voter la réforme de l'ordonnance ! La balle est dans le camp du Sénat !

Michel Bouvard. Le problème est qu'aujourd'hui, dans la situation de concurrence mondiale qui est la nôtre, le pays ne peut plus attendre. Les réformes de structure sont nécessaires et même indispensables. Toute année perdue entraînera un recul de la France, et c'est parce que nous ne souhaitons pas ce recul que nous demandons que ces réformes soient enfin mises en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Alain Rodet. Rendez la Savoie au Piémont !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Au moment où l'optimisme des ménages connaît un léger tassement et où la croissance paraît moins soutenue, le budget de l'Etat pour l'année 2002 doit plus que jamais être un outil de politique économique au service de l'emploi et de la justice fiscale. Je ne suis d'ailleurs pas le premier à tenir ces propos à cette tribune puisque, tout à l'heure, M. Augustin Bonrepaux, dont on connaît la sagesse en la matière, a dit quelque chose de comparable.

Or, pour la dernière loi de finances de la législature, la hausse des dépenses de l'Etat sera entièrement absorbée par les intérêts de la dette publique et par l'augmentation, pourtant trop chiche, du salaire des fonctionnaires.

M. Jean-Jacques Jégou. Démagogie !

M. Jean-Pierre Brard. Sans doute, M. Jégou ne fait pas ses fins de mois avec le salaire d'une femme de service d'une de ses écoles du Plessis-Trévisé ! Sinon, il ne parlerait pas de démagogie !

Je reviens à mon propos dont m'a distrait M. Jégou.

Les orientations budgétaires annoncées signifient implicitement que toute nouvelle dépense ne peut se faire qu'au détriment d'une autre.

Après avoir annoncé un plan mal ciblé de réduction d'impôts de grande ampleur, il y a quelques mois, le Gouvernement chercherait-il à tempérer de « dangereuses » velléités dépensières de ses partenaires de la majo-

rité plurielle ? Privilégier une seule voie, celle des baisses d'impôt, ne peut constituer une fin en soi. Car cette vision qui, de fait, pointe du doigt la dépense publique, pêche par omission.

Il y a des dépenses publiques vertueuses qui permettent de satisfaire des besoins de la population que le marché ne satisfait pas, ou fort mal. La dépense publique ne peut être considérée comme intrinsèquement néfaste. Il est même normal d'accepter qu'elle se développe. Le maintien des services publics dans les zones rurales, leur développement dans les quartiers en difficulté, le financement d'hôpitaux bien équipés en personnels qualifiés et en matériels de haut niveau, le développement de l'université et des centres de recherche, la mise en place de formations qualifiantes pour les jeunes en situation d'échec, l'action contre l'exclusion sont autant de domaines dans lesquels les Français attendent, à juste titre, une forte intervention de l'État.

Plus que jamais, nous devons être à l'écoute des plus modestes de nos concitoyens. Grâce à la politique de relance de la majorité de gauche plurielle, la courbe du chômage s'est inversée depuis 1997. Mais cela ne se traduit pas, le plus souvent, par une amélioration de la feuille de paie des salariés.

De ce point de vue, la « prime pour l'emploi », annonçant à 10 millions de Français, dès la rentrée prochaine, un chèque de ristourne d'impôt, est bienvenue pour les salaires modestes. Cependant, la mise en œuvre effective d'une prime pour l'emploi n'est pas la voie unique du soutien à la consommation et à l'emploi.

En effet, défendre ceux qui entendent parler de la reprise sans la voir se manifester dans leur porte-monnaie justifie l'augmentation du SMIC et des minima sociaux. Gageons que, pour une fois, le Conseil constitutionnel n'y trouverait rien à redire. Voilà pourquoi, au-delà de l'amélioration du dispositif de prime pour l'emploi, il apparaît nécessaire de conforter, sans attendre, le pouvoir d'achat des bas salaires, sans exclure d'élargir l'attribution de cette prime pour l'emploi.

Le SMIC et les minima sociaux doivent faire l'objet d'une revalorisation d'autant plus significative que nos concitoyens sont encore très nombreux à vivre avec de bas revenus, dans la précarité. C'est une question de justice économique et sociale. On ne peut nier que la croissance française doit son niveau élevé à une demande intérieure sans précédent, depuis le retour de la gauche au pouvoir.

De ce point de vue, monsieur le ministre, vous avez utilisé tout à l'heure des formules telles que la « solidarité durable ». Si j'en juge d'ailleurs par les textes que vous publiez dans diverses gazettes, vous apportez une forte contribution au renouvellement du vocabulaire politique. Vous maniez fort bien la sémantique et, en apparence, il ne faut pas de décodeur. Mais je crois qu'il vaut mieux lire vos textes à deux reprises pour en tirer la substantifique moelle ! Quant à votre article publié dans *Le Monde*, je suis plus tenté d'en lire ce qui est en creux que ce qui est en relief. C'est un autre débat et je n'aurais pas assez de temps à cette tribune pour le poursuivre ; il faudra le reprendre en d'autres lieux.

A la notion de « solidarité durable », concept nouveau pour moi – mais pourquoi pas ? il faudrait le définir –, je préfère celle de solidarité, durable bien sûr, mais surtout effective et utile. Vous avez parlé de dépenses « éphémères ». Elles sont définitives, la plupart du temps. Je pense que de bonnes dépenses qui soutiennent la consommation, donc la croissance, sont utiles pour notre

société. Vous considérez, d'une façon indistincte, dans le partage des fruits de la croissance les 80 % qui sont allés au travail, dans lesquels je crains que vous n'incluez la totalité de l'abaissement de l'impôt sur le revenu, ce qui serait dans votre logique. Or il a concerné aussi les hauts revenus de gens que je ne qualifierai pas de nécessiteux. Peut-être n'est-ce qu'une petite part mais c'est important du point de vue symbolique et Dieu sait combien compte le symbole dans notre pays, depuis *Jacquou le croquant* ! Il est des symboles difficiles à manier.

L'emploi et le pouvoir d'achat sont les thèmes majeurs sur lesquels les électeurs nous jugeront à l'occasion des prochaines échéances. Il nous faut mobiliser toutes les forces pour que la lutte contre le chômage tourne encore pour longtemps à notre avantage.

Le budget pour 2002 ne doit donc pas être un budget électoral – comme l'affirmait M. Auberger, tant nos collègues de droite nous voient à leur image ! – mais un budget pédagogique.

M. Michel Bouvard. Mais nous avons fait des propositions !

M. Jean-Pierre Brard. Je vous mets à part, monsieur Bouvard, parce que vous êtes un député de droite mais républicain ! Les autres aussi, mais à des degrés moindres ! (*Sourires.*)

M. Michel Bouvard. Je suis très touché !

M. Jean-Jacques Jégou. Qu'est-ce que c'est que cette notation sélective ?

M. Jean-Pierre Brard. M. Bouvard n'est pas comme vous, monsieur Jégou : parfois, il vote avec la gauche ! Cela lui crée d'ailleurs des ennuis ! Comme je ne veux pas les aggraver, je m'en tiendrai là pour ne pas livrer au *Journal officiel* des indiscretions qui pourraient le gêner !

Quant à M. Barrot, il ne risque pas de bénéficier des mêmes compliments que M. Bouvard !

M. Jacques Barrot. Pour l'instant, je préfère !

M. Jean-Jacques Jégou. Il est rassuré, pour tout dire !

M. Jean-Pierre Brard. On ne l'a, en effet, jamais vu voter avec la gauche !

Le budget pour 2002 ne doit donc pas s'empêcher d'être « dépensier », mais avec pertinence. J'entends déjà le courroux ultralibéral du MEDEF et de ses affidés, ici représentés, pour qui le dogme de la réduction des dépenses publiques est intangible ! Nul doute que, sur ce point, nos concitoyens sauront distinguer les profiteurs de plans sociaux de ceux dont le souci premier aura été de répondre aux attentes légitimes du mouvement social.

Comme toujours à l'occasion d'un tel débat, nous entendons les poncifs de la pensée archaïque dont l'un des porte-parole a été M. d'Aubert. Mais si, en 1997, alors que l'état des finances publiques n'était pas brillant, quand nous avons trouvé l'héritage, si, dis-je, le Gouvernement actuel, soutenu par la majorité plurielle, n'avait pas pris des dispositions pour soutenir la consommation, pour venir en aide aux plus modestes, pour lancer le programmes emplois-jeunes, la croissance aurait-elle repris ? Certainement pas !

M. Marc Laffineur. Elle avait déjà repris !

M. Jean-Pierre Brard. Mais non, et je vous renvoie à la note que M. Juppé avait laissée comme testament. Je ne veux pas être cruel et en rajouter. La punition populaire fut déjà assez sévère !

M. Marc Laffineur. Cela pourrait bien être votre tour l'année prochaine. Ça va vite, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Elle peut être encore plus sévère dans le futur, monsieur Laffineur !

Il y a des contre-exemples. Regardez ce qui se passe chez les Allemands. Il y a eu un plan massif de baisse d'impôts et des coupes dans les dépenses sociales, et le chômage redémarre outre-Rhin.

Quant à nos collègues de droite, ils affirment qu'il faut réduire la dépense. Suffit la démagogie ! Quand nous discuterons des budgets un par un, ils réclameront des dépenses supplémentaires !

M. Jean-Jacques Jégou. Pas du tout !

M. Jean-Pierre Brard. D'ailleurs, M. Laffineur, qui a un accès de sincérité, sourit en coin, parce qu'il sait bien que je dis la vérité !

M. Marc Laffineur. Non !

M. Jean-Pierre Brard. Dans leurs circonscriptions, ils sont les premiers à réclamer des postes de magistrat, de policier, d'enseignant en plus, et ils ont raison, mais ils sont inconséquents. C'est pourquoi il vaut mieux voter pour la gauche que pour la droite !

M. Michel Bouvard. Le rapport de la MEC dit que tout cela est mal géré !

M. Jean-Pierre Brard. Pour revenir à des considérations plus strictement économiques, je crois que la conduite d'une politique permettant de satisfaire les besoins des plus modestes peut s'accommoder d'une hypothèse de croissance de l'ordre de 2,7 %. En effet, des salariés justement rétribués sont à même de stimuler une croissance qui génère elle-même des recettes fiscales et sociales utiles à notre société ainsi qu'à l'équilibre de ses finances publiques, comme en témoignent d'ailleurs les comptes de la sécurité sociale.

C'est pourquoi nous n'approuvons toujours pas la baisse du taux d'imposition des tranches supérieures pour l'impôt sur le revenu, qui bénéficie davantage individuellement aux contribuables fortunés qu'aux plus modestes, et je n'aurai pas la cruauté de donner à nouveau l'exemple de M. Messier, qui ne tarit pas d'éloges sur la réduction dont il a bénéficié alors qu'il n'avait rien demandé.

Parallèlement, améliorer le rendement de l'impôt de solidarité sur la fortune en le modernisant, en le rendant plus équitable, c'est-à-dire en faisant en sorte qu'il soit payé davantage par les milliardaires qu'il ne l'est aujourd'hui, serait le signe du retour à la conjonction originelle, qui voyait le produit de l'ISF destiné à financer le RMI.

L'impôt sur le revenu est progressif, cela en fait l'instrument de redistribution sociale et de solidarité par excellence. La réforme fiscale doit permettre d'alléger la pression sur les revenus du travail au détriment des revenus du capital. Défendre résolument l'impôt quand il est équitable, c'est aussi faire acte de pédagogie pour expliquer son utilité aux Français. Le travail de la mission d'évaluation et de contrôle, qu'évoquait Michel Bouvard, nous rappelle ce principe fondamental selon lequel tout plan mal différencié de baisse d'impôts restreint d'autant les moyens donnés à la solidarité.

Motivés par la défense des plus démunis et des couches moyennes, nous sommes plus enclins à encourager les réductions ciblées comme celle de la taxe sur le foncier bâti, qui constitue une légitime revendication des contribuables les plus modestes.

Mme la présidente. Il faut conclure, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Madame la présidente, je vais déférer à votre demande, même si cela me prive de quelques explications, et aller vers ma conclusion.

Pour rester à la taxe sur le foncier bâti, je pense, en particulier, aux retraités qui se voient trop fréquemment, le veuvage venu, contraints d'abandonner leur maison, pourtant chèrement acquise et aboutissement d'une vie de labeur.

M. Michel Bouvard. J'avais déposé un amendement au projet de loi de finances sur ce point.

M. Jean-Pierre Brard. Nous l'avions voté en commun, monsieur Bouvard, mais pas vos collègues de droite !

Un mot sur l'effort que nous devrions faire dans la loi de finances 2002 pour le retour à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés. Comme je dois être bref, je vous renvoie au travail que nous avons initié avec Eric Besson, Chantal Robin-Rodrigo, Michel Suchod et Marie-Hélène Aubert, soutenus d'ailleurs par nos collègues de la majorité plurielle, pour que de plus gros efforts soient accomplis, soit budgétairement, soit par réaffectation des crédits de la formation professionnelle.

J'aurais eu beaucoup à dire également sur la fiscalité écologique, qui n'en est pas à l'an 1 mais certainement à l'an moins 1.

Contre la fraude fiscale, il y a beaucoup à faire. S'agissant du moratoire Sarkozy, aurons-nous une pratique ministérielle respectueuse de la loi française, pour qu'on cesse de pouvoir aménager un bateau aux frais des finances publiques ou, plutôt, qu'on ne dispense pas certains richissimes propriétaires de bateaux de leur contribution au budget de la nation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Madame la présidente, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat d'orientation budgétaire existe depuis 1992 dans les collectivités locales. C'est Alain Juppé qui l'a instauré, en 1996, pour le budget de la France. Il s'agissait d'associer le Parlement à l'élaboration du budget pour que les députés n'attendent pas le mois d'octobre pour découvrir un texte déjà ficelé.

Son objectif est la transparence, objectif d'autant plus important que le Gouvernement proclame avoir une telle volonté à l'égard de la représentation nationale.

Le président de notre assemblée, au début de cette législature, n'a pas manqué une occasion de demander que le Parlement soit plus associé. Il a multiplié les prises de positions médiatiques sur ce thème ou sur celui de la transparence, notamment sur le plan budgétaire. Or, j'ai bien l'impression que le ministre n'a plus tout à fait le même avis. Le président de l'Assemblée nationale de 1997 trouverait certainement beaucoup à redire au ministre des finances de 2001, car ce débat d'orientation budgétaire n'est pas un exemple de transparence, en dépit des propos qu'il a tenus tout à l'heure.

Le budget de la France n'est-il que le fait de Bercy ? Les parlementaires n'ont-ils pas le droit d'être associés clairement à sa préparation ?

Ce qui marque les orientations du Gouvernement, c'est une grande imprécision et beaucoup d'autosatisfaction. Vous ne faites pas apparaître avec précision vos priorités ou vos axes de gouvernement, alors que le débat d'orientation budgétaire devrait être l'occasion de les aborder.

Au-delà du déficit de transparence, ce qui marque encore plus que la forme, c'est le fond. Ce débat d'orientation budgétaire illustre en fait la paralysie du Gouverne-

ment et l'impossibilité pour lui de présenter de grandes orientations. L'approche des échéances électorales semble figer votre action.

Emprisonnés dans les contradictions de votre majorité éclatée, soumis à la surenchère à gauche des partenaires du Parti socialiste, soucieux de ne surtout rien faire pour ne pas déplaire, vous attendez, et les Français attendent ! Ils attendent de savoir comment seront financées leurs retraites. Ils attendent de connaître l'effort financier qui sera consenti pour leur sécurité. Face à l'insécurité croissante, ils attendent une volonté politique forte. Ils attendent de savoir quel avenir leur réserve le Gouvernement.

Vous avez souvent brocardé l'opposition car nous avons la fâcheuse habitude à vos yeux de réclamer des réformes structurelles pendant que la croissance était à son plus haut. Nous avons inlassablement répété que votre politique créait des dépenses alors que les recettes ne seraient peut-être plus au rendez-vous en cas de retournement de conjoncture.

Aujourd'hui, malheureusement, la croissance faiblit. La récession américaine aura des répercussions en Europe. La baisse de régime en Allemagne en est le premier signe, et la France commence à en subir les conséquences.

D'ores et déjà, vous avez révisé vos estimations de croissance pour 2001. Des 3,3 % annoncés, vous êtes revenus à un chiffre compris entre 2,7 et 3,1 %. Ce réajustement est très optimiste car les instituts de conjoncture tablent, quant à eux, sur une croissance qui se situerait entre 2,3 et 2,7 %, ce qui aurait un impact négatif supplémentaire sur les recettes de l'Etat. Or nous avons déjà un déficit public très élevé, qui nous place parmi les moins bons élèves d'Europe. Curieusement d'ailleurs, le tableau des déficits ne figure pas dans votre rapport.

Au lieu de profiter de la croissance pour réformer l'Etat et réduire les déficits, vous avez multiplié les sources de dépenses structurelles en les appuyant sur des recettes conjoncturelles, et ces dernières commencent déjà à faiblir alors que vos sources de dépenses arrivent à leur rythme de croisière.

Comment financerez-vous les 35 heures alors que, dès cette année, le dérapage par rapport aux prévisions dépasse les 20 milliards ? Comment financerez-vous la sortie des emplois-jeunes, la montée en puissance de la CMU ?

Plus encore, je crains fort que les ajustements nécessaires ne se fassent une fois de plus au détriment des investissements. Dans ces conditions, le Gouvernement améliorera-t-il, ou même maintiendra-t-il, le niveau d'équipement de la défense, le niveau d'équipement routier ?

A toutes ces vraies questions, le débat n'apporte pas de réponse !

Alors, quand on lit dans votre texte que le budget 2002 sera le budget du mouvement, on est tenté de penser que le seul mouvement effectif sera celui qui tirera vers le bas les finances publiques de notre pays en aggravant encore notre déficit.

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Madame la présidente, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'exprimerai brièvement trois inquiétudes sous forme de trois questions. Pourquoi cette confusion grandissante entre finances de l'Etat et finances sociales ? Est-elle destinée à masquer le cruel manque de réformes

structurelles nécessaires ? N'y a-t-il par un danger de voir l'Etat se défausser sur la sécurité sociale de financements non couverts ?

Tout d'abord, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, pourquoi avoir multiplié les fonds spéciaux : fonds pour la CMU, fonds de réserve des retraites, fonds de l'aide pour l'autonomie et, sans doute, le FOREC pour le paiement des 35 heures ? Les transferts de dépenses entre fonds se multiplient. Il n'y a qu'à voir ce qui arrive au FSV, qui sera dans le rouge en 2001. Il a été vidé peu à peu de sa substance au profit de dépenses nouvelles : l'aide personnalisée à l'autonomie, la validation des périodes de chômage dans les régimes complémentaires, sans parler du fonds de réserve des retraites.

Que dire des affectations de ressources à ces différents fonds ? Là encore, on est saisi par la complexité. L'alimentation du FOREC en est la manifestation la plus évidente. Cette confusion a d'ailleurs fait l'objet de remarques du Conseil constitutionnel, qui a refusé certaines affectations.

Pourquoi cette confusion ? Est-elle le fruit de difficiles compromis à l'occasion du financement des mesures sociales nouvelles ? Est-elle le moyen de se tourner vers les organismes sociaux pour solliciter leurs concours ? Toujours est-il que cela occulte les problèmes et ne facilite pas la pédagogie des grands choix.

Dans le registre de la confusion, j'observe que le financement de l'aide personnalisée à l'autonomie va se faire pour les deux tiers par le truchement des départements, qui devront augmenter les prélèvements obligatoires pour la plupart d'entre eux. Tout cela est difficile à expliquer clairement à des Français, qui, aujourd'hui, risquent de contester de plus en plus les modalités et même le bien-fondé de prélèvements qui leur apparaissent très complexes.

Ma deuxième observation concerne la présentation des comptes sociaux de la sécurité sociale, et je regrette que ce débat ait lieu ce soir, car il aurait été plus intéressant d'attendre les résultats de la commission des comptes de la sécurité sociale, qui se réunit demain.

La réforme de l'ordonnance de 1959 permettra sûrement d'améliorer les choses, et je ne saurais trop vous remercier, monsieur le rapporteur général, monsieur le ministre, et vous aussi, monsieur le président de la commission des finances, d'y apporter tout le soin nécessaire.

Je crains que l'affichage d'un excédent de 5 milliards de la sécurité sociale, toutes branches confondues, ne dissimule la progression de certaines dépenses qui, loin de s'être assagies, augmentent rapidement.

S'agissant de l'assurance maladie, à la fin du mois de mars, les soins de ville connaissent un rythme de progression de 7,3 %, et les perspectives d'augmentation sur 2001 sont déjà de l'ordre de 5 % environ, soit nettement plus que la croissance du PIB et que les prévisions officielles.

Or c'est à ce moment-là que va s'engager la politique des 35 heures à l'hôpital. Un rapide calcul permet d'évaluer les dépenses afférentes à cette réforme à 18 ou 20 milliards environ. Si l'on ne veut pas créer de problèmes insurmontables à une communauté hospitalière déjà aux prises avec bien des difficultés d'adaptation, il faudra bien prévoir des créations de postes, et on voit mal comment on serait très en deçà des 10 % de surcoût constatés dans les autres secteurs, y compris dans des assemblées départementales comme la mienne. Les dépenses de personnel représentant 70 % des 270 milliards de dépenses sous

dotation globale hors secteur privé, soit entre 180 et 200 milliards, un surcoût de l'ordre de 10 % représenterait bien 18 à 20 milliards.

S'agissant de la retraite, le fonds de réserve est assuré de bien peu de recettes pérennes. La contribution de solidarité des sociétés dégage encore quelques excédents, mais le fonds de solidarité vieillesse ne va plus pouvoir en dégager, et la CNAV va bientôt voir tarir ses excédents.

Je vous ai lu avec intérêt, monsieur le ministre, quand vous avez écrit que les esprits étaient mûrs pour aller plus loin, et souligné l'ampleur des déséquilibres à venir. Ce que l'on ne mesure pas bien, c'est qu'en matière de retraites, l'inversion commence en 2002. C'est à partir de l'année prochaine que nous aurons un plus grand nombre de départs à la retraite, alors que ces dernières années ont été plus favorables.

Ma troisième observation, c'est le danger de voir l'Etat se défausser sur la sécurité sociale de financements non couverts. Bien sûr, vous avez fait état de la forte augmentation des ressources de la sécurité sociale, mais tout cela est fragile : un point de moins de croissance, c'est pratiquement 30 milliards de moins pour la sécurité sociale. Il faut donc être vigilant et prudent, même si nous savons qu'il y a toujours un décalage de six mois entre le ralentissement de la croissance et le ralentissement des ressources.

Est-il raisonnable, dans ces conditions, de solliciter pour 2000 la sécurité sociale pour environ 24 milliards – 12 milliards qui s'ajoutent aux 11 milliards de francs de droits sur l'alcool déjà légués par la sécurité sociale ?

Un tel apport est-il légitime dès lors que les recettes supplémentaires apportées par la réduction du temps de travail sont évaluées à environ 16 milliards ?

Enfin, un tel apport est-il légal alors que la loi de 1994 impose à l'Etat la compensation des exonérations de charges ?

Ces prélèvements sur la sécurité sociale sont d'autant plus inquiétants que l'on ignore le coût des 35 heures, qui va aller grandissant. Je vous ai interrogé l'autre jour dans le cadre des questions d'actualité sur votre politique à l'égard des petites entreprises. Si j'ai un conseil à donner au Gouvernement, c'est de se montrer beaucoup plus souple sur l'usage des heures supplémentaires. Cela correspondrait à la situation dans laquelle elles se trouvent, ce serait plus conforme aux choix des salariés et ce serait beaucoup plus intéressant pour la sécurité sociale. Les 35 heures n'auront pas dans les PME les mêmes effets que dans les entreprises d'une certaine taille. Il faut faire très attention parce que nous n'aurons pas l'effet emploi que nous avons connu précédemment.

Je termine, monsieur le ministre, en faisant deux observations.

Si, à un moment donné, des prélèvements étaient justifiés parce qu'ils ont alimenté des dépenses qui soutenaient la croissance, ils risquent, Pierre Méhaignerie l'a souligné, en se prolongeant pour des dépenses qui n'ont plus les mêmes raisons d'être, de fragiliser la croissance à venir.

Par ailleurs, il faut éviter que les prélèvements soient trop obscurs. Si nous voulons que, dans l'avenir, contribuables et assurés sociaux acceptent ces prélèvements, ils doivent en comprendre les modalités et l'usage.

Je termine en me faisant l'écho des partenaires sociaux. C'est vrai que la sécurité sociale s'est sortie des difficultés grâce à la croissance de la masse salariale. Ne la remettons pas en difficulté. Si de sérieuses turbulences économiques

étaient de retour, ce serait prendre une trop lourde responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Yves Cochet.

M. Yves Cochet. Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, je vais vous faire plaisir en une phrase : les Verts soutiennent globalement les orientations budgétaires présentées par le Gouvernement.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Ouf !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Gérard Bapt. Très bonne intervention ! (*Sourires.*)

M. Yves Cochet. Il me reste quatorze minutes, monsieur Bapt !

M. Jean-Jacques Jégou. Ils ne sont pas très charitables !

M. Yves Cochet. Je souhaite néanmoins appeler l'attention de mes collègues et du Gouvernement sur trois points préoccupants dont l'importance me paraît sous-évaluée dans le document qui nous a été transmis.

Le dernier de ces trois points était l'impôt sur le revenu. Je parle au passé car je partage l'opinion que vient d'exprimer M. Brard, et je n'ajouterai rien sur le sujet.

J'ai intitulé mon premier point « croissance et justice ».

Quels que soient les gouvernements et la couleur de l'Assemblée, on se félicite en général des chiffres de la croissance, s'ils sont bons, et on espère toujours une croissance meilleure que jamais, mais la question politique qu'il faut se poser, c'est : à qui profite cette croissance ?

Une partie de la réponse se trouve dans les consultations électorales et dans les mouvements sociaux, qui sont des réactions à la politique d'un gouvernement et d'une majorité.

En effet, il semble qu'une majorité de nos concitoyens ne voient pas où est le bénéfice pour eux de cette croissance dont ils ont plutôt l'impression qu'elle profite à une minorité déjà aisée. Ils voient leur pouvoir d'achat faiblement progresser – par rapport à cette minorité –, voire stagner, ou même baisser. Quant aux exclus de la croissance, ils demeurent très nombreux. Autrement dit, la croissance peut parfois, aujourd'hui, être ressentie comme étant la croissance... des inégalités, ce qui est évidemment l'inverse du but recherché par le Gouvernement et sa majorité. Bref, il y aurait une mauvaise répartition de la croissance. Je préfère d'ailleurs, quant à moi, parler de « développement durable », plutôt que de croissance, ce qui implique d'introduire jusque dans les comptes des entreprises un indicateur de croissance nette, qui intégrerait tous les effets externes, y compris écologiques et sociaux, de leurs activités. Il faudrait faire un effort de rhétorique et même de conception, pour que cette croissance nette soit réellement celle qui compte, celle que l'on mesure.

Du point de vue politique comme du point de vue économique, le bon critère n'est pas ce qu'on appelle parfois l'« efficacité économique » ou la croissance du PIB, du moins tel qu'il est mesuré. Le bon critère, et j'en aurai plusieurs fois l'occasion de le redire, c'est la croissance de l'adhésion à la démocratie. Autrement dit, si la croissance du PIB profite plus à une minorité aisée qu'à la majorité moins bien lotie, cette croissance perd sa légitimité démocratique.

Comment en sommes-nous – ou en serions-nous – arrivés là ? Vous vous souvenez de la révolution conservatrice des années quatre-vingt, qui a fait de la lutte contre l'inflation le critère dominant des politiques économiques et a eu pour conséquence une augmentation des taux d'intérêts réels, ce qui a déséquilibré le rapport entre les détenteurs du capital et les autres catégories de citoyens. On sait que la politique du franc fort – qui a été parfois suivie – a plutôt creusé les inégalités, alors qu'une certaine inflation est au contraire une forme de redistribution plutôt favorable aux pauvres et défavorable aux rentiers.

M. Gérard Bapt. Ce n'est pas vrai.

M. Yves Cochet. Or, entre 1981 et 1997, l'inflation a diminué, mais les taux, eux, étaient très forts – « les taux », en deux mots. (*Sourires.*) Les actionnaires ont récolté 12 % en moyenne annuelle et ils ont cru que cela allait continuer ainsi indéfiniment. Depuis quelques années, les taux réels baissent, tandis que nos capitalistes continuent à rêver de dividendes élevés. Une partie du problème est que, à l'échelle européenne, ce sont en fait deux agences indépendantes, d'inspiration néolibérale, qui ont l'essentiel du pouvoir de régulation économique : la BCE et la DG 4. Et on peut dire qu'elles exercent cette régulation pour les actionnaires plus que pour la population. On peut résumer tout cela d'une phrase : l'ordre des débiteurs a été remplacé par l'ordre des créanciers. Les jeunes emprunteurs modestes qui mettaient trente ans à acquérir patiemment leur logement ont été remplacés par des vieux « courtermistes » qui veulent toujours leurs 12 % annuels.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Des « courtermistes » ?

M. Yves Cochet. Oui, les vieux courtermistes, ce sont des gens qui ont du fric, qui achètent des actions, qui suivent l'évolution de la Bourse et dont la moyenne d'âge est plus élevée que celle de la population. « Courtermiste », c'est un néologisme qu'on emploie parfois.

Bref, les 12 % annuels, c'est un rythme qu'on ne peut plus tenir. Ce n'est d'ailleurs tenable ni économiquement ni politiquement. Pour sortir de cette impuissance, nous devons nous appuyer sur quelques principes, dont le premier doit être de séparer l'économie de la politique, ou – mais, pour moi, c'est la même chose –, de repolitiser la monnaie. En effet, l'Etat – ou les pouvoirs publics, ou l'Europe, dont on parlait ici même hier, ou encore la région –, c'est la protection, c'est la sécurité, c'est l'éducation, c'est la santé, c'est la justice, c'est l'éthique, c'est la citoyenneté, c'est le social, c'est l'écologique. Bref, c'est la croissance de l'adhésion à la démocratie et le maintien de la cohésion sociale. Tous ces objectifs relèvent évidemment du long terme et ne pourront jamais être assurés par le marché. Pour garantir la poursuite de ces objectifs, il nous semble nécessaire de remettre en cause la sanctuarisation irresponsable de la BCE et le néolibéralisme de la DG 4. Nous approuvons donc le Premier ministre, Lionel Jospin, quand il appelle de ses vœux, comme il l'a fait dans son discours européen, un gouvernement économique de l'Europe, au sens que je viens d'évoquer. Dans l'immédiat, je suis évidemment favorable à un certain desserrement des cordons de la bourse pour augmenter le SMIC et les minima sociaux, ce qui irait dans le sens de la croissance de l'adhésion à la démocratie.

Mon deuxième point concernera, vous n'en serez pas étonnés, madame la secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, chers collègues, l'écofiscalité et notamment la pollutaxe énergie-carbone, dite en France TGAP-énergie.

Vous vous souvenez, monsieur le ministre, que je vous avais posé une question d'actualité à ce sujet il y a à peu près un mois. J'avais constaté une certaine différence de point de vue entre votre ministère et le ministère chargé de l'environnement sur la question de savoir que faire après le « retoquage » par le Conseil constitutionnel de notre projet commun de TGAP-énergie.

M. Jean-Jacques Jégou. C'est toujours un projet commun ?

M. Yves Cochet. Je crois que nous pourrions être d'accord sur trois points.

Le premier, c'est qu'une mesure budgétaire dans le domaine de l'énergie doit inciter à la fois à l'efficacité énergétique – aux économies d'énergie, comme on disait jadis – et à la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre. C'était d'ailleurs bien le double but de la mesure que vous aviez proposée au moment du collectif de décembre.

Le deuxième, c'est qu'une telle mesure doit s'inscrire dans un cadre européen, puisque la plupart de nos partenaires ont déjà instauré une écotaxe. Je rappelle qu'en Allemagne, par exemple, le rendement de cette taxe est déjà de plusieurs dizaines de milliards de francs, ce qui n'était pas celui que nous escomptions avec notre modeste TGAP-énergie d'il y a six mois.

Notre troisième point d'accord est que cette mesure, pour être efficace, ne doit pas engendrer plus de lourdeur bureaucratique.

Si on s'accorde sur ces trois points, je prétends que, contrairement aux apparences, une taxe énergie-carbone est meilleure que la formule des engagements volontaires des entreprises, qui semble parfois avoir la faveur de Bercy. En effet, de tels engagements, qui porteraient à la fois sur l'efficacité énergétique et sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, exigeraient bien sûr une multiplication des fonctionnaires – peut-être dans les DRIRE, les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement –, qui seraient chargés de vérifier la bonne foi des déclarations annuelles. Une entreprise dirait : « Oui, oui, j'ai amélioré mon efficacité énergétique, j'émetts moins de gaz à effet de serre, je fais moins de tonnes de carbone, etc. », et il faudrait pouvoir le vérifier. Même s'il y a déjà beaucoup de fonctionnaires à Bercy, il en faudrait donc encore d'autres pour dire : « On va voir à combien de tonnes de carbone s'élèvent vos émissions », ou bien : « Quels procédés utilisez-vous pour être plus économes en énergie ? » Je ne crois évidemment pas que ce soit le but ! Sans compter que cela n'empêcherait pas certaines entreprises de tricher. Cette formule de déclarations et d'engagements volontaires des entreprises peut donc être séduisante, mais elle ne serait efficace, me semble-t-il, ni du point de vue écologique ni du point de vue économique, bien qu'elle pourrait évidemment être créatrice d'emplois.

Il en irait tout à fait autrement d'une TGAP-énergie qui serait bien sûr corrigée et améliorée. Nous sommes prêts à discuter avec le Gouvernement des modifications nécessaires pour que cette pollutaxe soit évidemment constitutionnelle – il n'est pas question que notre proposition soit rejetée une seconde fois – mais aussi pour qu'elle se fasse, nous sommes bien d'accord sur ce point, dans le cadre général de la diminution de la fiscalité, puisque le Gouvernement a conçu un plan sur trois ans, qu'il a proposé il y a huit mois et que nous pouvons globalement partager. Il faut moins taxer le travail et plus la

pollution, l'idée générale étant de mettre en œuvre le principe pollueur-payeur, pour baisser la taxation du travail, qui est peut-être trop lourde en France.

Je vois d'ailleurs que le président Emmanuelli suit très attentivement ce que je veux dire, ce qui me donne envie d'ajouter quelque chose à ce que j'avais prévu de dire. Je veux parler du fameux double dividende que M. Emmanuelli critique, je crois, peut-être parce qu'il n'en a pas tout à fait saisi la pertinence. Quand on taxe plus la pollution et moins le travail, le dividende est double.

D'une part, on incite les entreprises – mais aussi les particuliers et les collectivités – à moins polluer. C'est là un premier dividende, de nature écologique : l'air est plus sain, l'eau plus pure – je crois d'ailleurs que le Gouvernement s'apprête à lancer une campagne de publicité tout à fait remarquable sur ce thème, qui est important, parce qu'il faut vivre dans de bonnes conditions. L'amélioration de la qualité de la vie, tout le monde la réclame.

Mais d'autre part, cette taxe permet de récolter un peu d'argent, dont on peut se servir pour atteindre des objectifs sociaux. Par exemple, je suis tout à fait favorable, contrairement à ce que disent parfois nos collègues de droite, à affecter les sommes ainsi dégagées au financement des trente-cinq heures. Alimenter le FOREC nous permettrait, précisément, d'alléger les cotisations sociales sur le travail. On gagne donc sur les deux tableaux.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ce que j'ai dit, monsieur Cochet, c'est que l'essentiel n'était pas de faire payer l'énergie, mais le capital ! Mais nous en reparlerons plus tard.

M. Yves Cochet. Je suis d'accord pour faire aussi payer le capital, monsieur le président.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Non mais je dis cela parce que j'ai l'impression que vous essayez de me faire passer pour un beau. (*Rires.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mais non !

M. Yves Cochet. Mais pas du tout ! On peut à la fois essayer de tirer un peu d'argent du capital – qui, en effet, en a beaucoup – et de ceux qui polluent trop. Au total, cela nous donnerait un triple dividende. Si vous voulez, nous pouvons nous associer pour inventer la théorie du triple dividende.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. De toute manière, il faut taxer tout le monde ! (*Sourires.*)

M. Yves Cochet. Bien entendu, le format initial de cette TGAP-énergie peut être revu. Au départ, elle ne devait concerner que les entreprises les plus polluantes, celles qui consomment beaucoup d'énergie. Mais il est possible, pour satisfaire à l'impératif d'égalité, de l'étendre à tous les utilisateurs d'énergie : collectivités, consommateurs, ménages. En contrepartie, les taux seraient beaucoup plus faibles, de façon à éviter des amendements tels que celui de M. Bonrepaux.

Pour terminer mon plaidoyer en faveur de cette pollutaxe énergie-carbone, je citerai les propos d'un économiste américain que certains d'entre vous connaissent peut-être, M. Paul Krugman. Il paraît que c'est un homme très connu et respecté dans sa profession. Il a commis un article dans le *New York Times* le 29 novembre 2000. Je pourrais vous le citer dans le texte, mais le secrétaire général de l'Assemblée, que j'ai consulté, m'a dit qu'il valait mieux parler en français. (*Sourires.*) Cela dit, je tiens le texte original à votre disposition. Paul Krugman dit textuellement : « Pourquoi les

Etats-Unis sont-ils un gros émetteur de gaz à effet de serre ? C'est parce que nous avons des taxes faibles sur le pétrole, notamment sur les carburants. Que peuvent faire les Etats-Unis pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ? La manière la plus efficace de résoudre ce problème est d'utiliser des instruments de marché incitant à brûler moins de carbone. Le moyen le plus direct est une taxe ». Vous le voyez, même un économiste renommé, peu connu par ailleurs pour son engagement écologiste, estime qu'une pollutaxe énergie-carbone est le moyen le plus efficace d'inciter à l'efficacité énergétique et de lutter contre l'effet de serre. Je le crois aussi et j'espère que le budget 2002 reflétera ce point de vue.

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Madame la présidente, madame la secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, après quatre années de gestion, le cinquième et dernier débat d'orientation budgétaire du gouvernement Jospin illustre la double inadaptation de sa stratégie en matière de finances publiques au regard du ralentissement de l'économie mondiale, mais surtout dans son décalage croissant par rapport aux stratégies mises en œuvre dans la plupart des pays développés.

Tout d'abord, face aux incertitudes sur l'ampleur du ralentissement économique international, et ses conséquences sur les finances publiques françaises, votre gestion des finances publiques a été fort imprudente.

Quatre facteurs d'incertitude quant à la croissance économique française rendent les prévisions de croissance pour 2001 et 2002 très incertaines.

Il y a d'abord la situation de l'économie américaine, puisque la chute de sa croissance de 5 % en 2000 à 1,5 % en 2001 pourrait, si elle se poursuivait en 2002, se traduire par une baisse que vous évaluez, dans l'annexe au DOB, à environ 0,7 point de PIB de la croissance française. Vous faites le pari du rebond de l'économie américaine : hélas, rien n'est moins sûr.

Quant à l'investissement en France, il s'essouffle, les perspectives se dégradent constamment ces derniers mois. Elles sont encore positives, mais que seront-elles en 2002 ?

Quant à la consommation des ménages, sur laquelle vous espérez beaucoup, elle est aussi en train de se dégrader, puisque tous les indicateurs fournis par l'INSEE, et encore le mois dernier, montrent que le moral des ménages se détériore rapidement. D'ailleurs, quand le moral des chefs d'entreprise se dégrade, en général, cinq ou six mois plus tard celui des ménages se dégrade également, les ménages mettant un peu plus de temps que les chefs d'entreprise à prendre conscience de la situation mondiale.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est normal, ils sont moins intelligents !

M. Charles de Courson. Non, la question n'est pas là. C'est un problème d'information.

Quant aux tensions inflationnistes, elles existent maintenant ponctuellement en matière d'emploi et dans beaucoup de secteurs, des pénuries de main-d'œuvre spécialisée apparaissent.

Aussi l'hypothèse d'une croissance de 3,3 % en 2001 a-t-elle été ramenée à 2,9 %, et le serait encore, d'après l'INSEE, à 2,5 %. Quant à celle pour 2002, qui serait de 3 %, elle est plus que fragile, et il serait utile de dire quelques mots des conséquences qu'aurait une chute de

l'ordre de 1 % de la croissance économique par rapport à vos prévisions. L'ordre de grandeur des pertes de recettes pour le budget de l'Etat se situerait autour d'une vingtaine de milliards de francs. Pour l'ensemble des finances publiques, ces pertes de recettes seraient de l'ordre de 45 milliards.

Deuxième point, le niveau des dépenses publiques est excessif et vos hypothèses de croissance des dépenses sont là encore sous-évaluées. Sur les douze pays de la zone euro, la France est maintenant le pays dans lequel le poids de la dépense publique dans le PIB est le plus élevé, avec 53,1 % en 2000 contre 48,3 % en moyenne ; l'écart représente la bagatelle de 450 milliards de francs.

Pourrez-vous tenir vos engagements contenus dans votre programmation pluriannuelle des finances publiques de 2002 à 2004 ? On peut en douter, car vos hypothèses d'une croissance annuelle de 1,5 % en volume de l'ensemble des dépenses publiques pour une croissance du PIB de 3 % en volume ne sont absolument pas tenables.

Pour les dépenses d'assurance maladie, vous prévoyez 1,8 % en volume, ce qui est un objectif impossible à tenir sans les réformes dont vous ne voulez pas. En 2000, la hausse a été de plus du double de la croissance en volume que vous affichez, monsieur le ministre. Ne souriez pas, vous connaissez les chiffres.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je souris si je veux ! Vous, vous dites les sottises que vous voulez et moi, j'ai le droit de sourire !

M. Charles de Courson. Je ne dis pas ce que je veux, monsieur le ministre, je dis la vérité, la vérité des chiffres.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais non ! Vous dites n'importe quoi, comme d'habitude !

M. Charles de Courson. Les dépenses d'assurance maladie croissent, en volume, deux fois plus vite que vous ne l'avez prévu. Et cette année, nous en sommes à plus de 5 % de croissance en valeur. La hausse sera donc plus du double de ce que vous prévoyez dans le plan annuel des dépenses publiques. Et encore, je ne tiens pas compte de l'effet des 35 heures ! Vous savez parfaitement que l'effet des 35 heures dans les hôpitaux, c'est entre 15 et 20 milliards. Il est inutile de le contester, monsieur le ministre. D'ailleurs, à chaque fois que l'on vous pose une question sur ce point, vous n'avez jamais de réponse.

Quant aux dépenses relatives aux retraites, elles continuent à dériver de 1,9 % en volume dans vos prévisions. Ce n'est pas, sur ce point, irréaliste, pourvu que vous ne réévaluez pas les retraites. C'est ce qui est fait par les gouvernements successifs depuis plusieurs années.

Pour ce qui est des dépenses des collectivités locales, vous espérez limiter leur hausse à 1,7 % en volume. Là encore, ce n'est absolument pas réaliste. Si vous exploitez les budgets votés pour 2001, vous arrivez à une hausse de 4,8 % en valeur. On est bien au-delà du 1,7 % en volume que vous affichez, sans compter, comme le rappelait Jacques Barrot, les conséquences de l'APA dans les années qui viennent. Elle se traduira probablement par une hausse supplémentaire comprise entre 2 et 3 points pour les collectivités locales considérées dans leur ensemble, au-delà des seuls départements.

Enfin, avec les dépenses de l'Etat, on atteint le comble, puisque vous prétendez les limiter, entre 2002 et 2004, à 0,3 % par an, en volume. Je rappelle que, pour cette année, la hausse prévue est de 0,5 %. L'objectif de 0,3 % est-il tenable sans réforme ?

Mme la présidente. Votre temps de parole est écoulé, monsieur le député. Il va falloir conclure.

M. Charles de Courson. La réponse à cette question est forcément négative, puisque vous avez recours à des artifices de présentation comptable : débudgétisations, contractions budgétaires, utilisation de dotations en capital pour financer des dépenses de fonctionnement. Ainsi, au total, comme je vous l'ai dit l'année dernière, les dépenses de l'Etat augmenteront en volume de 4,6 % en 2001.

S'agissant des prélèvements obligatoires, ils sont toujours excessifs. Contrairement à ce que vous affirmez, leur niveau ne baisse pas, puisque vous les avez augmentés pendant deux ans avant de les diminuer. Bref, en étant très optimiste, on reviendra en 2002 au niveau de mars 1997. Par conséquent, le niveau des prélèvements obligatoires par rapport au PIB n'a pas baissé de 2,2 points. Il représentait 44,7 du PIB quand vous être arrivés au pouvoir ; on se retrouvera à peu près au même niveau en 2002.

Quant aux prévisions budgétaires, elles se caractérisent, en l'état actuel des choses, par une moins-value fiscale de l'ordre de 15 à 20 milliards au titre de la TIPP et de la TVA. Pour l'IS et l'IR, nous verrons plus tard.

Pour ce qui est de la réduction des déficits publics, la lecture du DOB est édifiante, en particulier pour juger de l'évolution du déficit structurel.

Mme la présidente. Monsieur de Courson, vous avez déjà largement épuisé votre temps de parole. Je vous demande de conclure.

M. Charles de Courson. L'ancienne majorité l'avait fait diminuer de 3,1 points en quatre ans ; vous l'avez réduit, selon vos chiffres, de 1,1 point en cinq ans !

Il est une fable de La Fontaine que les Français apprécient beaucoup,...

Mme Nicole Bricq. Il va nous refaire le coup de *La Cigale et la Fourmi* !

M. Charles de Courson. ... celle de *La Cigale et la Fourmi*.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Et n'oubliez pas, monsieur de Courson, une certaine grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf...

M. Charles de Courson. Eh bien, l'hiver arrive, la bise est venue, et vous allez vous trouver bien dépourvus comme l'a été M. Mauroy lorsqu'il a hérité de la triste gestion de M. Rocard ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mauroy n'a jamais succédé à Rocard !

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Baert.

M. Dominique Baert. Madame la présidente, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à ce stade de notre débat, beaucoup de choses ont déjà été dites, ce qui m'incitera à concentrer mon propos sur quelques points qui me paraissent essentiels s'agissant de la préparation du projet de loi de finances pour 2002.

Pour ce qui est des recettes, et donc des impôts, permettez au rapporteur spécial de la commission des finances sur les comptes spéciaux du Trésor de rappeler le

leitmotiv qu'il ne cesse de répéter sur tous les tons depuis que cette responsabilité lui a été confiée à l'automne 1997 : « *Delenda est Redevancia* », soit, en bon français, « il faut supprimer la redevance audiovisuelle ». (*Sourires.*)

Au début, j'étais seul à faire une telle demande ; maintenant je le suis un peu moins. D'autant que le rapporteur général, je le sais, n'a de cesse de promouvoir une telle idée.

L'an dernier, un autre choix a été fait, et, aujourd'hui, le contexte est différent, puisque les marges de manœuvre permettant des initiatives fiscales nouvelles se sont resserrées. Sans renoncer à une divine surprise fiscale – par exemple, au cœur de l'été –, je voudrais, à défaut d'obtenir la suppression de la redevance, plaider avec insistance pour que nous poursuivions le travail accompli en élargissant, cette année, le nombre des bénéficiaires de l'exonération.

L'an dernier, grâce à l'adoption d'un amendement de notre commission, il avait été décidé d'exonérer de la redevance les personnes âgées de plus de soixante-dix ans et non imposables à l'impôt sur le revenu. Eh bien, pour 2002, allons plus loin et abaissons la limite d'âge à soixante-cinq ans, par exemple. En faisant cela, nous ne ferions que corriger une mesure d'alourdissement mise en place par M. Balladur et M. Sarkozy,...

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est vrai !

M. Dominique Baert. ... via un décret signé en 1993 mais appliqué qu'en 1998 !

Allons encore plus loin en exonérant de la redevance les jeunes qui habitent en résidence universitaire. Corrigeons cette aberration qui fait que si ces jeunes – issus *a priori* d'un milieu modeste, y amènent le second poste TV de leurs parents – poste qui fait donc l'objet d'aucune taxation –, ils se retrouvent assujettis à la redevance. C'est idiot et, en plus, c'est injuste ! Voilà donc un domaine dans lequel nous pouvons agir.

Dans le même ordre d'idées, pourquoi ne pas exonérer du paiement de la redevance tous les titulaires d'un emploi-jeune, pour les aider à prendre un bon départ dans la vie professionnelle ?

Vous l'aurez compris, un axe fort de la politique gouvernementale pourrait consister en l'allègement de cette redevance pour les personnes âgées et pour les jeunes, pour lesquels un récepteur de télévision est d'autant plus un compagnon privilégié qu'ils ont des ressources modestes ne les autorisant qu'à avoir des loisirs mesurés.

S'agissant des dépenses, j'insisterai dans trois directions qui concernent les préoccupations quotidiennes des Français.

D'abord, un nouveau geste significatif doit être fait en matière de sécurité, afin de permettre un déploiement efficace dans nos villes des moyens humains et d'équipements de la police de proximité. Annoncer la création de locaux dans nos quartiers, c'est bien ; les installer et les remplir, c'est mieux ! Pour cela, le ministère de l'intérieur a besoin de crédits suffisants en 2002.

Ensuite, il convient de favoriser l'insertion sur le marché du travail des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés spécifiques. Je plaide ici pour un renforcement urgent des crédits destinés aux titulaires d'un contrat emploi solidarité ou d'un contrat emploi consolidé. Ainsi, dans ma circonscription du Nord, la réduction mathématique et brutale du nombre des postes est inacceptable, nous ne pouvons accepter ces fins de contrat soudaines pour des personnes confrontées à d'importantes difficultés. Le budget pour 2002 doit porter la marque d'une volonté politique sur ce point.

Enfin, la politique de la ville ne doit pas faiblir. En effet, dans celles de nos villes qui sont touchées par des crises industrielles, économiques et sociales, il faut renouveler nos quartiers, renforcer les services publics, améliorer l'habitat. C'est une lourde charge, et le soutien de l'Etat est déterminant.

Au-delà de ces priorités sectorielles, je voudrais demander instamment au Gouvernement d'être tout particulièrement attentif aux ressources des collectivités locales, à celles des communes, qui peuvent être sur le terrain le relais des politiques gouvernementales auprès des populations. Mais pour cela, encore faut-il que les communes, surtout lorsqu'elles ne sont pas riches, puissent se voir doter de moyens.

A cet égard, j'ai deux préoccupations majeures. D'une part, il faut que la dotation de solidarité urbaine, pour être porteuse de solidarité, croisse rapidement. Or cela suppose qu'elle ne soit pas amputée par l'incidence du développement – tout à fait louable au demeurant – de l'intercommunalité. Monsieur le ministre, une vigilance particulière s'impose en la matière.

D'autre part, il convient également de faire preuve d'une vigilance tout aussi indispensable en ce qui concerne l'évolution de la compensation de l'exonération de la part salariale de la taxe professionnelle décidée en 1999. En effet, le compte ne paraît pas y être : que ce soit dans les communes ou dans les intercommunalités, le manque de ressources s'accroît, ce qui limite le nombre des actions destinées à rendre service à nos concitoyens. Certes, le mécanisme d'indexation de la compensation est en cause. Mais cette situation est surtout due à l'amputation de la part salaires dans l'assiette de la taxe professionnelle, car cela fait une base de moins en cas d'augmentation des bases. Pour une communauté urbaine comme celle de Lille par exemple, la moins-value sera de plus de 130 millions de francs en 2002 et de plus de 300 millions de francs en 2003. D'autres villes comme Dunkerque et Bordeaux sont également concernées.

Cela implique de traiter ce dossier dans le projet de loi de finances pour 2002 que pour que ce dernier soit vraiment – et je suis sûr qu'il le sera – un budget efficace, un budget d'action au service d'un idéal de justice et de solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Hériaud.

M. Pierre Hériaud. Madame la présidente, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous avons aujourd'hui le débat d'orientation budgétaire qui est le prélude à l'élaboration de la loi de finances pour 2002.

Après les plans 1999-2002, 2001-2003, où en sommes-nous aujourd'hui, après l'exécution du budget 2000 et les réalisations des premiers mois de l'exercice en cours ? Il est en effet nécessaire de bien recalculer les perspectives des divers plans successifs en considérant seulement les réalisations d'exécution les plus récentes.

C'est ce que vient de faire la Cour des comptes dans son « rapport préliminaire sur l'exécution des lois de finances pour 2000 », destiné à éclairer le débat d'orientation budgétaire et dont il n'a pas été fait excessivement état au cours de ce débat.

La Cour souligne six points essentiels :

Premièrement, que la situation des finances publiques continue de s'améliorer en 2000, mais moins rapidement que par le passé ;

Deuxièmement, qu'au sein de l'Union européenne, la France améliore ses comptes moins vite que les autres Etats ;

Troisièmement, que cette moindre amélioration s'explique par un ralentissement de la croissance des rentrées fiscales résultant des baisses d'impôts décidées, alors que des recettes non fiscales, qui ont fortement augmenté, ont été, à nouveau, reportées sur l'année 2001 ;

Quatrièmement, que « la lenteur de l'amélioration s'explique aussi par des dépenses de l'Etat qui résistent à la baisse ».

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Pierre Hériaud. Cinquièmement, qu'il en résulte, pour l'Etat, des marges de manœuvre faibles et, par référence au « triangle d'or » du programme pluriannuel 1999-2002, une situation extrêmement fragile ;

Sixièmement, qu'il est impératif de modifier la gestion, d'adopter et d'appliquer des règles de comptabilisation plus strictes sans lesquelles, en définitive, la Cour voit des difficultés pour certifier les comptes de l'Etat, ainsi que le prévoit la proposition de loi organique relative aux finances publiques.

Cette présentation, madame la secrétaire d'Etat, contraste quelque peu avec celle qui a été faite tant devant la commission des finances de notre assemblée que dans cet hémicycle en début de séance. En effet, le rapport sur le débat d'orientation budgétaire marque davantage des affirmations renouvelées qu'il ne traduit une réelle capacité budgétaire à atteindre les objectifs.

Nous ne disposons pas d'ailleurs de tous les éléments, mais seulement de quelques pièces du puzzle : la croissance économique ralentit et elle devrait être plus proche de 2,5 que de 2,8 % ; l'inflation devrait être de 1,28 % en 2001 et en 2002 ; l'augmentation du budget général de l'Etat devrait être de 25 milliards en 2001 et de 29,1 milliards en 2002 ; la réduction du déficit budgétaire devrait être de l'ordre de 20 milliards de francs chaque année jusqu'en 2004 ; la réduction de l'endettement de l'Etat devrait atteindre 50 % du PIB en 2004 et 20 % en 2025 – à cette dernière échéance, les prévisions sont beaucoup moins engageantes !

Un tableau de synthèse rassemblant tous ces éléments, et mettant notamment en corrélation l'évolution du PIB, celle des prélèvements obligatoires et celle du budget général de l'Etat, nous aurait été fort utile et très instructif sur les possibilités réelles d'atteindre les objectifs annoncés.

Il est clair que l'équilibre du budget ne sera pas réalisé en 2004, même avec une croissance maintenue à 3 %.

Sur cette période, les recettes nettes devraient évoluer deux fois plus vite que les dépenses nettes pour réduire le déficit de 20 milliards par an. Or c'est la voie inverse qui est empruntée pour l'année 2001.

Par ailleurs, le taux des prélèvements obligatoires diminue relativement de 0,3 à 0,4 point de PIB alors que ce dernier augmente, lui, de 3,8 % par an, en valeur. Il en résulte que, chaque année, en valeur absolue, les prélèvements obligatoires augmentent de plus de 100 milliards de francs, le budget général héritant d'un quart et la protection sociale sous ses diverses formes des trois autres quarts.

Au 31 mars dernier par rapport au 31 mars 2000, à structure constante, les dépenses du budget général ont augmenté de 2,4 % et les recettes ont diminué de 4,6 %. Il y avait, entre 2000 et 2001 à fin mars, 28 milliards de déficit supplémentaire. A fin avril – nous avons eu les chiffres ce matin –, le déficit reste stable à 26 milliards.

Vos propos, madame la secrétaire d'Etat, se veulent rassurants, mais la situation reste préoccupante car la dépense publique n'est pas réellement maîtrisée. Les pres-

tations les plus habiles ne peuvent masquer la réalité que la consolidation des comptes fera apparaître tôt ou tard. Pour la transparence et la sincérité des comptes de l'Etat comme pour l'information claire des citoyens, le plus tôt sera le mieux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mme la présidente. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la déclaration du Gouvernement et débat d'orientation budgétaire pour 2002 :

M. Didier Migaud, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport d'information n° 3099).

Discussion :

– en nouvelle lecture, du projet de loi, n° 2926, portant règlement définitif du budget de 1998 ;

– en deuxième lecture, du projet de loi, n° 3039, portant règlement définitif du budget de 1999 ;

M. Didier Migaud, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapports n°s 3097 et 3098).

(Discussion générale commune.)

(Procédure d'examen simplifiée, art. 106 du règlement.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*